



Quelles politiques commerciales pour la promotion de la filière "lait local" en Afrique de l'Ouest ?

Rapport de synthèse

Projet « Renforcer les capacités de plaidoyer des sociétés civiles ouest-africaines et européennes pour des politiques commerciales favorables aux filières « lait local » en Afrique de l'Ouest »

Cécile BROUTIN, Gret
Laurent LEVARD, Gret
Marie-Christine GOUDIABY, Gret

Janvier 2018 – V2

Avec le soutien financier de :



Résumé :

La production et la commercialisation de lait en Afrique de l'Ouest fait partie intégrante de l'économie et du mode de vie des familles d'éleveurs ruraux. La filière présente des potentiels de croissance certains avec un cheptel important, un secteur de la transformation dynamique et des débouchés en forte augmentation du fait de la croissance démographique et de l'urbanisation. Cette filière lait local est cependant aux prises à de nombreuses difficultés internes qui limitent fortement son développement. La situation risque de se détériorer davantage en raison du contexte politique régional et international. Des organisations de producteurs ainsi que des organisations non gouvernementales s'organisent et interpellent les institutions publiques pour un soutien plus ambitieux de la filière au travers notamment des politiques commerciales. Afin d'être entendues et de se doter des moyens d'influencer les politiques, il est important pour ces organisations de comprendre la filière, de disposer de données chiffrées et d'évaluer les impacts des éléments extérieurs, comme par exemple les importations de produits laitiers. C'est dans ce cadre qu'a été réalisée la présente étude, à la demande du CFSI et sous le pilotage d'un comité intégrant également l'APESS, RBM, le ROPPA et l'association Ingénieurs Sans Frontières (ISF). Le présent rapport de synthèse est issu de deux études pays (Burkina Faso et Sénégal), d'un travail bibliographique, d'entretiens complémentaires et des débats de l'atelier régional organisé à Dakar les 28 et 29 septembre 2017.

L'étude montre que les importations de lait et de produits laitiers exercent une concurrence sur le lait et les produits laitiers locaux au niveau à la fois de la transformation et de la consommation. Un soutien à la filière lait local implique de combiner des actions de politiques agricoles et industrielles au niveau de la production et de la transformation, de peser sur la compétitivité-prix relative entre produits importés et produits locaux, en particulier au moyen de politiques commerciales, et de mener une politique offensive de promotion des produits à base de lait local auprès des consommateurs.

Référence bibliographique pour citation :

BROUTIN Cécile, LEVARD Laurent, GOUDIABY Marie-Christine, 2018, *Quelles politiques commerciales pour la promotion de la filière « lait local »*, Paris, Gret, 100 pages

Ce document a été réalisé par le GRET pour l'APESS, le RBM, le ROPPA, le CFSI et ISF. Il s'appuie sur les discussions qui ont eu lieu lors de l'atelier d'échange le 28 et 29 septembre 2017.

Les analyses et conclusions présentées dans ce rapport n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions des membres du comité de pilotage de l'étude et celle des bailleurs (Fondation Osiwa et AFD).



Campus du Jardin tropical
45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France
Tél. : 33 (0)1 70 91 92 00
Fax : 33 (0)1 70 91 92 01
gret@gret.org - <http://www.gret.org>

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET SIGLES	5
RESUME	6
Introduction	6
1. Le contexte international et régional.....	7
2. Les filières lait au Burkina Faso et au Sénégal.....	8
3. Marchés, concurrence avec les importations et impact des politiques commerciales	9
4. Recommandations.....	10
INTRODUCTION	12
1. Contexte de l'étude	12
2. Objectifs de l'étude	13
3. Déroulé et méthodologie	14
4. Plan du rapport.....	14
I. CONTEXTE INTERNATIONAL ET REGIONAL	15
1. Le contexte international	15
1.1 La production.....	15
1.2 Le commerce international de lait et de produits laitiers	17
1.3 Des inégalités de productivité.....	19
1.4 Les prix mondiaux et compétitivité des élevages	20
1.5 La domination des grandes entreprises multinationales.....	22
1.6 Perspectives	23
2. Le contexte régional (Afrique de l'Ouest)	24
2.1 Production, consommation et importations laitières	24
2.2 Le Tarif Extérieur Commun (TEC Cedeao)	35
2.3 L'Accord de Partenariat Economique (APE)	37
2.4 La Politique agricole commune de la Cedeao (ECOWAP) et l' <i>Offensive pour la promotion du lait local</i>	40
2.5 Perspectives	41
II. LES FILIERES LAIT AU BURKINA FASO ET AU SENEGAL	43
1. Sous-filière lait local	43
1.1 Le bilan lait et produits laitiers	43
1.2 La production.....	44
1.3 La collecte et la transformation	46
1.4 La distribution.....	46
1.5 L'offre de produits et leurs utilisations	46
1.6 Les acteurs	48
2. Sous filière d'importation.....	51
2.1 L'offre de produits et leurs utilisations	52
2.2 Les acteurs	54
3. La consommation.....	54
4. Principales contraintes au développement des sous-filières lait local	56
4.1 Contraintes au niveau de la production	57
4.2 Contraintes au niveau de la collecte et de la transformation	58

4.3	Contraintes au niveau de la distribution et de la consommation	60
III.	MARCHES, CONCURRENCE AVEC LES IMPORTATIONS ET IMPACT DES POLITIQUES COMMERCIALES.....	61
1.	Leçons de la filière volaille	61
2.	Marchés du lait	63
2.1	Le marché du lait en poudre	63
2.2	Le marché du lait fermenté (dont yaourt).....	66
2.3	Le marché du lait liquide.....	69
2.4	Le marché des autres produits laitiers	73
2.5	Conclusions générales sur la concurrence entre le lait local et le lait importé	75
IV.	RECOMMANDATIONS	77
1.	Structuration de la filière et concertation	77
2.	Appuis aux filières locales	79
2.1	Appuis aux systèmes de production.....	79
2.2	Renforcement des dispositifs de collecte	82
2.3	Appui au secteur de la transformation et en priorité aux minilaiteries dans les bassins de production	83
3.	Compétitivité prix	83
3.1	L'augmentation du prix des produits importés au moyen de politiques commerciales	84
3.2	L'accroissement de la TVA sur la seule poudre de lait.....	86
3.3	Baisse ciblée du taux de TVA permettant une diminution du prix des produits nationaux ou de produits spécifiques	86
3.4	Taxation de l'ensemble des produits laitiers destinée à financer le développement de la filière lait local	88
3.5	Focalisation sur le seul appui au développement de l'offre nationale	89
4.	Qualité et promotion	90
4.1	Révision de la réglementation sur les emballages pour améliorer l'information au consommateur	90
4.2	Création et promotion d'un label « lait local » public au niveau des Etats ou de la CEDEAO pour faciliter le choix des consommateurs.....	90
4.2	Promotion des produits à base de lait local dans les écoles en milieu urbain et via des campagnes d'information grand public	91
5.	Conclusion.....	92
	BIBLIOGRAPHIE.....	96
	ENTRETIENS GENERAUX REALISES ET PARTICIPANTS A L'ATELIER REGIONAL	99
	Entretiens généraux.....	99
	Participants à l'atelier régional (28 septembre 2017).....	99

Liste des figures

Figure 1 – Principaux pays producteurs de lait (2013-2015).....	15
Figure 2– Principaux pays de l'Union européenne producteurs de lait de vache (en % de la collecte) –.....	16
Figure 3 – Principaux pays exportateurs de lait entier en poudre	18
Figure 4 – Principaux pays exportateurs de lait écrémé en poudre.....	19

Figure 5- Evolution des cours mondiaux du lait entier entre 2001 et 2017 (Etats-Unis, Nouvelle Zélande et UE).....	21
Figure 6 - Evolution du prix des produits laitiers européens entre 2003 et 2017	22
Figure 7 - Evolution de la production de lait de vache de la Cedeao (milliers de tonnes)	28
Figure 8 – Evolution des importations de poudre de lait entière et de poudre de lait réengraissée au moyen de matière grasse végétale, Cedeao, en volume.....	32
Figure 9 - Evolution des importations de poudre de lait Cedeao en valeur (1 000 €)	33
Figure 10 - Evolution des importations sénégalaises de produits laitiers (en valeur €)	34
Figure 11 – Principaux produits importés en valeur en 2016 (Sénégal).....	34
Figure 12 - Evolution des importations burkinabées de produits laitiers (en valeur USD)	35
Figure 13 – Principaux acteurs, et produits des sous filières lait local et d’importation	56
Figure 14 – Illustration de l’impact d’une suppression de la TVA sur les produits laitiers (poudre de lait exclue) sur la compétitivité relative de la poudre de lait et du lait local au niveau de la transformation	87

Liste des tableaux

Tableau 1 - Niveau de collecte de lait par les unités industrielles.....	29
Tableau 2 – Consommation apparente de lait par habitant en 2013.....	31
Tableau 3 – Importations totales de produits laitiers en valeur - Cedeao de 2012 à 2016 en valeur (milliers euros)	33
Tableau 4- Tarifs douaniers du TEC Cedeao	36
Tableau 5 - Structure du TEC Cedeao et les produits laitiers et de l’aviculture	37
Tableau 6 : Classification des produits laitiers et de l’aviculture dans l’APE	39
Tableau 7 – Consommation apparente de lait dans la Cedeao en 2017 et en 2032.....	41
Tableau 8 – Evolution du bilan –lait et produits laitiers-Burkina Faso.....	44
Tableau 9– Evolution du bilan –lait et produits laitiers-Sénégal	44
Tableau 10 – Formation des prix des produits à base de lait en poudre importé (fourchette de prix à partir des données du Burkina Faso et Sénégal).....	65
Tableau 11- Formation des prix des laits fermentés (prix moyens Burkina Faso et Sénégal)	67
Tableau 12 -formation des prix du lait liquide au Sénégal	71
Tableau 13 – Importations de la Cedeao (milliers d’euros).....	73
Tableau 14: formation des prix des autres produits laitiers au Sénégal.....	75
Tableau 15- Options de politiques pour une amélioration de la compétitivité-prix de la filière lait local	84

Liste des cartes

Carte 1 - Niveaux de production laitière par pays.....	16
Carte 2 - Niveaux de production laitière par continent.....	17
Carte 3- Positionnement des multinationales laitières européennes en Afrique de l’Ouest.....	23
Carte 4 – Systèmes de production en Afrique de l’Ouest.....	25

Carte 5- Migrations pastorales et fronts pionniers agricoles.....	26
Carte 6 - Cheptel bovin en Afrique de l'Ouest (2006)	26
Carte 7- Evolution des effectifs de bovins dans les pays de l'Uemoa	27
Carte 8 – Evolution du nombre de mini-laiteries entre 2000 et 2012.....	30
Carte 9- Niveau de collecte des mini-laiteries (et centres de collecte)	31

ABREVIATIONS ET SIGLES

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
Afd	Agence française de développement
Anipl	Association nationale pour l'intensification de la production laitière (Sénégal)
APE	Accords de partenariat économique
Apess	Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
Cedeao	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFSI	Comité Français pour la Solidarité Internationale
Cniel	Centre interprofessionnel de l'économie laitière (France)
CPF	Confédération Paysanne du Faso
ECOWAP	Politique agricole commune de la CEDEAO
Dinfel	Directoire national des femmes en élevage (Sénégal)
Dirfel	Directoire régional des femmes en élevage (Sénégal)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FEB	Fédération des Eleveurs du Burkina Faso
Feitls	Fédération des éleveurs indépendants et des transformateurs laitiers du Sénégal
Fenafils	Fédération nationale des acteurs de la filière lait local du Sénégal
FOB	Free On Board
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GIE	Groupement d'intérêt économique
IAFIL	Interprofession des acteurs de la filière lait (Sénégal)
IPROLAIT	Interprofession de la filière Lait (Burkina Faso)
ISF	Ingénieurs sans frontières
LdB	Laiterie du Berger (Sénégal)
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSIWA	Open Society Initiative for West Africa
PAC	Politique Agricole Commune
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
RBM	Réseau Billital Maroobé
RECOPA	Réseau de Communication sur le Pastoralisme
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SARL	Société à responsabilité limitée
TEC	Tarif extérieur commun
TSA	Tout Sauf les Armes
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
Uemoa	Union économique et monétaire ouest africaine
UHT	Ultra haute température
UMPLB	Union nationale des mini-laiteries et producteurs de lait locaux au Burkina Faso
USD	Dollar US
VSF	Vétérinaires Sans Frontières

RESUME

Introduction

L'étude *Quelles politiques commerciales pour la promotion de la filière "lait local" en Afrique de l'Ouest ?* a été réalisée par le Gret à la demande du CFSI et sous le pilotage d'un comité intégrant également l'APESS, le réseau RBM, le ROPPA et l'association Ingénieurs Sans Frontières (ISF).

La production et la commercialisation de lait en Afrique de l'Ouest font partie intégrante de l'économie et du mode de vie des familles d'éleveurs ruraux et répondent à des enjeux considérables pour la région :

- en termes d'**emplois**, de **revenus** et de **développement socio-économique des zones pastorales et agropastorales**. Les niveaux de pauvreté et de précarité des populations y sont souvent élevés. Les jeunes, qui aspirent à des conditions de travail et de vie meilleures que leurs parents, cherchent souvent à en partir. Le développement de la production et des filières laitières peut contribuer à générer des emplois et des revenus supplémentaires et à la transition agroécologique des zones agro-pastorales (restauration de la fertilité des sols par l'utilisation de fumure organique) et donc à l'amélioration des rendements agricoles et des revenus issus des cultures. Au-delà des zones pastorales et agro-pastorales, l'enjeu concerne l'ensemble de la région et sa stabilité dans un contexte social et sécuritaire fragile.
- en termes d'**indépendance alimentaire** par rapport au marché mondial. Dans un contexte où la population et la consommation laitière vont fortement progresser au cours des prochaines années et où la flambée des cours mondiaux de 2007-2008 a montré le risque d'une trop forte dépendance par rapport au marché mondial, il s'agit aussi d'un enjeu global de sécurité alimentaire.
- en termes d'**équilibre de la balance commerciale** et d'**économie de devises**,
- en termes **nutritionnels**, l'accroissement de la production laitière pouvant contribuer à une amélioration de la qualité du régime alimentaire des populations, et notamment des femmes enceintes et des jeunes enfants (apports de protéines, calcium, magnésium et vitamines).

Les **opportunités de développement** de la filière lait local sont importantes : cheptel nombreux, sous-valorisation du potentiel de production des vaches laitières, secteur de la transformation dynamique, structuration des filières avec des organisations de producteurs et d'éleveurs au niveau national et régional et des cadres de concertation locaux et des interprofessions qui se mettent en place, débouchés en forte augmentation du fait de la croissance démographique et de l'urbanisation.

Cependant, la filière est aux prises avec de nombreuses **difficultés** qui limitent fortement son développement. Des organisations de producteurs ainsi que des ONG interpellent les institutions publiques pour un soutien plus ambitieux de la filière au travers notamment des politiques commerciales. Afin d'être entendues et de se doter des moyens d'influencer les politiques, il est important pour ces organisations de comprendre la filière, de disposer de données chiffrées et d'évaluer les impacts des éléments extérieurs, comme par exemple les importations de produits laitiers.

L'**objectif général** de l'étude est de proposer des évolutions en termes de politique commerciale, principalement, au bénéfice des producteurs et des filières lait local en Afrique de l'Ouest. Il suppose d'avoir préalablement :

- analysé les différentes filières, les opportunités et les contraintes à leur développement,

- identifié les phénomènes de concurrence avec les importations, évalué ses impacts en termes de débouchés, d'activités, de prix, de revenus des divers acteurs,
- évalué l'impact des politiques commerciales sur cette concurrence,
- évalué les perspectives d'évolution des marchés et de la concurrence des importations.

Le rapport de synthèse est issu de deux études pays (Burkina Faso et Sénégal), d'un travail bibliographique, d'entretiens complémentaires et des débats de l'atelier régional organisé à Dakar les 28 et 29 septembre 2017.

1. Le contexte international et régional

La **production mondiale de lait** s'est élevée en 2015 à 818 millions de tonnes dont 83 % de lait de vache (83 %). Seulement 9 % de la production est échangée sur les marchés mondiaux, essentiellement sous forme de poudre de lait entière, écrémée ou réengraissée avec de la matière grasse végétale (MGV, principalement huile de palme), de beurre et de fromages. L'Union européenne (UE), la Nouvelle Zélande et les Etats-Unis sont les principaux pays exportateurs de poudre de lait. Au sein de l'UE, la France est l'un des principaux pays exportateurs de poudre de lait.

La production laitière est marquée au niveau mondial par des différences considérables de productivité des élevages. Dans le même temps, le prix du lait dépend du prix mondial de la poudre de lait écrémée et de celui du beurre. Ils sont extrêmement volatiles d'une année sur l'autre. Les prix moyens correspondent en gros aux conditions de productivité de la Nouvelle-Zélande, pays exportateur le plus compétitif. Le lait produit dans l'UE n'est en règle générale compétitif sur le marché mondial que grâce aux aides versées dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). Le prix de la poudre de lait réengraissée est en moyenne très inférieur (-30 %) au prix de la poudre de lait entière.

Quelques entreprises multinationales dominent la fabrication de produits laitiers, souvent originaires de l'UE (Lactalis, Danone, Friesland Campina, Arla Foods, etc.). Plusieurs d'entre elles mettent en œuvre une stratégie d'implantation d'usines de transformation en Afrique de l'Ouest dans l'objectif principal d'y fabriquer des produits laitiers à partir de poudre de lait réengraissée.

A l'avenir, il faut s'attendre à une forte augmentation de la demande de lait et de produits laitiers dans les pays du Sud et les pays émergents en raison de la croissance démographique et de l'évolution des pratiques alimentaires. Mais il existe aussi des potentiels importants de croissance de la production dans de nombreux pays, notamment au sein de l'UE. Il est donc difficile de prévoir l'évolution tendancielle du prix du lait pour les années à venir, même s'il faut s'attendre à une poursuite des tensions sur le prix du beurre pour lequel il existe une forte demande. Dans ce contexte, le prix de la poudre de lait écrémée devrait rester relativement bas et la poudre de lait réengraissée continuer à être bien plus faible que celui du lait entier ou que celui de la poudre de lait entière. Par ailleurs, en l'absence de régulation des marchés, les prix continueront à être extrêmement volatiles. La stratégie d'implantation des entreprises multinationales en Afrique de l'Ouest pourrait par ailleurs se renforcer.

Au niveau ouest-africain, l'élevage occupe une place importante dans les économies nationales et familiales. Les principaux effectifs bovins se situent dans les pays sahéliens (Niger, Mali, Burkina Faso) et au Nigeria. Au niveau régional, si l'élevage pastoral domine, la production laitière se développe aussi dans les zones soudanaises agro-pastorales (zones cotonnières et arachidières). Le secteur de la transformation est dynamique avec une forte augmentation du nombre de mini-laiteries et d'industries laitières.

Dans les zones sahéliennes, à tradition de production et de consommation laitières, la population consomme essentiellement du lait local (taux d'autosuffisance de 50 à 80 %). Dans les zones subsahéliennes et encore davantage dans les zones tropicales humides et côtières, la tradition laitière

est plus faible et la consommation repose davantage sur les importations de lait en poudre. Si la consommation de lait par habitant en Afrique de l'Ouest demeure faible (19 kg/an pour la Cedeao), la demande est en forte croissance. L'augmentation de la production est insuffisante pour y faire face et les importations progressent rapidement, notamment celles de poudre de lait réengraissée qui sont aujourd'hui majoritaires dans les importations.

La Cedeao met en œuvre une politique commerciale commune depuis 2015, avec un tarif extérieur commun (TEC). Le droit de douane appliqué à la poudre de lait (y compris la poudre réengraissée) destinée au reconditionnement ou à la transformation est relativement faible (5 %), alors que la protection est plus importante pour la poudre de lait déjà conditionnée pour la consommation (10 %) et pour les autres produits finis (20 % et même 35 % pour les yaourts). L'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'UE, en cours de signature, prévoit une libéralisation complète pour la poudre de lait taxée aujourd'hui à 5 %, alors que les autres produits laitiers ne seraient pas libéralisés. D'ores et déjà, cette libéralisation est prévue dans les deux pays (Côte d'Ivoire et Ghana) qui ont ratifié un APE intérimaire avec l'UE. Dans le même temps, la politique agricole commune de la Cedeao, (ECOWAP) donne une priorité au développement des filières agro-alimentaires destinées au marché régional, et notamment la filière laitière. La Cedeao prépare actuellement une *Offensive régionale pour la promotion du lait local* visant à *réduire de façon substantielle la dépendance régionale aux approvisionnements extérieurs en produits laitiers*.

A l'avenir, la demande régionale en produits laitiers est amenée à encore progresser. Cette progression constitue une opportunité pour le développement de la sous-filière lait local. Mais, celle-ci réussira-t-elle à profiter de ce contexte ? Les politiques publiques mises en œuvre joueront un rôle déterminant dans l'évolution de la production régionale et dans celle des importations.

2. Les filières lait au Burkina Faso et au Sénégal

On distingue deux sous-filières lait : la sous-filière « lait local » qui valorise la production locale et la sous-filière « lait importé ».

Concernant la **sous-filière « lait local »**, différents types de systèmes de production coexistent : les systèmes pastoraux traditionnels extensifs –qui constituent les systèmes dominants-, les systèmes agro-pastoraux et les systèmes plus intensifs situés en règle générale à proximité des villes. La transformation de la production laitière en vue d'une commercialisation ne constitue qu'une très faible part de la production, une partie importante étant autoconsommée (de l'ordre de 80 %) ou commercialisée en circuits courts sous forme de lait cru.

L'offre de produits est diversifiée. Outre le lait cru, on trouve le lait pasteurisé (et stérilisé au Sénégal) et les autres produits issus de la transformation, principalement le lait fermenté (yaourt et lait caillé) et les mélanges de lait fermenté avec des céréales locales. Les acteurs intervenant dans la sous-filière sont les ménages producteurs, les fermes semi-intensives et intensives, les fournisseurs d'intrants agricoles et de conseil, les collecteurs de lait, les mini-laiteries artisanales (coopératives d'éleveurs, entreprises individuelles et SARL), les transformatrices traditionnelles de lait local en milieu rural et urbain, les industriels et les distributeurs (circuits courts, boutiques, etc.). Certaines mini-laiteries utilisent également du lait en poudre pour des questions de rentabilité, les quantités de lait local collectées étant souvent insuffisantes, notamment en saison sèche. Les industriels utilisant du lait local sont peu nombreux, la majeure partie travaillant avec de la poudre de lait importée. Cependant, quelques-uns travaillent en double approvisionnement (Laiterie du Berger et SIAGRO Kirène au Sénégal).

Les différents acteurs sont souvent structurés en organisations professionnelles et interprofessionnelles, au niveau local, national et régional.

Concernant la **sous-filière d'importation** (28 % de la consommation au Burkina Faso et 67 % au Sénégal), les importations sont constituées à 90 % de poudre de lait, principalement destinée au reconditionnement et à la transformation. Les principaux produits de consommation sont la poudre de lait (y compris réengraissée), le lait fermenté (lait caillé et yaourts), le lait stérilisé, le lait pasteurisé, le lait concentré sucré ou non sucré, la crème, le fromage et le beurre. Les principaux acteurs sont les entreprises multinationales qui produisent, transforment et exportent la poudre de lait, les importateurs, les transformateurs artisanaux ou industriels (entreprises nationales ou étrangères) et les distributeurs (boutiques, supermarchés, etc.).

Finalement, la **consommation** de produits laitiers est diversifiée, avec des marchés plus ou moins segmentés. Alors que l'autoconsommation et la consommation issue de circuits courts dominent en milieu rural, ce sont les produits issus de la filière d'importation qui dominent en ville, notamment la poudre de lait, le lait concentré et divers produits issus des industries de transformation nationales travaillant avec de la poudre de lait (lait pasteurisé et lait fermenté principalement). La consommation de produits finis importés (fromages, beurre, yaourts, lait stérilisé, etc.) y est plus marginale et concerne essentiellement les couches urbaines moyennes et supérieures.

Si la filière lait local présente d'importantes **opportunités de développement**, elle doit faire face à diverses **contraintes** :

- Au niveau de la **production** : disponibilité limitée de fourrages notamment en saison sèche, difficultés d'accès aux marchés laitiers, élevages davantage orientés vers la production de viande que celle de lait, manque d'accès au capital et aux services, prix du lait insuffisant. Sur ce dernier point, un débat existe cependant sur le fait qu'il s'agit ou non actuellement d'un facteur limitant.
- Au niveau de la **collecte** et de la **transformation** : conditions de collecte et nombre insuffisant d'unités de transformation, absence de contractualisation avec les éleveurs, difficultés de maîtrise de la qualité, coûts de transformation, manque d'accès aux financements, bas prix de la poudre de lait importée qui encourage les transformateurs à plutôt concevoir et mettre en place des modèles économiques orientés vers l'utilisation de la poudre de lait.
- Au niveau de la **distribution** et de la **consommation**. Certes, la production laitière est aujourd'hui insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins des pays de la région et l'importation de produits laitiers contribue à compléter une offre locale insuffisante. Cependant, la consommation de produits laitiers issus de la filière lait local est parfois limitée par divers facteurs qui poussent les consommateurs (et donc les distributeurs) à préférer des produits issus de la filière d'importation (voir ci-dessous).

3. Marchés, concurrence avec les importations et impact des politiques commerciales

Il existe une concurrence entre les deux sous-filières qui s'effectue au détriment de la sous-filière lait local. La concurrence s'exerce :

- Sur les **coûts d'approvisionnement** : pour un industriel il est plus rentable de transformer de la poudre de lait que du lait local. La matière première est moins chère et les autres coûts d'approvisionnement (logistique, mobilisation des éleveurs, suivi des éleveurs, qualité) sont moins importants voire même inexistantes pour le lait en poudre,
- Sur les **coûts de traitement** : le procédé de fabrication des produits laitiers utilisés par les industriels à partir de poudre est déjà bien maîtrisé. Ce n'est pas toujours le cas pour le lait local. Le lait en poudre est globalement de meilleure qualité sanitaire (traitement thermique) que le lait cru local qui est souvent très chargé en microorganismes et nécessite une pasteurisation plus poussée,
- Sur le **prix au consommateur** (en lien avec les points précédents) : il est plus bas pour un produit à base de poudre de lait.

Enfin d'autres types de concurrence hors coûts étouffent la sous-filière « lait local ». Il s'agit :

- Des contraintes liées à **la disponibilité et l'accessibilité du lait local**. Sa disponibilité n'est pas garantie car la production locale est dépendante des conditions climatiques. Les consommateurs peuvent prendre l'habitude d'acheter des produits fabriqués à partir de poudre de lait dans les périodes où les produits issus de lait local ne sont pas disponibles, puis de ne plus modifier leurs habitudes. De plus, les bassins de production sont souvent éloignés des lieux de transformation industrielle et des grands marchés de consommation (capitales).
- De l'absence **d'information claire relative à l'origine des produits** sur les emballages, qui amène les consommateurs à négliger ce paramètre dans le choix des produits. En outre, certains emballages prêtent à confusion. Certains consommateurs peuvent alors acheter un produit issu de la sous-filière d'importation alors qu'ils pensent acheter un produit issu de la sous-filière lait local. Beaucoup ne savent pas que les produits laitiers qu'ils consomment sont certes fabriqués sur place mais à partir de poudre de lait importée, qui plus est, une poudre réégraissée avec de la matière grasse végétale.
- Des contraintes liées à la **qualité**, concept qui regroupe un ensemble de facteurs. Concernant le goût, si certains consommateurs (notamment issus de populations d'éleveurs) ont une préférence pour le lait local, il ne s'agit que d'une minorité, notamment en milieu urbain. La majeure partie des consommateurs ne différencie pas les produits issus de lait local et ceux issus de poudre de lait. Ils réalisent donc leurs choix de consommation sur la base d'autres critères (facilité d'utilisation, image, prix). Certains ont même acquis des habitudes alimentaires qui les poussent à préférer le goût des produits fabriqués à base de poudre de lait. La plus longue durée de vie des produits issus de la filière d'importation et la facilité de conservation et d'utilisation favorisent la consommation de ces produits.
- De **l'image** des produits qui est largement conditionnée par le marketing (emballages) et par la publicité. De ce point de vue, les moyens utilisés par les industriels de la sous-filière d'importation sont largement supérieurs à ceux des unités de transformation proposant des produits issus de la sous-filière « lait local ». Les messages explicites ou implicites portés par la publicité laissent notamment penser que les produits issus de la sous-filière d'importation sont à la fois meilleurs en termes de goût et de qualité sanitaire.

In fine, ces différents facteurs tendent à générer des habitudes alimentaires plus favorables à la consommation de produits importés ou issus de poudre de lait importée, notamment chez les jeunes générations. Dans un contexte de forte croissance démographique et de la consommation de produits laitiers, ces habitudes tendent à rendre la compétitivité des produits issus de la filière lait local plus complexe.

4. Recommandations

Les recommandations formulées tiennent compte de l'exemple de la filière volaille. Cet exemple nous montre l'intérêt, pour le développement d'une filière, de prix rémunérateurs pour les producteurs résultant d'une protection du marché intérieur par rapport au marché mondial. Il nous renseigne également sur l'importance des habitudes alimentaires. Selon les cas, celles-ci peuvent favoriser -comme dans le cas de la filière volaille- la consommation de produits locaux par rapport aux produits importés, ou au contraire la défavoriser. Les habitudes alimentaires sont le résultat de processus historiques. Elles évoluent au cours du temps et ne doivent pas être considérées comme une donnée figée. Des politiques adaptées peuvent donc favoriser des évolutions des habitudes alimentaires au profit de productions locales.

L'étude réalisée nous amène à recommander la mise en œuvre de politiques publiques en faveur du développement de la filière lait local **combinant quatre types d'interventions** :

1. **Appui à la structuration de la filière et concertation entre acteurs** : l'organisation des acteurs (producteurs et transformateurs) pour une meilleure coopération et pour pouvoir être associés aux décisions politiques constitue un enjeu central. Il s'agit de contribuer : a) au renforcement des organisations nationales d'éleveurs et à l'organisation des autres acteurs de la sous-filière, b) à la concertation locale entre les acteurs des territoires, c) à la structuration interprofessionnelle au niveau national et le dialogue avec l'Etat.
2. **Appui technique et financier aux acteurs de la filière** : l'appui au développement de la filière locale est une nécessité pour permettre une meilleure couverture des besoins nationaux et une amélioration des revenus des acteurs de la filière. L'appui devrait porter à la fois sur la production laitière et les dispositifs de collecte et de transformation, notamment les mini-laiteries. Il importe que le soutien public s'inscrive dans la durée, de façon à accompagner efficacement des changements techniques souvent complexes et progressifs - notamment au niveau des élevages. Compte tenu des enjeux de développement socio-économique des zones pastorales et agro-pastorales, il importe que le soutien public vise prioritairement les agricultures et élevages familiaux de ces territoires.
3. **Qualité et promotion des produits issus de la filière lait local**. Dans les milieux urbains, mais aussi de plus en plus en milieu rural, des habitudes alimentaires favorables à la consommation de produits importés se sont souvent installées. La promotion des produits de la filière lait local peut contribuer à ce que l'accroissement de la consommation laitière des années à venir se porte davantage vers ces produits. Les interventions devraient viser à a) garantir une indication claire des ingrédients et notamment de la poudre de lait sur l'emballage et encadrer les images et noms utilisés sur les emballages et dans les messages publicitaires à la radio et à la télévision, b) créer et promouvoir un label « lait local » public au niveau des Etats ou de la Cedeao pour faciliter le choix des consommateurs, c) promouvoir des produits à base de lait local dans les écoles et via des campagnes d'information grand public, et d) renforcer les associations de consommateurs.
4. **Amélioration de la compétitivité – prix des produits de la filière lait locale**. Dans un contexte marqué par un marché mondial très volatile et dominé par des acteurs et des pays disposant d'importants avantages de compétitivité, il importe de prévoir des actions spécifiques pour améliorer la compétitivité-prix du lait et des produits laitiers locaux par rapport à la poudre de lait importée, et notamment la poudre de lait réengraissée. Dans certains cas, l'amélioration de la compétitivité-prix du lait local pourra provenir à terme d'une baisse du prix du lait local résultant de l'augmentation des niveaux de production et de productivité. Cependant, d'une façon générale, une protection supplémentaire face aux importations à bas prix de poudre de lait, et notamment de poudre de lait réengraissée, nous apparaît comme une nécessité pour permettre aux actions directes de soutien à la filière lait local et de promotion de ses produits d'être pleinement efficaces. D'autres outils peuvent être utilisés en vue d'une amélioration de la compétitivité-prix et méritent d'être examinés et comparés. L'utilisation d'outils de politique commerciale nous apparaît plus efficace que la baisse de la TVA sur les produits laitiers autres que la poudre de lait. Elle permet aussi de dégager des recettes budgétaires pouvant être destinées à l'appui aux filières locales ou au soutien des consommateurs les plus vulnérables (compléments de revenus, bons d'achat). Une combinaison de la hausse du TEC et de la baisse de la TVA sur les produits laitiers permettrait également que l'effet soit compensé pour les consommateurs tout en améliorant la compétitivité du lait local par rapport à la poudre de lait.

INTRODUCTION

1. Contexte de l'étude

En Afrique de l'Ouest, du fait de l'accroissement de la population, de l'urbanisation et des changements des habitudes alimentaires, la consommation de lait et de produits laitiers ne cesse d'augmenter sans que la production locale qui a augmenté régulièrement ne parvienne à suivre cette hausse de la demande. Pour couvrir les besoins, les pays importent de grandes quantités de lait, essentiellement de la poudre, utilisée en partie pour alimenter les unités locales de transformation et en partie pour la consommation des ménages (petit déjeuner, production d'autres produits laitiers...). Malgré l'accroissement de la production de lait, l'écart se creuse entre les besoins de la région et la capacité de réponse de la production locale.

Le lait fait partie intégrante de l'économie de bon nombre de familles d'éleveurs et d'agropasteurs en Afrique de l'Ouest. La sécurité alimentaire ainsi que la prise en charge des autres besoins de base (santé, éducation, etc.) de ces familles sont intimement liées aux recettes générées par la production et la commercialisation du lait. Pour améliorer la production et l'approvisionnement des marchés, des groupements d'éleveurs du Sénégal, du Niger, du Mali, du Burkina Faso, notamment, mettent en œuvre des projets innovants tels que :

- ▷ L'appui à la production de cultures fourragères et la création de stocks fourragers pour nourrir le bétail en saison sèche et ainsi produire du lait toute l'année ;
- ▷ Le renforcement des compétences des acteurs (gestion du troupeau, alimentation, santé animale) ;
- ▷ La mise en place de centres de collecte et de mini-laiteries pour améliorer la commercialisation et la transformation du lait local ;
- ▷ La création de plateformes d'innovation qui constituent des cadres de concertation locaux entre acteurs de la filière lait ;
- ▷ La concertation et la collaboration entre producteurs et industries pour l'approvisionnement en lait local et la vente sur les marchés urbains.

Par ailleurs, des projets menés par les organisations régionales d'éleveurs (Apess, RBM) et nationales ou locales (Adena, Uprolait, UMPLB, etc.) et par des ONG (AVSF, Gret, Iram, VSF Belgique, etc.), soutiennent le développement de la production, de la collecte et de la transformation du lait local, notamment au Sénégal, Mali, Niger, Burkina Faso. Ils ont permis d'expérimenter des solutions techniques et des dispositifs organisationnels, mais la prise en compte par les ministères des actions et des expérimentations menées dans le cadre de ces projets localisés est encore faible.

Des initiatives publiques en Afrique de l'Ouest, y compris les programmes nationaux mis en place à la fin des années 2000 suite à la crise de 2008, ont également été prises dans les divers pays de la région¹. Elles donnent souvent une place centrale à l'amélioration générique et à l'insémination artificielle. Elles ont cependant eu des impacts très limités sur la production et la couverture des besoins.

Le bilan de ces efforts est globalement mitigé : d'une part, la croissance de la production laitière au cours des quinze dernières années dans certains pays comme le Sénégal montre qu'il existe un fort

¹, Projet de développement et de valorisation de la production laitière (2009-2014) au Mali, Initiative 3N (2012-2015) au Niger, Prodelait (2007- 2012) au Sénégal qui se poursuit dans le cadre du Plan Sénégal Emergent, Projet national de développement laitier (2013-2018) au Burkina Faso.

potentiel de développement de la filière lait local ; d'autre part, l'offre locale reste insuffisante en raison de contraintes internes et externes.

Parmi les contraintes externes, les organisations paysannes ouest-africaines considèrent généralement que les importations de lait en poudre constituent un handicap important au développement de la production locale (concurrence sur les prix, habitudes alimentaires, etc). La question est de savoir ce qu'il en est vraiment.

Le contexte international actuel constitue également une réelle source de préoccupation, avec notamment :

- ▷ Les subventions de la Politique Agricole Commune (PAC),
- ▷ La fin des quotas laitiers qui limitaient la production européenne de lait,
- ▷ L'implantation de multinationales laitières dans la région : Danone (France) possède des laiteries au Nigéria et au Ghana, Arla Foods (Danemark) est présent en Côte d'Ivoire et au Sénégal et Friesland Campina (Pays-Bas) s'est installé au Nigéria.

Enfin, la possible ratification de l'Accord de partenariat économique (APE) régional entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), qui exonérerait de droits de douane 75 % des importations (lignes tarifaires) d'origine européenne (dont la poudre le lait, destinée à la transformation et au reconditionnement) constitue une nouvelle menace pour les filières laitières locales. Il faut dire que l'Afrique de l'Ouest est un des débouchés les plus prisés par les industriels européens en raison de son taux de croissance, de l'existence d'une demande non couverte par la production locale et de la quasi-saturation, ou en tous les cas une croissance limitée, du marché européen.

Si les importations de lait et de produits laitiers contribuent à satisfaire les besoins alimentaires en complément de la production nationale des divers pays, elles créent également une concurrence avec celle-ci. Ainsi, face aux importations, le lait local semble constamment en compétition avec la poudre de lait en termes de prix, de disponibilité mais aussi de qualité.

Les gouvernements ouest-africains ont de fortes responsabilités dans la situation de la filière lait (politiques d'appui, politique commerciale, etc.). Soulignons en particulier que les politiques commerciales influent sur les phénomènes de concurrence entre produits importés et produits issus de filières locales.

Les organisations régionales de producteurs -Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), Réseau Billital Maroobé (RBM) et Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (ApeSS)- mènent des actions de plaidoyer auprès des responsables politiques nationaux et régionaux pour une meilleure prise en compte des filières lait local et la valorisation de leur potentiel de développement. De fait, les décisions des responsables politiques évoluent comme l'atteste la récente offensive régionale pour la promotion du lait local dont ces organisations sont les instigatrices et qui n'exclue pas une révision de la politique commerciale. Cependant, pour convaincre, les organisations de producteurs ont besoin d'argumentaires solides, basés sur des données fiables. Cette étude tente de répondre à cette attente.

2. Objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude est de proposer des évolutions en termes de politique commerciale, principalement, au bénéfice des producteurs et des filières lait local en Afrique de l'Ouest. Il suppose d'avoir préalablement :

- analysé les différentes filières, les opportunités et les contraintes à leur développement,
- identifié les phénomènes de concurrence avec les importations, évalué leurs impacts en termes de débouchés, d'activités, de prix, de revenus des divers acteurs,
- évalué l'impact des politiques commerciales sur cette concurrence,
- évalué les perspectives d'évolution des marchés et de la concurrence des importations.

3. Déroulé et méthodologie

L'étude a été menée par le Gret, en partenariat avec trois réseaux d'éleveurs et de paysans ouest-africains (APESS, RBM et ROPPA), le CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale) et deux de ses membres, le Gret et ISF (Ingénieurs sans frontières). Elle a bénéficié du soutien financier d'OSIWA (Open society initiative for West Africa), de l'Afd (Agence française de développement) et du CFSI.

L'étude, qui s'est déroulée d'avril à novembre 2017, a consisté en :

- la réalisation d'une revue bibliographique et d'un certain nombre d'entretiens portant sur le contexte international et régional ouest-africain et sur la situation des filières laitières en Afrique de l'Ouest ;
- la réalisation de deux études des filières laitières au Burkina Faso et au Sénégal. Dans chacun des deux pays, la filière avicole a également été étudiée afin de réaliser des comparaisons et d'en tirer des leçons pour la filière laitière. Il s'agit en effet d'une filière qui pour différentes raisons (habitudes alimentaires, relative protection vis-à-vis du marché mondial), est en mesure de couvrir la quasi-totalité de la consommation dans les deux pays considérés. Les études pays se sont principalement basées sur des entretiens avec les différents types d'acteurs économiques des filières et avec des responsables d'organisations professionnelles et d'institutions publiques. Dans chacun des deux pays, des ateliers nationaux de présentation des résultats provisoires de l'étude et d'échanges ont été organisés en juillet 2017. Ils ont permis d'enrichir les conclusions des études nationales. Un rapport spécifique est disponible pour chaque pays. Sachant que le budget alloué à l'étude ne permettait d'étudier de façon approfondie que deux pays, le choix de ces derniers a répondu à la volonté de disposer de deux types de situations : d'un côté le Sénégal où les importations laitières sont importantes et facilitées par la présence du port de Dakar ; de l'autre côté, le Burkina Faso, pays intérieur où la part de la production locale dans la consommation laitière est plus importante. A partir de ces deux études nationales, il a été possible d'extrapoler certaines conclusions au niveau régional, même si toutes les spécificités des différents pays de la région n'ont pas pu être prises en compte ;
- La réalisation d'un atelier régional de présentation et de discussion des résultats provisoires du rapport régional de synthèse, en septembre 2017 a permis d'enrichir et de compléter ce dernier.

La démarche méthodologique de l'étude a ainsi un fort caractère participatif. Il s'agissait en effet d'impliquer les organisations d'éleveurs et de paysans ouest-africains, les transformateurs et autres acteurs dans l'analyse et la formulation de recommandations. Les organisations partenaires ont ainsi participé aux différents comités de pilotage de l'étude pour définir ses orientations. Comme mentionné ci-dessus, différents acteurs des filières (lait et avicole), représentants professionnels, chercheurs et représentants d'institutions publiques ont été consultés tout au long de l'étude au travers d'entretiens individuels, des ateliers nationaux et de l'atelier régional.

4. Plan du rapport

Ce rapport de synthèse présente successivement :

- le contexte international et régional ouest-africain, ainsi que les perspectives d'évolution de ce contexte,
- les principales caractéristiques des filières lait au Burkina Faso et au Sénégal,
- l'analyse des marchés, des phénomènes de concurrence avec les importations et de l'impact des politiques commerciales,
- des recommandations de politiques publiques en vue d'un développement de la filière lait local.

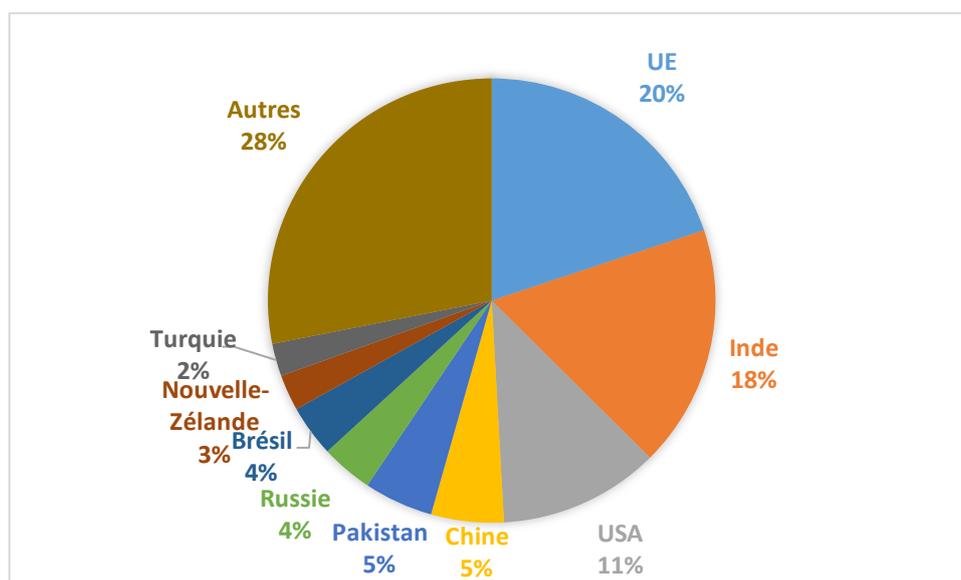
I. CONTEXTE INTERNATIONAL ET REGIONAL

1. Le contexte international

1.1 La production

La production mondiale de lait s'est élevée en 2015 à 818 millions de tonnes dont 674 millions de lait de vache (83 %)². Les principaux producteurs sont l'Union européenne (159 mio t sur la période 2013-2015, soit 20 % de la production mondiale), l'Inde (141 mio t, 17 %), les USA (93 mio t, 12 %), la Chine (42 mio t, 5 %), le Pakistan (40 mio t, 5 %), la Russie (30 mio t, 4 %), le Brésil (30 mio t, 4 %), la Nouvelle-Zélande (21 mio t, 3 %) et la Turquie (19 mio t, 2 %) (voir figure 1)³. En 2015, l'Afrique a produit 37 mio t de lait de vache, soit 5 % de la production mondiale.

Figure 1 – Principaux pays producteurs de lait (2013-2015).



Source : OCDE-FAO

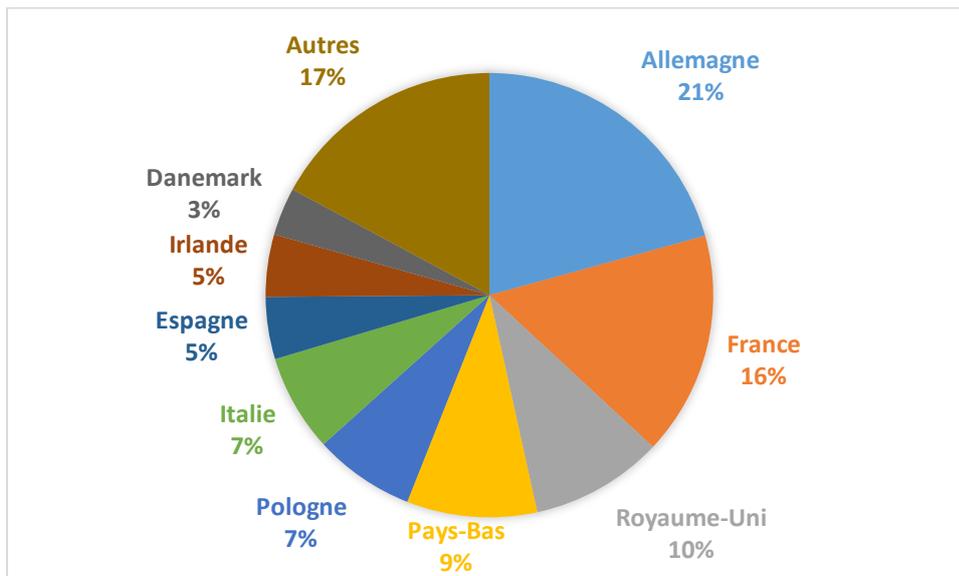
Au sein de l'Union européenne, les principaux pays producteurs de lait de vache sont l'Allemagne (21 % de la production européenne en 2016), la France (16 %), le Royaume-Uni (10 %) et les Pays-Bas (9 %). Viennent ensuite la Pologne (7 %), l'Italie (7 %), l'Irlande (5 %), l'Espagne (5 %) et le Danemark (3 %) (voir figure 2)⁴. La carte 1 permet de visualiser les niveaux de production de différents pays du monde.

² CNIEL, 2017.

³ Chatellier Vincent, 2017.

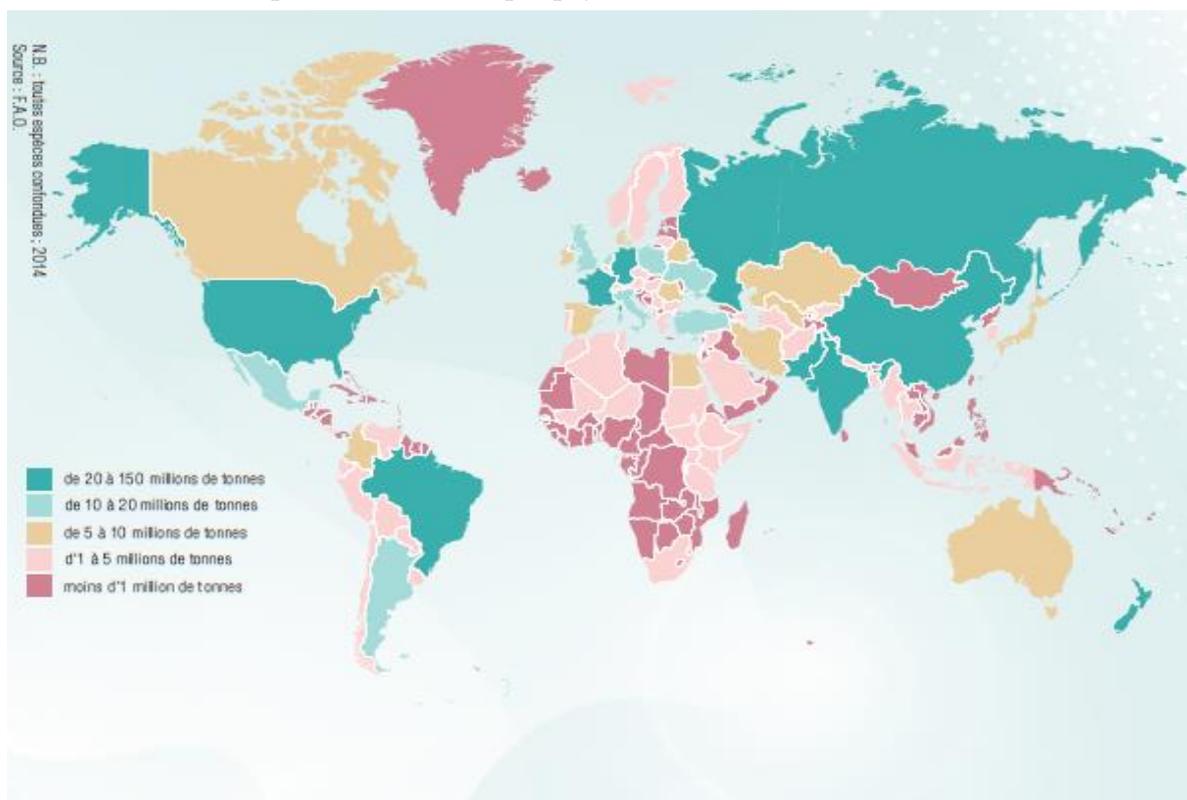
⁴ FranceAgriMer.

Figure 2– Principaux pays de l’Union européenne producteurs de lait de vache (en % de la collecte) –



Source : FranceAgriMer

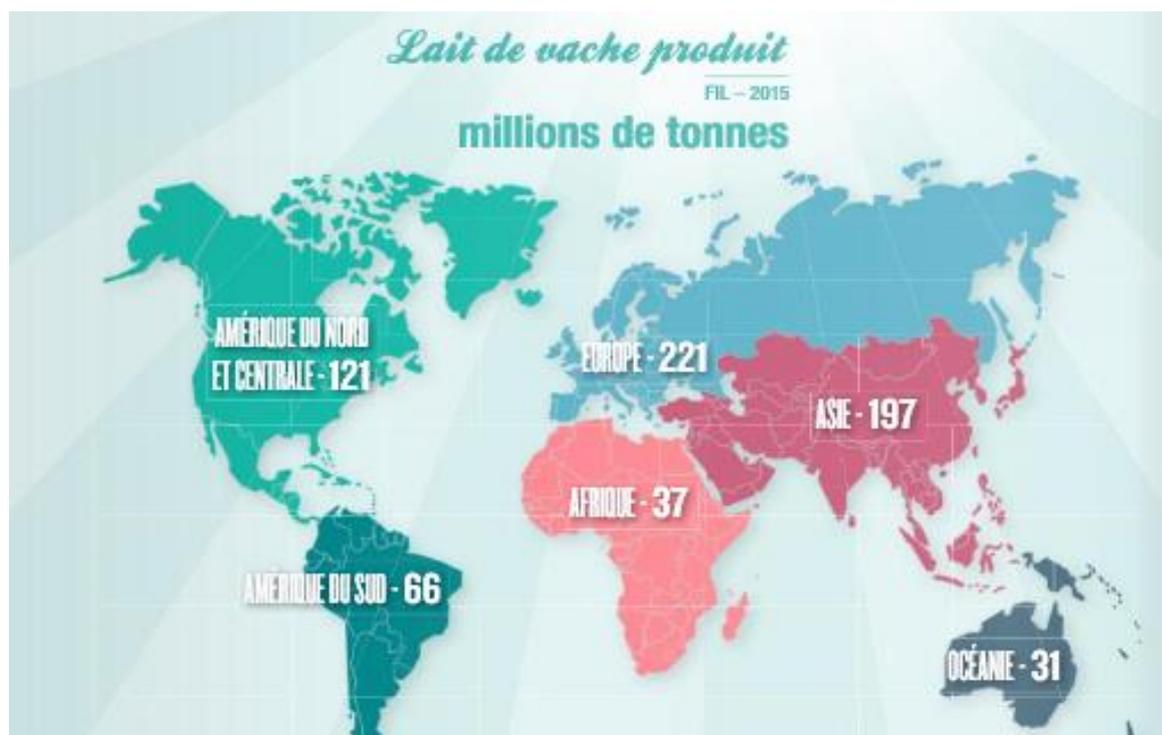
Carte 1 - Niveaux de production laitière par pays.



Source : FAO, in Cniel, 2017.

Globalement, les principaux continents producteurs de lait de vache sont l’Europe (33 %), l’Asie (29 %) et l’Amérique du Nord et Centrale (18 %). Viennent ensuite l’Amérique du Sud (10 %), l’Afrique (5 %) et l’Océanie (5 %) (voir carte 2)

Carte 2 - Niveaux de production laitière par continent



Source : Cniel, 2017

La production et la consommation mondiales de lait sont en progression constante : + 25 % en 10 ans (2005-15)⁵. La croissance de la consommation est liée pour une part à la croissance démographique (+ 12 %), et, pour une autre part, à la croissance de la consommation par habitant (+ 10 %), notamment dans les pays émergents. La progression de la production de lait de vache au cours des dernières années (2011-2015) est particulièrement forte en Inde (+ 28 %, contre +9 % pour la production mondiale). Dans le même temps, la production de l'Union européenne s'est accrue de 7 % et celle des Etats-Unis de 6 %. Concernant l'Union européenne, la progression observée depuis le début des années 2010 fait suite à une période de relative stagnation du fait de la politique des quotas laitiers, qui limitait la production. La perspective de la fin des quotas laitiers, puis leur disparition en 2015, ont encouragé les éleveurs et les transformateurs à accroître leur production (+7 % entre 2013 et 2016).

1.2 Le commerce international de lait et de produits laitiers

83 % du lait produit dans le monde est du lait de vache et seulement 9 % de la production est échangée sur les marchés mondiaux, sous la forme d'une diversité de produits⁶. Les principaux exportateurs de produits laitiers en 2015 étaient la Nouvelle Zélande : 20 mio t (soit 95 % de sa production), l'UE : 18 mio t (11 % de sa production) et les Etats-Unis : 9 mio t (10 % de sa production). On voit donc que la Nouvelle-Zélande produit essentiellement pour l'exportation alors que les exportations de l'UE et des USA ne représentent qu'une faible part de leur production. Les exportations des Etats-Unis sont en très forte croissance (+ 170 % en dix ans) du fait d'une forte

⁵ Chatellier Vincent, 2017.

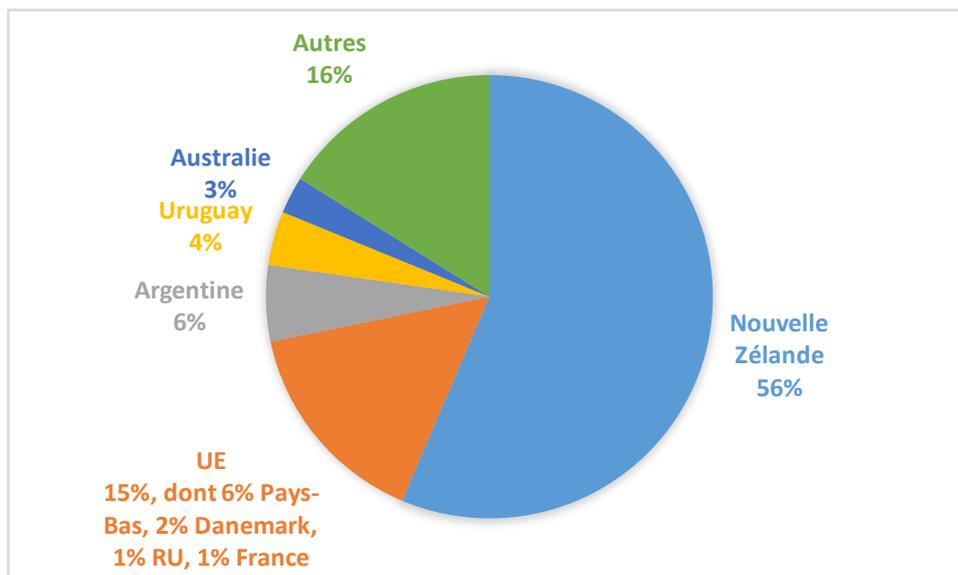
⁶ Cniel, 2017.

intensification de la production, ainsi, que, bien qu'à un degré moindre, les exportations néo-zélandaises (+80 %) et européennes (+ 55 %)⁷.

Les produits laitiers échangés sur le marché mondial sont essentiellement la poudre de lait entière (environ 30 % des échanges en volume), les fromages (30 %), la poudre de lait écrémée (25 %), le beurre (10 %) et le lactosérum.

La Nouvelle-Zélande domine très largement le marché mondial du lait entier en poudre, avec 56 % des exportations mondiales. Viennent ensuite l'UE (15 %) et l'Argentine (6 %) (voir figure 3). Au sein de l'Union européenne, les principaux pays exportateurs vers les pays tiers sont les Pays-Bas (6 % des exportations mondiales), loin devant le Danemark (2 %), le Royaume-Uni (1 %) et la France (1 %).

Figure 3 – Principaux pays exportateurs de lait entier en poudre

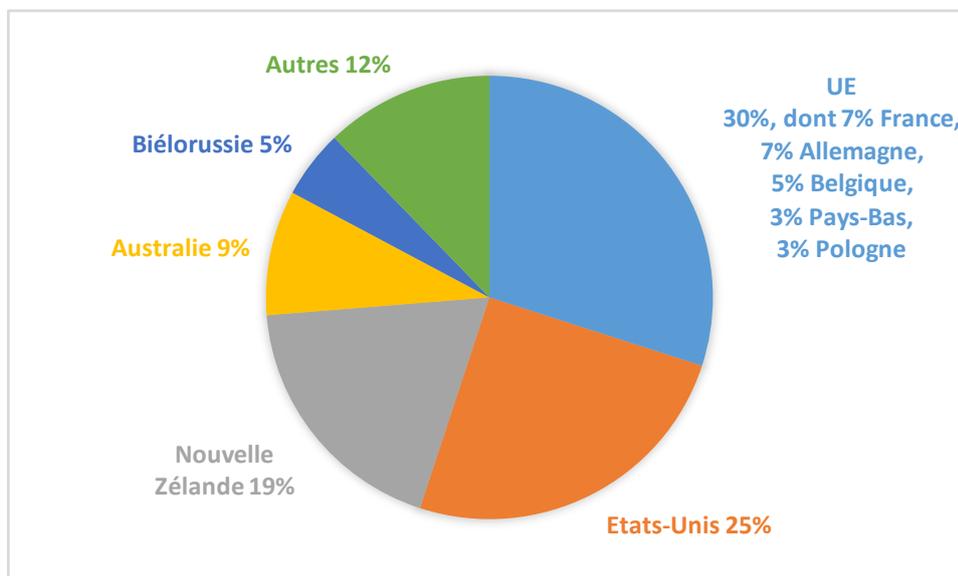


Source : Cniel

Sur le marché du lait écrémé en poudre, l'Union européenne et les Etats-Unis viennent en tête, avec respectivement 30 % et 25 % de parts de marché. En effet, ces pays produisent par ailleurs beaucoup de beurre pour le marché intérieur (ainsi que pour l'exportation dans le cas de l'UE). L'Union européenne exporte ainsi deux fois plus de poudre de lait écrémée que de poudre de lait entière. Suivent la Nouvelle-Zélande (19 %) et l'Australie (9 %) (voir figure 4). Une partie croissante de la poudre de lait écrémée est par la suite réengraissée avec des matières grasses végétales (principalement l'huile de palme). Au sein de l'Union européenne, les principaux pays exportateurs de poudre de lait écrémée vers les pays tiers sont la France (7 % des exportations mondiales), l'Allemagne (7 %), la Belgique (5 %), les Pays-Bas (3 %) et la Pologne (3 %).

⁷ Chatellier Vincent, 2017.

Figure 4 – Principaux pays exportateurs de lait écrémé en poudre



Source : Cniel

La Nouvelle-Zélande est le principal exportateur de beurre (60 % des exportations mondiales), suivie de loin par l'UE (17 %). Sur le marché des fromages, les principaux exportateurs sont l'UE (32 %), la Nouvelle-Zélande (15 %) et les Etats-Unis (14 %) ⁸.

D'une façon générale, les principaux pays et régions d'importation de produits laitiers sont la Chine, les USA, l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et la Russie. A noter que l'Inde, qui a fortement soutenu la croissance de sa production laitière, est pratiquement autosuffisante.

1.3 Des inégalités de productivité

Le secteur de la production laitière est par ailleurs marqué par des inégalités de productivité considérables à travers le monde :

- ▷ D'une part, les élevages vont de quelques vaches par éleveur à plusieurs centaines de vaches laitières. Les niveaux de productivité dans les grands élevages continuent à s'accroître avec l'expansion de l'utilisation des robots de traite, alors que la traite a historiquement souvent constitué le facteur limitant du nombre de vaches par travailleur.
- ▷ D'autre part, la production laitière par vache va de 100 à 200 litres par lactation à plus de 10 000 litres. Alors que la production moyenne par vache laitière était en 2015 de 519 kg par an en Afrique, elle atteint 1 553 kg. en Inde, 4 302 kg en Nouvelle-Zélande, 7 018 kg dans l'Union européenne et 10 157 kg aux Etats-Unis ⁹.

⁸ Cniel, 2017.

⁹ Cniel, 2017.

1.4 Les prix mondiaux et compétitivité des élevages

Les prix mondiaux du beurre et de la poudre de lait varient largement en fonction de l'offre et de la demande. Cependant, les conditions de compétitivité du lait néo-zélandais conditionnent le prix-plancher. En effet, sur le marché mondial, le lait dont le coût de production unitaire est le plus faible est le lait produit en Nouvelle-Zélande : la production par vache laitière y est bien plus faible qu'aux Etats-Unis ou que dans les principaux pays exportateurs de l'Union européenne, mais l'alimentation des animaux est basée principalement sur des herbages, dans des conditions climatiques favorables (herbe verte et possibilité de maintenir les animaux à l'extérieur toute l'année). La poudre de lait néo-zélandaise est ainsi la plus compétitive sur le marché mondial.

Dans les périodes de prix faibles, les cours mondiaux du lait reflètent en gros les coûts moyens de production de la Nouvelle-Zélande (inférieurs à 0,25 €/litre, en y incluant la rémunération des éleveurs¹⁰), sauf dans les périodes de forte baisse conjoncturelle des prix. Les prix du marché mondial ne reflètent cependant nullement le niveau des coûts de production des autres grands pays exportateurs, et notamment ceux des élevages de l'Union européenne (généralement entre 0,37 € et 0,43 €/litre, y compris rémunération des éleveurs¹¹).

Dans ce contexte, l'Union européenne et les Etats-Unis ne peuvent s'aligner sur les niveaux de compétitivité de la Nouvelle-Zélande que grâce aux aides publiques. Dans le cas de l'Union européenne, les éleveurs bénéficient d'aides financières versées au titre des surfaces utilisées, et notamment celles consacrées à la production fourragère, et en fonction du nombre d'animaux. Ces aides sont dites « découplées » car liées aux facteurs de production utilisés et non aux volumes de production. Cependant, en ramenant le montant total des aides au volume de production, il apparaît que le montant perçu pour chaque litre de lait s'élève en moyenne à 0,07 €, soit 45 FCFA / litre, montant qui s'ajoute au prix du lait payé au producteur (en général, de 0,30 à 0,35 € / litre, soit 200 à 300 FCFA / litre)¹². En France, les aides représentaient en 2013 en moyenne 89 % du revenu agricole (prix de ventes + aides – coûts de production) des exploitations laitières¹³. Dans la pratique, pour beaucoup d'élevages, le prix et les aides couvrent juste les coûts de production et les revenus dégagés par les éleveurs sont très faibles. Qui plus est, dès que le prix du lait diminue, notamment en deçà de 0,30 € / litre, nombre d'élevages ne peuvent couvrir les coûts de production, s'endettent et entrent en crise.

Le marché mondial est par ailleurs marqué par une forte volatilité des prix qui peuvent fluctuer du simple au double d'une année sur l'autre. A la volatilité du cours mondial en USD s'ajoutent les variations des cours entre USD et €, et donc entre USD et FCFA. La figure 5 présente l'évolution des cours mondiaux du lait entier entre 2001 et 2017 aux Etats-Unis, en Nouvelle-Zélande et au sein de l'Union européenne. A noter que, en début de période, l'existence d'un mécanisme de maîtrise des volumes au sein de l'Union européenne permettait de maintenir le prix intérieur du lait à un niveau supérieur à celui du prix mondial.

Comme mentionné ci-dessus, le prix mondial du lait dépend du cours de la poudre de lait écrémée et de celui du beurre, les deux produits correspondent à deux marchés distincts. La figure 6 renseigne sur le prix du lait entier en poudre (WMP, Whole Milk Powder) produit en Europe entre 2003 et 2017, le prix de la poudre écrémée de lait (SMP, Skimmed Milk Powder) et du beurre (butter). Est également indiqué le prix du fromage cheddar, fabriqué avec du lait entier et dont le prix est donc fortement corrélé à celui du lait entier. Apparaissent également les prix européens d'intervention du beurre et de la poudre de lait écrémée, c'est-à-dire les prix en deçà desquels les autorités publiques européennes interviennent sur les marchés.

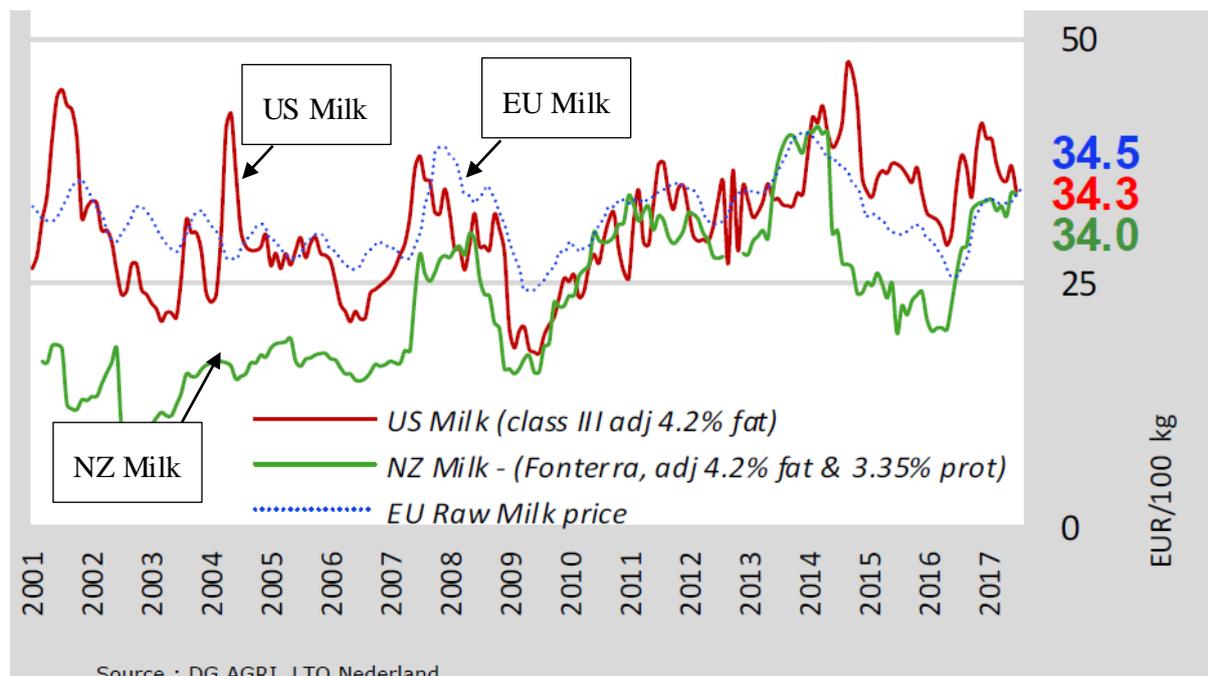
¹⁰ Rubin Benoit, 2012.

¹¹ Rubin Benoit, 2012.

¹² Berthelot Jacques, 2012.

¹³ Jean-Christophe Bureau et *al*, 2015.

Figure 5- Evolution des cours mondiaux du lait entier entre 2001 et 2017 (Etats-Unis, Nouvelle Zélande et UE)



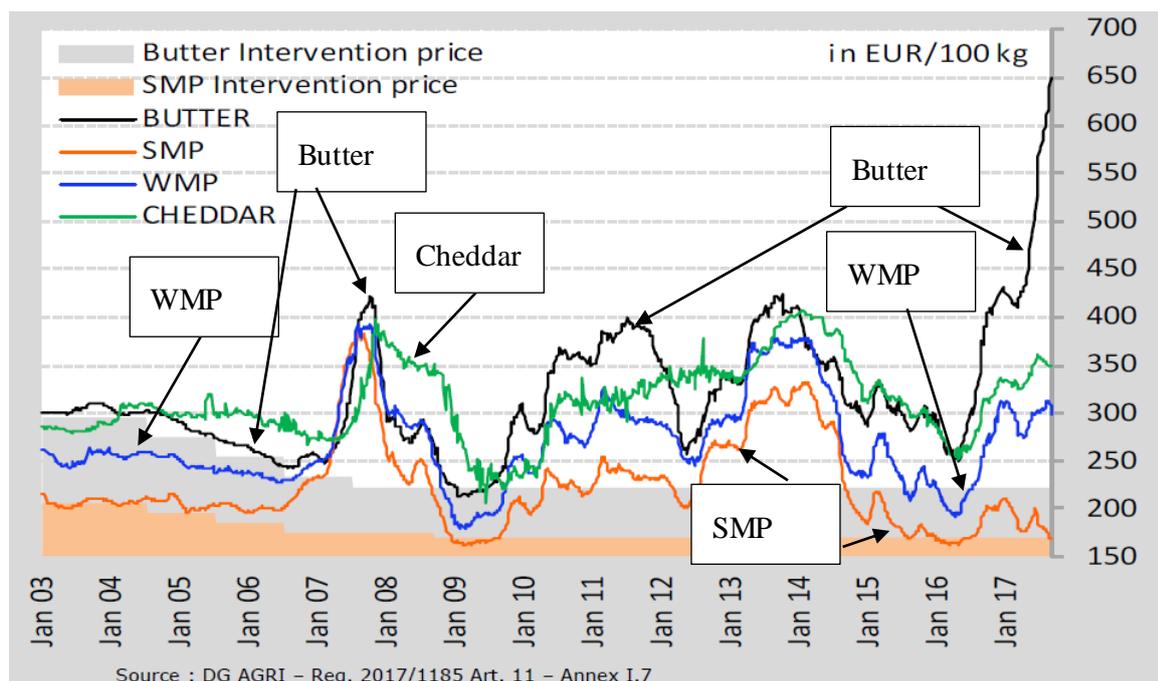
La politique laitière européenne

Depuis 1984, le marché laitier européen était régulé principalement au moyen de quotas laitiers, c'est-à-dire de quantités maximales de production laitière allouées aux Etats membres et, au sein de chaque Etat membre à chaque éleveur. En cas de baisse des prix, les pouvoirs publics s'engageaient par ailleurs à acheter la poudre de lait ou le beurre à un prix fixé, nommé prix d'intervention. Les quantités de lait produites étaient donc globalement maîtrisées et les prix étaient relativement stables et supérieurs aux cours mondiaux. Le système des quotas laitiers a été abandonné en 2015 en vue notamment de développer les exportations, ce qui signifie que la production laitière n'est plus limitée en volume. Les prix d'intervention ont par ailleurs été progressivement réduits. Ils sont maintenant à des niveaux très faibles, c'est-à-dire que les autorités publiques interviennent seulement en cas de très forte baisse des prix. Il s'agit désormais davantage d'un mécanisme de « filet de sécurité » plutôt que d'un véritable mécanisme de régulation des prix.

On observe depuis le début des années 2010 un fort décrochage entre le prix du beurre et celui de la poudre de lait écrémée et notamment au cours de la dernière année avec une véritable flambée du prix du beurre. La demande de beurre est en effet très forte, d'une part aux Etats-Unis où le beurre est à nouveau très prisé après que les consommateurs et les industriels se soient longtemps davantage orientés vers les matières grasses végétales (margarines), et, d'autre part dans les pays émergents, et notamment la Chine.

Dans le même temps, le réengraissement de la poudre de lait écrémée avec des matières grasses végétales, essentiellement de l'huile de palme, tend à se développer fortement, ce qui permet de diminuer le prix de la poudre de lait réengraissée de 30 % par rapport à la poudre de lait entière. Le différentiel de prix s'accroît encore davantage dans le contexte actuel de flambée du prix du beurre, car celle-ci contribue à tirer vers le haut le prix de la poudre de lait entière et à maintenir ce prix à un niveau relativement élevé alors que, par ailleurs, celui de la poudre de lait écrémée s'est effondré à des niveaux historiquement bas.

Figure 6 - Evolution du prix des produits laitiers européens entre 2003 et 2017



WMP (poudre de lait entier), SMP (poudre de lait écrémé)

1.5 La domination des grandes entreprises multinationales

La transformation mondiale du lait et la fabrication de produits laitiers sont dominées par quelques grandes entreprises multinationales. Sur les dix premiers transformateurs, quatre sont originaires de l'Union européenne :

- Lactalis, groupe privé (France), 18,9 milliards de CA en 2015,
- Danone, groupe privé (France), 12,3 milliards,
- Friesland Campina, groupe coopératif (Pays-Bas), 12,2 milliards,
- Arla Foods, groupe coopératif (Danemark), 11,4 milliards.

Les six autres entreprises parmi les dix premières sont :

- Nestlé, groupe privé (Suisse), 15,2 milliards (hors alimentation infantile),
- Fonterra, groupe coopératif (Nouvelle-Zélande), 14,3 milliards,
- DFA, groupe coopératif (Etats-Unis), 13,8 milliards,
- Yili, groupe privé (Chine), 9,6 milliards,
- Saputo, groupe coopératif (Canada), 8,6 milliards,
- Dean Foods, groupe privé (Etats-Unis), 8,1 milliards (toutes activités confondues) ;

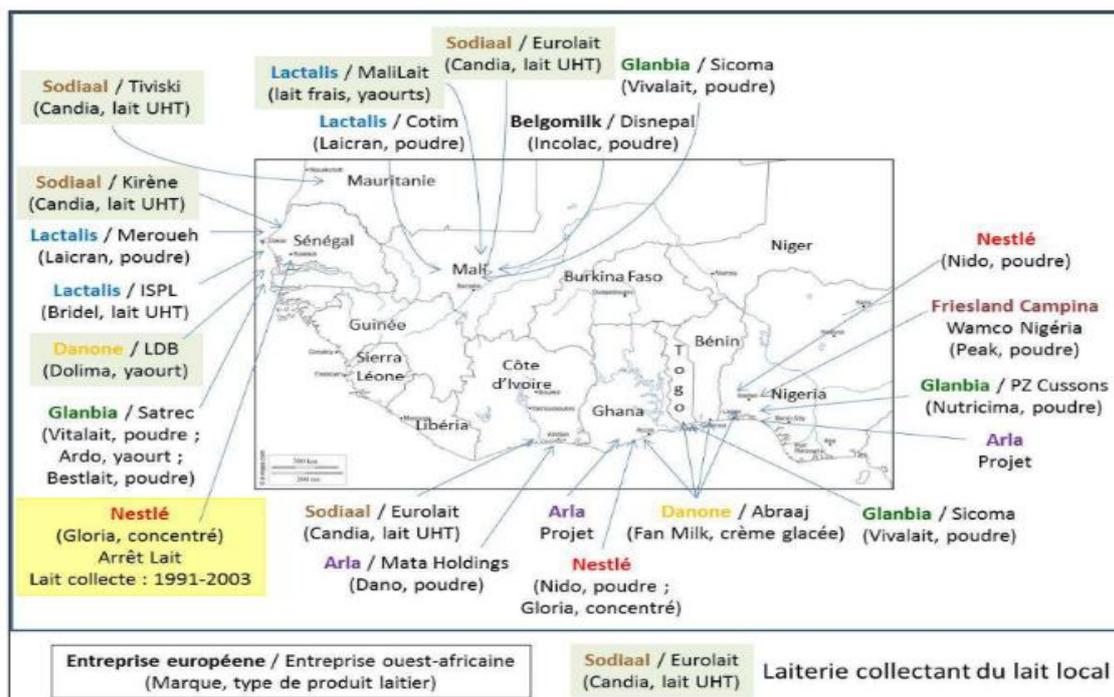
Les autres grands groupes européens sont :

- Müller, groupe privé (Allemagne), 5,6 milliards,
- Sodiaal, groupe coopératif (France), 5,5 milliards,
- DMK, groupe coopératif (Allemagne), 5,1 milliards,
- Savencia, groupe privé (France), 4,9 milliards,
- Glanbia Plc, groupe privé (Irlande), 4,1 milliards¹⁴.

¹⁴ CNIEL, 2016

Plusieurs de ces grands groupes mettent en œuvre une stratégie d'implantation d'usines de transformation en Afrique de l'Ouest dans l'objectif principal d'y fabriquer des produits laitiers à partir de poudre de lait réengraissée. Dans certains cas, ces implantations s'accompagnent également d'une collecte de lait local. La carte 3 permet d'illustrer l'implantation des entreprises européennes.

Carte 3- Positionnement des multinationales laitières européennes en Afrique de l'Ouest



Source : Corniaux Christian, 2015.

1.6 Perspectives

A l'avenir, il faut s'attendre à une demande croissante des pays du Sud et notamment des pays émergents tant du fait de la croissance démographique que de l'évolution des habitudes alimentaires. La consommation annuelle de produits laitiers est aujourd'hui comprise entre 250 et 300 kg/habitant (en équivalent lait) dans la plupart des pays les plus riches. A titre de comparaison, la moyenne mondiale est de 109 kg/habitant. Elle est du même niveau en Inde et largement inférieure à 100 kg/habitant dans la plupart des pays asiatiques (41 kg/habitant en Chine) et d'Afrique. L'accroissement de la consommation de produits laitiers dans l'ensemble de ces pays pourrait donc augmenter fortement la demande.

D'un autre côté, il existe un fort potentiel de développement de la production laitière dans nombre de pays importateurs. La Chine investit notamment dans de très grandes fermes-usines. En parallèle, compte tenu des perspectives de fort accroissement de la consommation intérieure, elle met en œuvre une stratégie de développement de la production et de la transformation à l'étranger (production en Australie, transformation en France en vue de la production de lait infantile, etc.) pour approvisionner son marché. D'une façon générale, la demande de lait sur le marché mondial dépendra en partie de la capacité des pays importateurs à accroître leur production : plus cette capacité sera développée, moindre sera leur demande de lait sur le marché mondial.

Le potentiel de développement de la production est par ailleurs important dans l'Union européenne et aux Etats-Unis. Les possibilités seraient plus réduites en Nouvelle-Zélande, à moins de modifier

radicalement le système d'élevage, l'éloignant de ses caractéristiques herbagères actuelles. La Nouvelle-Zélande perdrait alors ses avantages de compétitivité actuelle, mais de tels changements peuvent être envisageables dans un contexte de hausse durable des prix.

Dans l'Union européenne, le régime des quotas laitiers a freiné pendant longtemps la croissance de la production et des exportations. Entre 2013 et 2016, c'est-à-dire juste avant et après la suppression des quotas laitiers, la collecte laitière européenne est passée de 141,6 à 151,5 millions de tonnes, soit un accroissement de 7 %¹⁵. La progression a été très marquée dans les pays, principalement l'Irlande (+ 24 %) et les Pays-Bas (+17 %), où les acteurs des filières laitières avaient anticipé la fin des quotas laitiers et avaient mis en place une stratégie de développement de la production. A l'avenir, il y a tout lieu de penser que la production continuera à se développer, y compris dans les pays comme la France où la production n'a guère évolué entre 2013 et 2016. Alors que la production des Pays-Bas devrait peu progresser du fait des contraintes environnementales (normes relatives aux taux de nitrates et de phosphates dépassées), il en va différemment en Irlande qui bénéficie par ailleurs de conditions de productivité avantageuses (climat tempéré doux qui pourrait en faire une « Nouvelle-Zélande de l'Europe »).

Notons toutefois que les effets du changement climatique pourraient affecter la production laitière dans nombre de régions du monde, ou accroître les coûts de production, notamment du fait des sécheresses et des épisodes de forte chaleur. Il serait donc illusoire de prétendre prévoir sur le moyen terme une évolution à la hausse ou à la baisse des cours moyens du lait. Cependant, il est probable que, au-delà de la flambée conjoncturelle actuelle, la demande accrue de beurre se confirme et qu'un écart important entre prix de la poudre écrémée de lait et celui du beurre se maintienne. Dans ce contexte, et en absence de régulations nationales ou régionales, il faut s'attendre à un renforcement du phénomène de réengraissement de la poudre écrémée de lait avec des matières grasses végétales. Le réengraissement est réalisé principalement avec de l'huile de palme, le plus souvent dans les pays producteurs de poudre de lait ou dans des pays producteurs d'huile de palme, comme la Malaisie, avant que le produit ne soit exporté vers les pays consommateurs.

Par ailleurs, sur un marché mondial qui ne concerne qu'une très faible part de la production (9 %) et où des variations modérées de production de pays exportateurs ou importateurs peuvent se traduire par des variations beaucoup plus importantes en termes relatifs sur l'offre d'exportation et la demande d'importation, et en l'absence de toute régulation des marchés mondiaux, la volatilité des prix devrait se poursuivre.

Dans un contexte de fort développement de la demande de produits laitiers en Afrique de l'Ouest, la stratégie d'implantation des grands groupes en Afrique de l'Ouest, directement ou au moyen de franchises, devrait par ailleurs se renforcer. Mais cette hausse de la demande constitue également une opportunité pour le développement de filières locales.

2. Le contexte régional (Afrique de l'Ouest)

2.1 Production, consommation et importations laitières

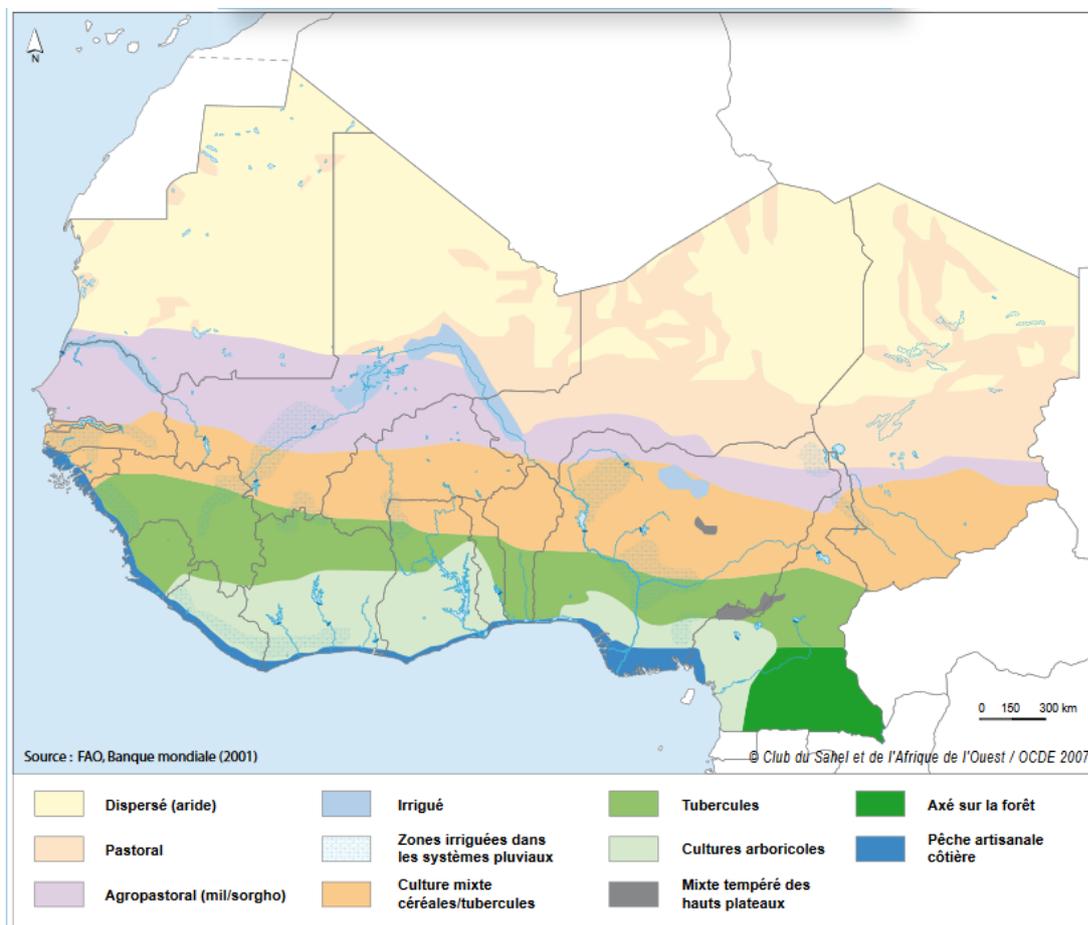
■ Une place importante de l'élevage dans les économies nationales et familiales

La carte 4 met en évidence une corrélation forte entre le niveau de pluviométrie et les systèmes de production. Ainsi la bande sahélienne est essentiellement exploitée par l'élevage (en partie transhumant, voir carte 5) ou par des systèmes mixte agriculture-élevage.

¹⁵ Source : France Agrimer, Statistiques laitières 2016. Les quotas laitiers ont été supprimés au deuxième trimestre 2015. Dès 2014, de nombreux pays et éleveurs avaient anticipé la fin des quotas et commencé à augmenter leur production.

Avec un effectif régional estimé à plus de 65 millions de têtes de bovins, plus de 200 millions d’ovins et caprins, et 2,6 millions de camélins, l’élevage joue un rôle majeur dans l’économie ouest-africaine, et constitue même l’un des principaux facteurs d’intégration régionale¹⁶.

Carte 4 – Systèmes de production en Afrique de l’Ouest



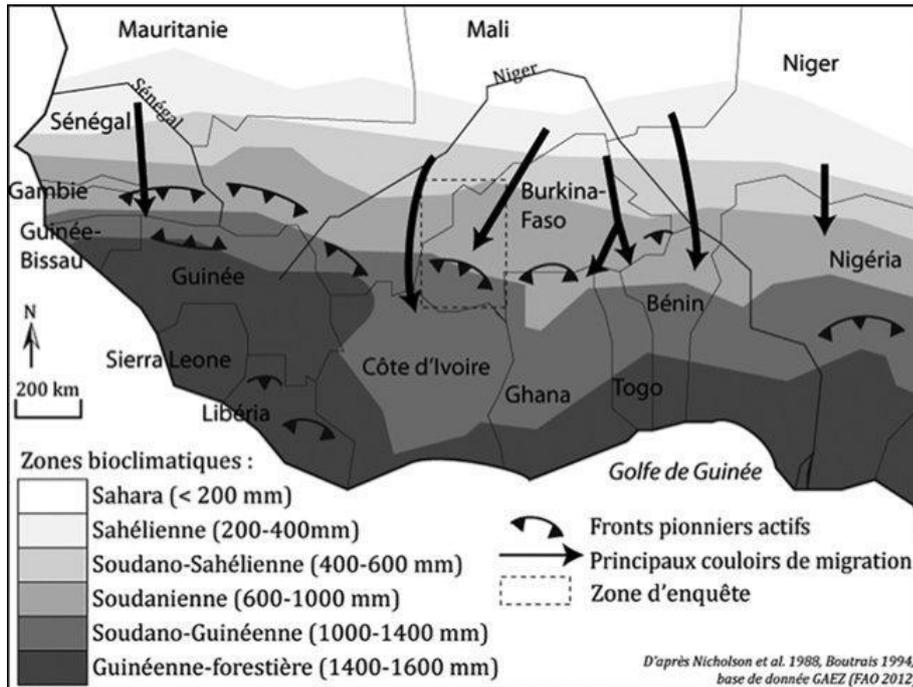
L’élevage représente plus de 5 % du Produit intérieur brut (PIB) des Etats de la région. Ce taux peut atteindre, voire dépasser 10 à 15 % dans certains pays comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger. La part des produits d’élevage représente environ 25 % du PIB agricole de l’Afrique de l’Ouest. Cette contribution est bien supérieure dans les pays sahéliens : 35 % au Burkina Faso, 28 % au Mali et 30 % au Niger¹⁷.

Les principaux effectifs bovins se situent dans les pays sahéliens (Niger, Mali, Burkina Faso) et au Nigéria (voir cartes 6 et 7). On note aussi une concentration de plus en plus importante dans les zones soudaniennes agro-pastorales (zones cotonnières et arachidières) (Carte 6). Dans les pays sahéliens, le lait de vache représente entre 20 et 40 % du chiffre d’affaires de l’élevage. La Côte d’Ivoire, le Sénégal et le Bénin sont dans une situation intermédiaire par rapport à la Guinée Bissau et le Togo où les effectifs sont relativement faibles.

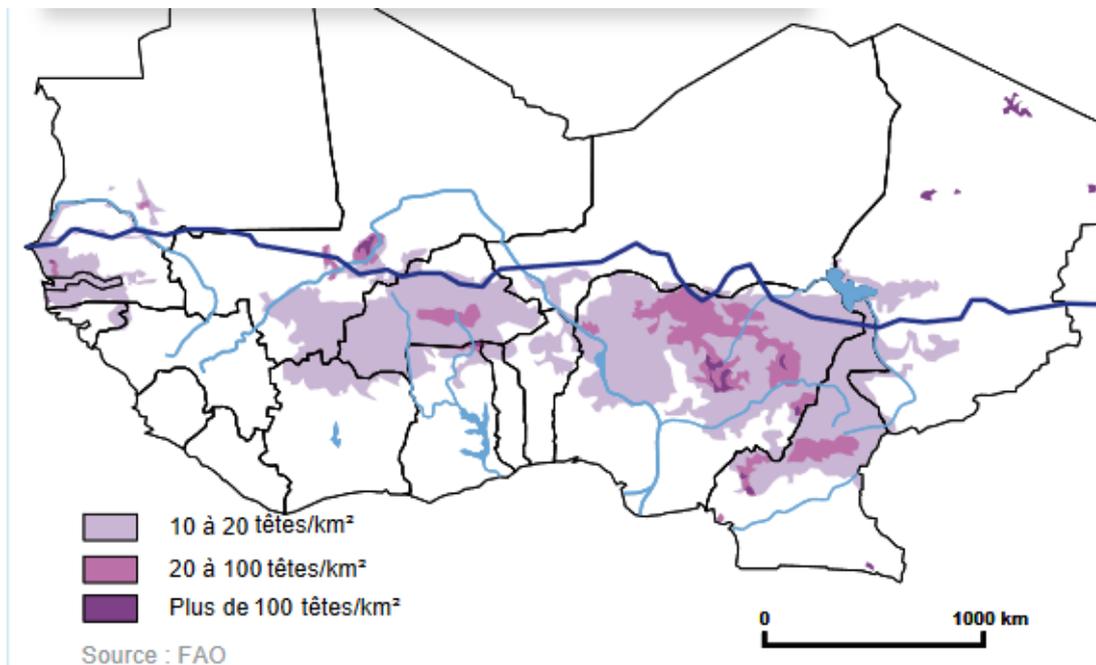
¹⁶ Gret, Apess, 2016

¹⁷ Cedeao, 2017

Carte 5- Migrations pastorales et fronts pionniers agricoles



Carte 6 - Cheptel bovin en Afrique de l'Ouest (2006)



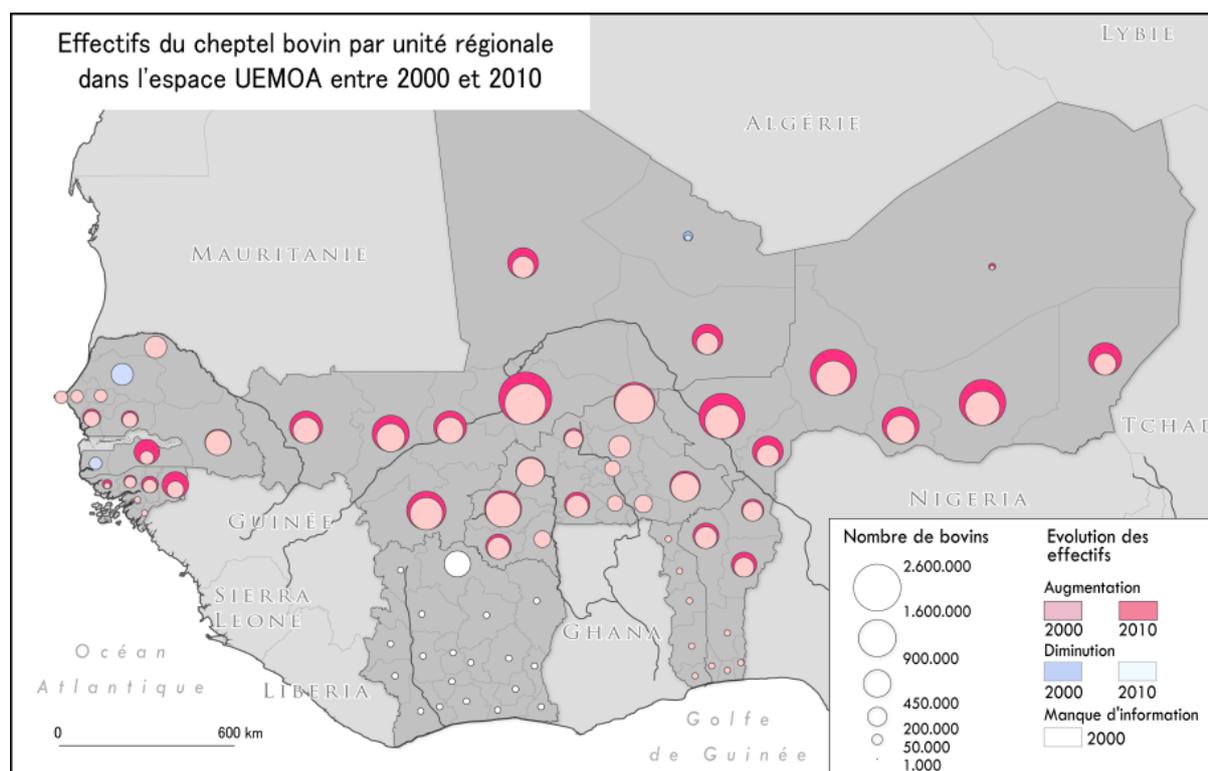
Source : Cedeao-CSAO/OCDE, 2006

Compte-tenu de leurs effectifs animaux (toutes espèces confondues), il apparaît que le Mali et le Niger sont potentiellement les plus grands producteurs de lait dans la zone Uemoa d'après l'étude effectuée par le Cirad en 2013 sur la zone Uemoa.

Les données FAOSTAT pour les pays de la Cedeao en 2016 indiquent un volume total de production de lait de vache de presque 2 500 milliers de tonnes avec environ 528 milliers de tonnes pour le Niger et 522 milliers pour le Nigéria (soit environ 20 % de la production chacun), 300 milliers

de tonnes pour le Mali, 200 milliers pour la Sierra Léone et entre 150 et 124 milliers pour la Guinée Bissau (150), la Guinée (129) le Burkina Faso (128) et le Sénégal (124). On note de très grandes différences avec les chiffres obtenus auprès des ministères pour le Burkina Faso et aussi pour le Sénégal. Ces différences confirment qu'il existe de fortes incertitudes sur les statistiques de production, qui sont très difficiles à évaluer, étant donné qu'une faible partie de la production est commercialisée et que les recensements animaux sont rares et souvent incomplets.

Carte 7- Evolution des effectifs de bovins dans les pays de l'Uemoa



L'élevage pastoral fournirait 70 % de la production laitière, le reste provenant des systèmes agropastoraux et des systèmes intensifs d'élevage¹⁸. La production de lait local couvre environ 2/3 du lait consommé¹⁹ (50% si l'on ne considère que le lait de vache), mais les situations sont très contrastées :

- dans les zones nord-sahéliennes, de l'intérieur (Burkina Faso, Mali, Niger), à tradition de production et de consommation laitière, la population consomme essentiellement du lait local. Le taux d'autosuffisance laitière y est généralement élevé (50 à 80 %²⁰) ;
- dans les zones sud-sahéliennes et encore davantage dans les zones tropicales humides et côtières (Sénégal), la tradition laitière est plus faible, la consommation repose davantage sur les importations de lait en poudre. De plus, l'urbanisation des zones côtières s'est accompagnée d'un accroissement de la consommation de lait sous forme de poudre de lait ou de lait concentré et donc d'une dépendance forte vis-à-vis des importations²¹.

L'évolution sur 15 ans du volume de production total de lait de vache de la Cedeao (figure 7) montre une tendance générale à la hausse depuis 2000 avec un tassement ces dernières années du fait d'une

¹⁸ CEDEAO, 2017.

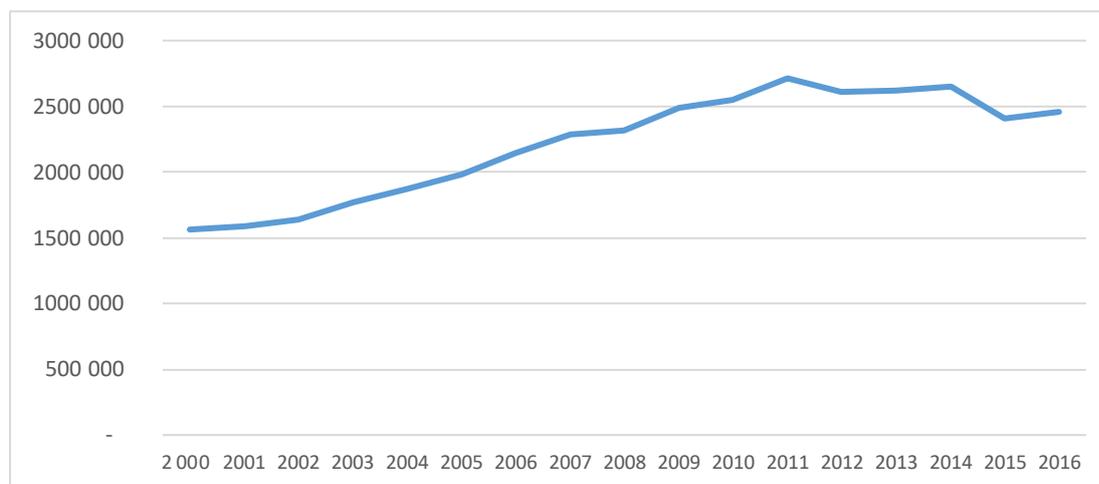
¹⁹ Sources : TradeMap et FAO.

²⁰ CEDEAO, 2017.

²¹ Corniaux et Duteurtre, 2013

baisse de la pluviométrie dans la zone sahélienne. Cette croissance est moins marquée pour le Sénégal et le Burkina Faso dont les données sont plus faibles que celles indiquées par les ministères.

Figure 7 - Evolution de la production de lait de vache de la Cedeao (milliers de tonnes)



(Source FAOStat, 2017)

Du fait du manque de débouchés sécurisés, la majorité des exploitations agropastorales n'investissent pas dans l'amélioration des performances laitières de leurs animaux. Les vaches produisent entre un et quatre litres de lait par jour, sur une période souvent inférieure à une centaine de jours²². La croissance de la production est surtout liée à l'augmentation du cheptel avec des variations inter-annuelles liées aux conditions climatiques (pluviométrie). En revanche, en périphérie des villes secondaires et dans les bassins laitiers où des circuits de collecte sont mis en place par des centres de collecte, des mini-laiteries ou des industries laitières, là où existent des opportunités de commercialisation, les systèmes d'élevage agropastoraux s'intensifient. Les éleveurs valorisent les compléments alimentaires disponibles dans la zone (résidus de récolte, fourrages, graines et tourteaux de coton, fanes et tourteaux d'arachide, son de céréales, etc.). Dans les bassins laitiers, les troupeaux sont parfois séparés, une partie des animaux restant sur place pendant qu'une autre partie part en transhumance²³.

■ Un secteur de la transformation dynamique avec des mini-laiteries qui se développent dans la zone sahélienne et de plus en plus d'industries intéressées

La valorisation marchande du lait se fait surtout via des ventes locales de produits transformés par les femmes (transformatrices artisanales). Ces ventes sont saisonnières et alimentent surtout des circuits orientés vers les marchés urbains²⁴.

63 entreprises industrielles ont été dénombrées en 2014 en Afrique de l'Ouest (hors Nigéria et Ghana)²⁵. Ces industries (entreprises nationales privatisées dans les années 80-90 et entreprises privées) fabriquent une gamme de produits frais (lait liquide, lait caillé, yaourt, crème, beurre). Elles sont localisées principalement dans les capitales. Leur capacité de transformation varie de 3 000 à 60 000 litres/jour. La grande majorité transforme exclusivement de la poudre de lait (par exemple, Sapolait). Moins d'une dizaine collectent du lait et transforment aussi du lait en poudre. La part du

²² Gret, Apess, 2016.

²³ Corniaux, 2008.

²⁴ Boucher *et al*, 2009.

²⁵ Corniaux, 2014.

lait local est de 10 à 50 % du volume de lait transformé (voir tableau 1). Le volume total collecté est en hausse.

Tableau 1 - Niveau de collecte de lait par les unités industrielles

Entreprises	Collecte (litres/jour)	Production (EqL/jour)	Part du lait local	Capacité de production /j
Eurolait (Mali)	500 - 2 000	20 000	3 - 10 %	20 000
Fada N’Gourma (Burkina Faso)	500 - 800	500 - 800	90 - 100 %	3 000
Kirène (Senegal)	1 000 - 3 000	10 000	10 - 30 %	10 000
Laiterie du Berger (Senegal)	1 000 - 4 000	7 000 - 8 000	13 - 57 %	15 000
Mali-Lait (Mali)	2 000 - 4 000	30 000 - 35 000	6 - 13 %	60 000
NigerLait (Niger)	3 000 - 4 000	35 000	9 - 11 %	55 000
Solani (Niger)	500 - 4 000	25 000	4 - 16 %	40 000
Tiviski (Mauritanie)	10 000 - 20 000	20 000	80 - 100 %	30 000

d’après Corniaux, 2014

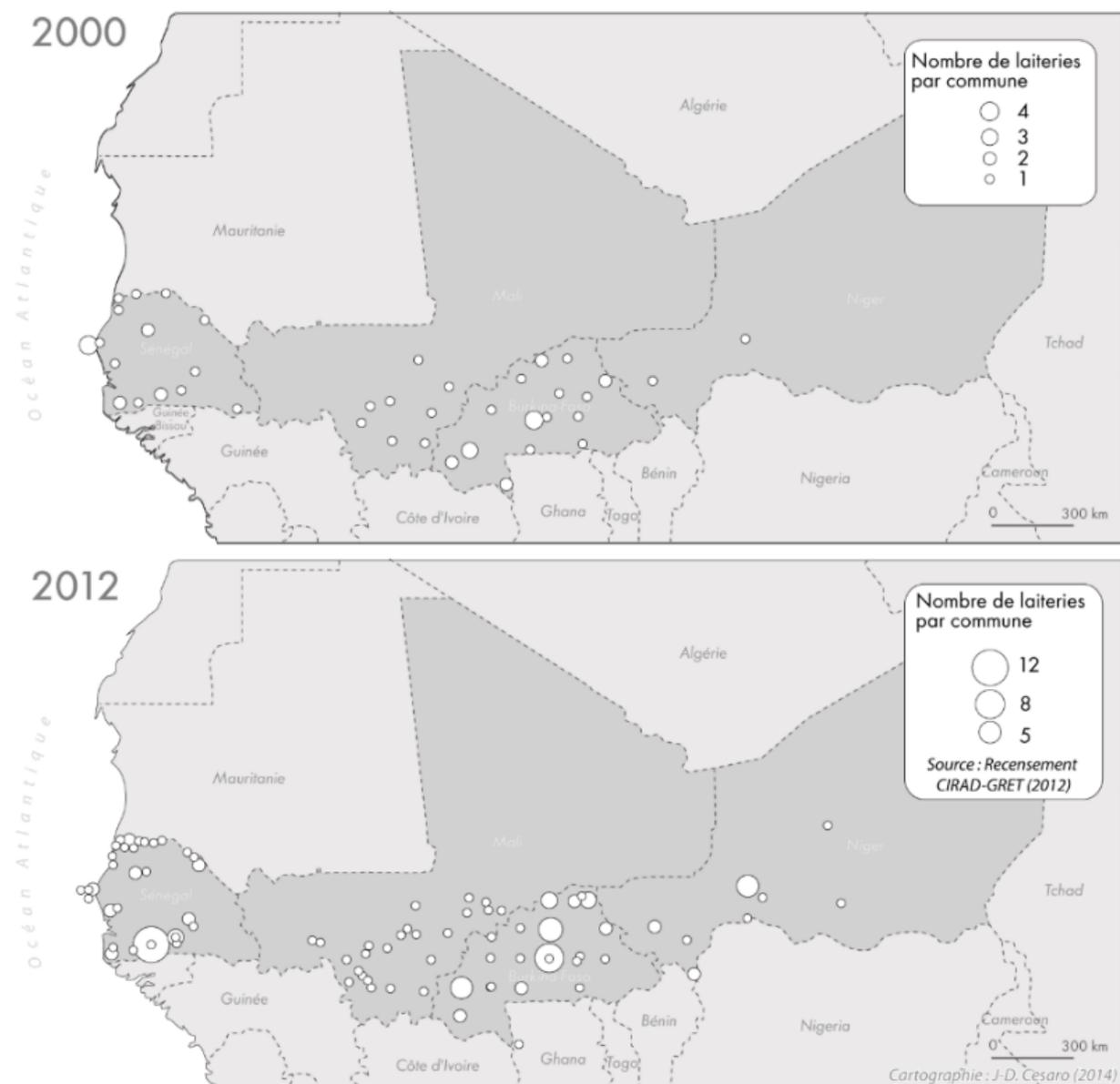
On peut citer parmi ces entreprises la Laiterie de Fada au Burkina Faso, la laiterie du Berger dont l’usine est située à Richard Toll au Nord du Sénégal et plus récemment Kirène dont le siège est à Dakar et qui collecte du lait dans le bassin arachidier et la région de Fatick. A côté des transformatrices artisanales et des industries de transformation laitière, se développe depuis les années 70, de petites structures de transformation locale, communément appelées « mini-laiteries ». La carte 8 met en évidence une forte croissance du nombre de ces mini-laiteries notamment au Sénégal, Burkina Faso, Mali et Niger ces 20 dernières années : 5 en 1990, 50 en 2000, 129 en 2012. Ces laiteries sont de tailles très variables. La quantité collectée varie de 50 l par jour à 2500 l (voir carte 9). Les plus grosses mini-laiteries qui produisent du lait caillé collectent en saison pluvieuses 700 à 1 000 l/j²⁶.

Aucune statistique n’est disponible sur la vente directe de produits laitiers par les familles d’éleveurs. Seules les données sur le secteur industriel et les mini-laiteries permettent d’estimer la contribution de la filière locale en termes de revenus et d’emplois. Ces données sont donc très partielles. Elles indiquent que le volume de lait collecté par jour par les entreprises industrielles et les mini-laiteries est de 50 000 l, le chiffre d’affaires journalier de 40 millions de FCFA et le chiffre d’affaires annuel de 8 milliards de FCFA, provenant de la production de 10 000 familles²⁷. Cela représente pour ces ménages un revenu moyen mensuel de 67 000 FCFA. La transformation industrielle et artisanale de lait cru représente également des emplois. Une mini-laiterie emploie 4 à 6 personnes. Ce secteur crée donc plus de 600 emplois et sans doute au moins autant dans le secteur industriel qui transforme plus de lait collecté, soit un total estimé à plus de 1 200 emplois. On peut estimer que les filières industrielle et semi-industrielle (mini-laiteries) offrent des emplois et revenus à plus de 11 000 familles, d’après les chiffres dont on dispose mais d’autres emplois et revenus seraient à comptabiliser dans ces filières (collecteurs de lait cru, vendeurs de produits laitiers, fournisseurs d’intrants et autres services). Il faudrait également comptabiliser les revenus (et auto-emplois) issus de la vente directe de produits laitiers par les femmes d’éleveurs et les micro-entreprises urbaines.

²⁶ Corniaux C., Duteurtre G., Broutin C. (coord.), 2014

²⁷ Corniaux C., Duteurtre G., 2012.

Carte 8 – Evolution du nombre de mini-laiteries entre 2000 et 2012

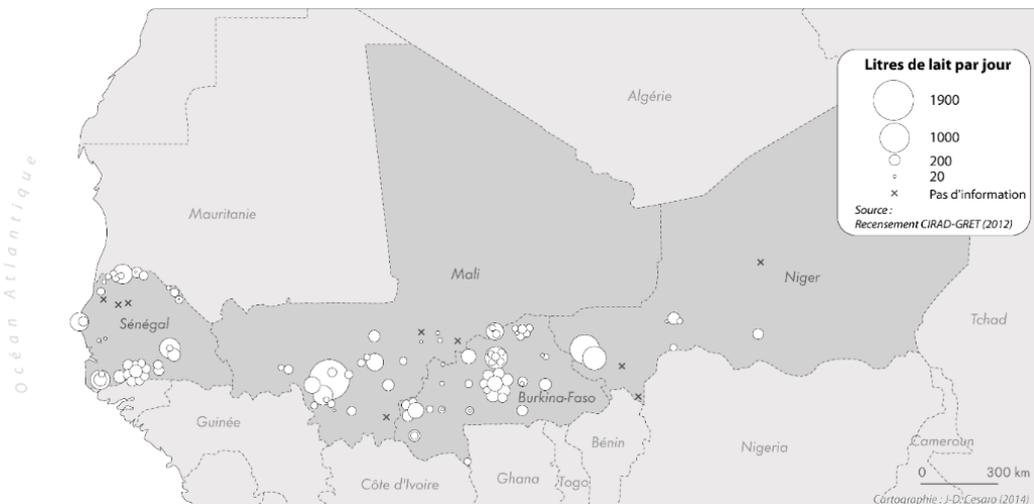


Source : Corniaux C., Duteurtre G., Broutin C. (coord.), 2014

Des centaines de milliers de familles d'éleveurs sont concernées par la valorisation du lait local puisque pratiquement toutes vendent du lait au moins après l'hivernage, quand il est abondant. Cette activité menée le plus souvent par les femmes, représente un revenu essentiel pour les familles d'éleveurs (notamment dans la zone pastorale sèche où les opportunités de revenus sont limitées).

Le chiffre d'affaires du commerce et de la transformation du lait en poudre est sans doute plus élevé que dans la filière lait local, au vu des importations dont le montant a atteint 200 milliards FCFA en 2010 (près de 550 millions FCFA/jour). Mais le nombre d'emplois et donc de familles bénéficiant de revenus à travers l'activité industrielle (propriétaires employés des industries, importateurs et vendeurs au détail) est beaucoup moins important que dans la filière lait local. Même en prenant en compte la transformation artisanale du lait en poudre dans les centres urbains, le nombre de familles concernées est plus faible que dans la filière lait local et ce ne sont pas les plus vulnérables (pauvreté rurale beaucoup plus élevée).

Carte 9- Niveau de collecte des mini-laiteries (et centres de collecte)



Source : Corniaux C., Duteurtre G., Broutin C. (coord.), 2014

■ Une demande en forte croissance satisfaite en partie par des importations

La consommation de lait par habitant en Afrique de l’Ouest demeure globalement faible (environ 23 kg/an pour la Cedeao²⁸) avec de très grandes disparités (tableau 2) et en-dessous des recommandations de l’OMS qui préconisent une consommation de 70 à 90 Eq kg/an/habitant.

Tableau 2 – Consommation apparente de lait par habitant en 2013

Pays	Production de lait de vache (kg/an/hb)	Production d'autres laits (kg/an/hb)	Importation lait (Eqkg/an/hb)	Consommation apparente de lait par hb (kgEq/an)
Bénin	10,7	2,6	11,4	24,6
Burkina Faso	8,1	11,0	5,4	24,5
Côte d'Ivoire	1,4	-	6,9	8,3
Gambie	40,4	-	22,9	63,3
Ghana	1,6	-	11,7	13,3
Guinée	14,6	3,7	10,9	29,2
Guinée-Bissau	85,1	12,8	36,2	134,1
Libéria	2,1	-	10,8	12,9
Mali	26,8	55,1	3,6	85,5
Niger	25,1	26,0	5,6	56,7
Nigéria	3,3	-	9,4	12,7
Sénégal	13,1	1,9	27,7	42,6
Sierra Leone	23,9	-	1,7	25,6
Togo	11,3	-	8,5	19,8
Total Cedeao	7,9	5,1	9,6	22,7

Source : d’après données FAOSTAT 2017. Les données pour les autres laits ne sont pas disponibles pour tous les pays.

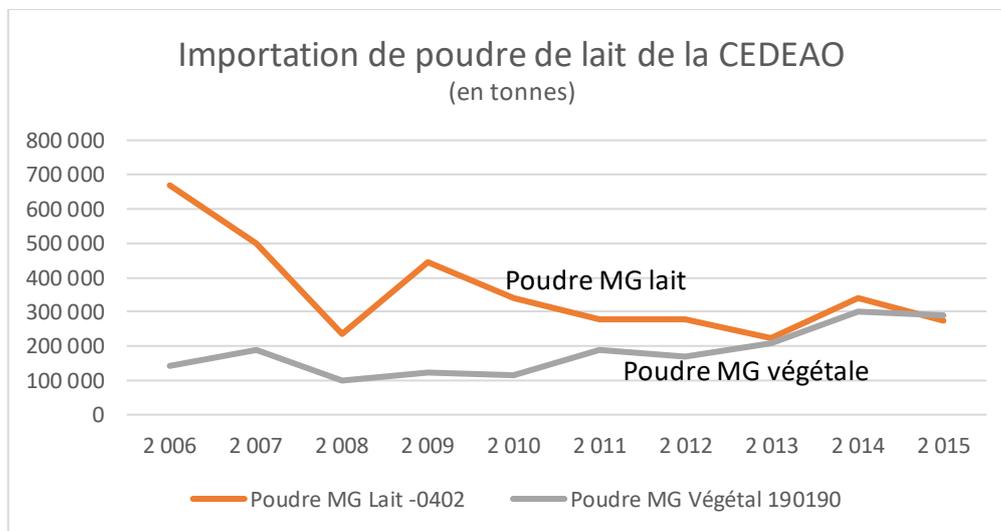
²⁸ Le tableau a été élaboré à partir des données FAOSTAT les plus récentes (2013) avec des niveaux de consommation très importants pour le Mali et Niger liés à des données de consommation de lait de chèvre, chamelle et brebis élevées (plus de 70 % pour le Mali et 50 % pour le Niger). Les données de la Guinée et de la Gambie n’ont pas été prises en compte en raison d’erreurs probables dans les chiffres (consommation respective de 111 kg/hab et 60,6 kg/hab).

La croissance démographique, l'urbanisation et l'amélioration du pouvoir d'achat des classes moyennes se traduisent par une augmentation de la demande en produits laitiers. Face à ce marché porteur, les soutiens publics pour dynamiser la production locale s'avèrent bien insuffisants. Malgré une augmentation de la production régionale, elle reste globalement en-dessous des besoins de consommation. Cependant, au Burkina Faso, au Mali ou au Niger, la production locale est bien supérieure aux importations. Dans tous les pays, les importations viennent prioritairement approvisionner les marchés urbains. Comme nous l'avons mentionné, il existe cependant de fortes incertitudes sur les statistiques de production, qui sont très difficiles à évaluer, étant donné qu'une faible partie de la production est commercialisée.

Les importations ouest-africaines ne cessent d'augmenter, passant de 0,6 en 1996 à 1,9 millions de tonnes équivalent lait en 2013 (FAOSTAT, 2016). La dépendance globale de la région vis-à-vis des importations, notamment de poudre de lait, tend à s'accroître depuis une dizaine d'années, après une chute des importations et de la consommation en 2007/2008 liée à la flambée des prix sur le marché mondial. Néanmoins ces importations ont surtout suivi la courbe de croissance démographique (de l'ordre de 3 % par an).

La progression des importations après 2010 est liée principalement à l'augmentation des importations de poudre de lait réengraissée, qui sont aujourd'hui plus importantes que les importations de poudre de lait. La figure 8 illustre cette montée en puissance des importations de poudre de lait réengraissée par rapport aux autres importations de poudre de lait. Le tableau 3 et la figure 9 mettent aussi en évidence le poids en valeur des importations de poudre de lait réengraissée.

Figure 8 – Evolution des importations de poudre de lait entière et de poudre de lait réengraissée au moyen de matière grasse végétale, Cedeao, en volume



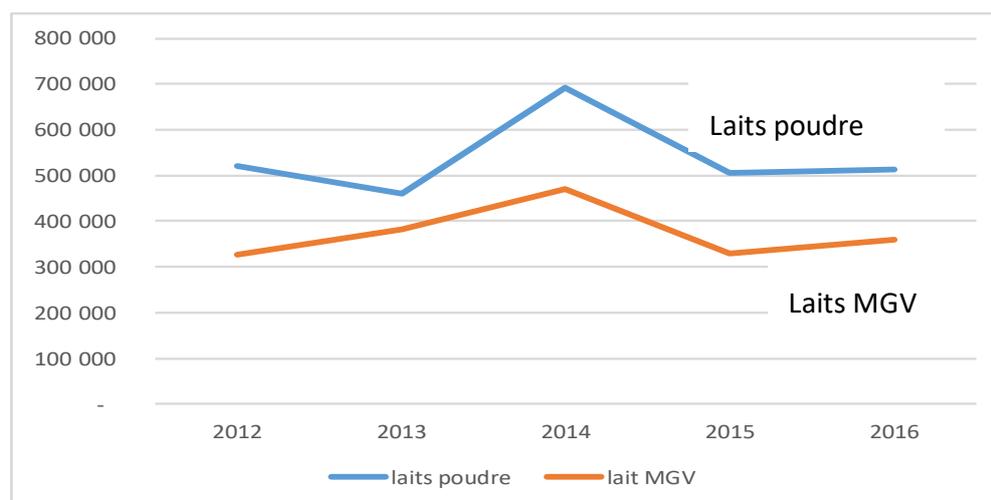
Source : Trade Map et nos calculs. *Poudre MG Lait - 0402* indique la poudre entière (la matière grasse est celle du lait, ligne tarifaire 0402). *Poudre MG végétal 190190* indique la poudre de lait écrémée et réengraissée avec de la matière grasse végétale (ligne tarifaire 190190).

Tableau 3 – Importations totales de produits laitiers en valeur - Cedeao de 2012 à 2016 en valeur (milliers euros)

produits	valeur importée en 2012	valeur importée en 2013	valeur importée en 2014	valeur importée en 2015	valeur importée en 2016
lait liquide	24 680	28 033	27 504	30 517	52 795
laits poudre	520 856	459 886	692 035	505 858	512 288
laits concentrés	90 555	74 170	100 028	93 174	57 521
laits fermentés	25 729	26 163	27 779	23 897	25 432
beurre	32 831	27 656	34 363	24 219	32 332
fromages	23 374	23 895	27 475	29 033	31 058
lactosérum	12 017	13 180	10 311	17 733	16 457
Produits laitiers	730 042	652 983	919 495	724 431	727 883
lait MGV	326 899	382 000	470 068	329 682	359 308
total	1 056 941	1 034 983	1 389 563	1 054 113	1 087 191

Source : Trade Map et nos calculs. *Pas de données pour le Mali en 2013, 2014 et 2015*

Figure 9 - Evolution des importations de poudre de lait Cedeao en valeur (1 000 €)



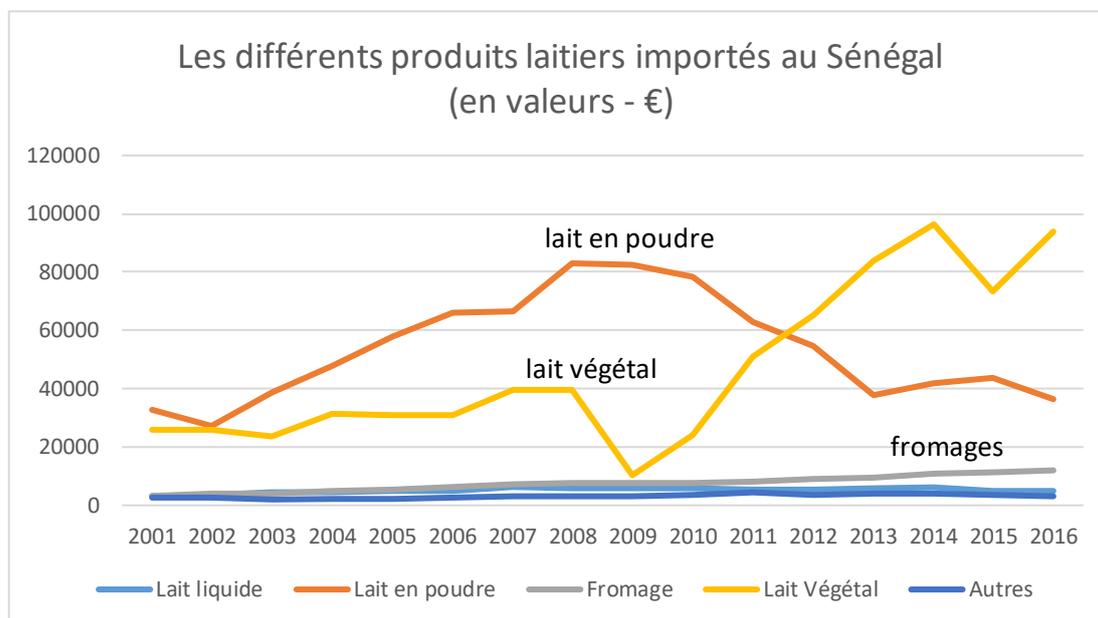
Source : Trade Map et nos calculs.

Ces données doivent cependant être interprétées avec précaution, en raison d'un manque de transparence des statistiques : les importations de poudre de lait réengraissée apparaissent dans la classification douanière sous une ligne tarifaire « préparations alimentaires diverses » (190190) distincte de celle de la poudre de lait. Mais, la ligne tarifaire 190190 recouvre également d'autres produits, même s'ils concernent des volumes plus faibles que la poudre de lait reconstituée (extraits de malts, produits à base de farines, etc.). De plus, il n'y a pas de règle générale commune à tous les pays de la Cedeao sur la façon dont cette poudre réengraissée de lait est déclarée en douane. Enfin une partie des importations proviennent de pays tiers de la région sans que l'origine réelle ne soit précisée. Une partie de ces réexportations sont à base de matière grasse végétale.

L'évolution des importations du Sénégal illustre également cette montée en puissance de la poudre de lait réengraissée, parfois qualifiée de « lait végétal » (voir figures 10 et 11). On voit que, aujourd'hui, près de deux-tiers des importations laitières du pays sont constituées de poudre de lait

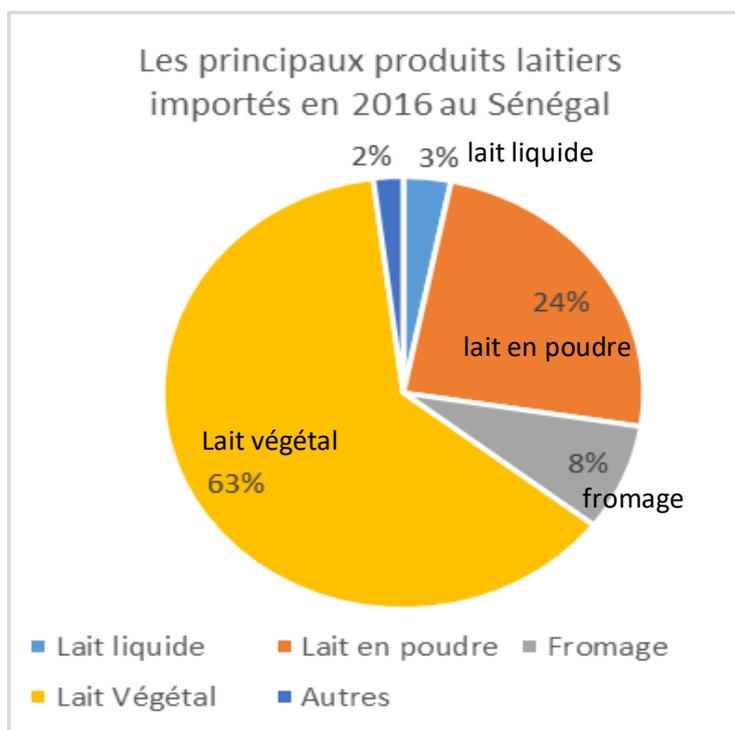
réengraissée. De plus, ces chiffres correspondent à une période antérieure à la flambée actuelle du prix mondial du beurre.

Figure 10 - Evolution des importations sénégalaises de produits laitiers (en valeur €)



Source : Trade Map et nos calculs

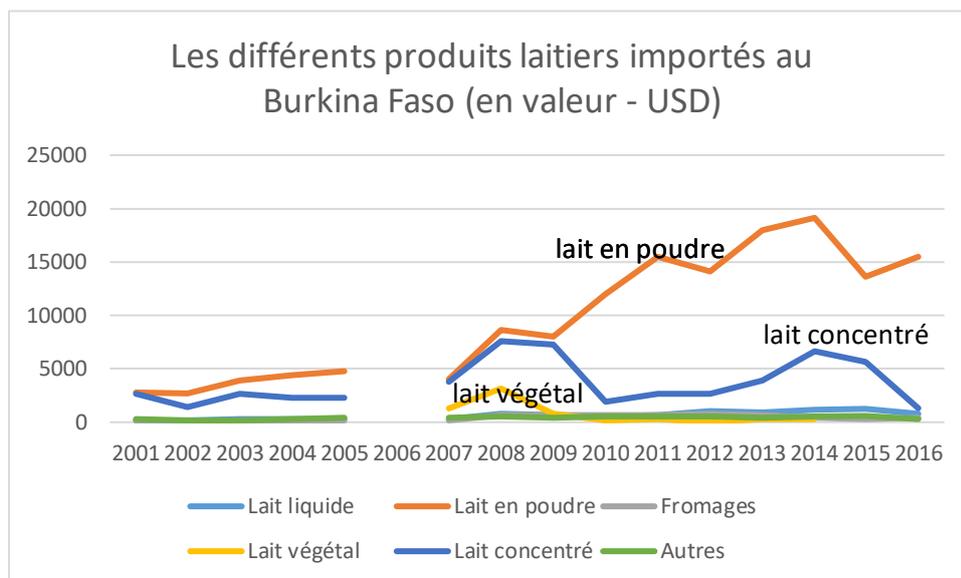
Figure 11 – Principaux produits importés en valeur en 2016 (Sénégal)



Source : Trade Map et nos calculs

Concernant le Burkina Faso, l'appréciation de la montée en puissance des importations de poudre de lait réengraissée est plus complexe du fait des problèmes de fiabilité des données statistiques douanières. Une partie des importations déclarées comme lait en poudre est en effet très certainement constituée de poudre de lait réengraissée. De fait, les importations de « lait végétal » apparaissent selon les statistiques comme négligeables (voir figure 12).

Figure 12 - Evolution des importations burkinabées de produits laitiers (en valeur USD)



Source : Trade Map et nos calculs.

Une partie des importations déclarées de lait en poudre est en réalité très certainement constituée de lait végétal (poudre de lait réengraissée).

2.2 Le Tarif Extérieur Commun (TEC Cedeao)

La Cedeao met en œuvre une politique commerciale commune depuis 2015, alors que l'Uemoa avait mis en œuvre une politique commerciale commune en 2000²⁹. Le TEC Cedeao s'est substitué au TEC Uemoa dans les pays membres de cette dernière. Le TEC Uemoa avait été défini avant l'élaboration de la politique agricole de l'Uemoa (19 décembre 2001) et la définition des secteurs prioritaires qu'il convenait de protéger, ce qui a été regretté par la Direction douanière de l'Uemoa et par les Etats membres³⁰. Le faible taux de protection du TEC Uemoa avait suscité une augmentation rapide des importations agro-alimentaires dans la sous-région. Le TEC Uemoa comportait quatre niveaux de taxation correspondant à quatre catégories de produits. Le TEC Cedeao a pris comme base le TEC Uemoa, avec certaines modifications dans la catégorisation des produits. De plus, le TEC Cedeao inclut une cinquième bande tarifaire (catégorie 4) avec un droit de douane de 35 %. Elle vise à améliorer la protection de certains secteurs contre les importations.

²⁹ L'Uemoa regroupe huit Etats de l'Afrique de l'Ouest (anciennes colonies françaises et Guinée Bissau). La Cedeao regroupe les pays de l'Uemoa et sept autres pays (pays anglophones et Cap Vert).

³⁰ Hermelin Bénédicte, 2003

Le tableau ci-dessous présente les cinq bandes tarifaires du TEC Cedeao et le traitement appliqué aux produits laitiers

Tableau 4- Tarifs douaniers du TEC Cedeao

Catégorie	Produits	Droit de douane
0	Biens sociaux essentiels (médicaments, appareils médico-chirurgicaux, le papier journal, les livres, les journaux).	0%
1	Biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipement, intrants spécifiques, notamment le lait en poudre, y compris réengraissé (inclus dans « préparations alimentaires diverses ») conditionné en emballages de plus de 25 kg, babeurre en poudre, lactosérum, huile de beurre.	5%
2	Intrants et produits intermédiaires, dont lait en poudre conditionné en emballages de moins de 25 kg et crèmes conditionnées en emballages de plus de 25 kg.	10%
3	Biens de consommation finale, dont le lait liquide, le beurre, le fromage.	20%
4	Biens spécifiques pour le développement économique, dont les yaourts.	35%

En plus des droits de douanes, d'autres taxes accompagnent le TEC à savoir la redevance statistique (1 %), le prélèvement communautaire de solidarité de l'Uemoa (PCS, 1 %) et le prélèvement communautaire de la Cedeao (PCC, 1 %).

On constate que le taux de protection de la région ouest-africaine pour la poudre de lait destinée à la transformation ou au reconditionnement (sacs > 25 kg) est très faible (catégorie 1, 5 %). La poudre de lait est en effet considérée soit comme un *bien de première nécessité*, soit comme un *intrant spécifique*, destiné au reconditionnement ou à la transformation³¹. Le taux appliqué pour la poudre de lait déjà conditionnée pour la vente (sacs < 25 kg) est plus élevé (catégorie 2, 10 %), mais reste faible. Elle est donc considérée comme un *produit intermédiaire*.

Les taux de protection sont plus élevés pour le lait liquide, le beurre, le fromage (catégorie 3, *biens de consommation finale*, 20 %) et le yaourt (catégorie 4, *bien spécifique pour le développement économique*, 35 %).

Ces droits de douane reflètent la volonté, d'une part de fournir aux consommateurs des aliments de base (et notamment la poudre de lait) bon marché, et, d'autre part, de favoriser la production locale de biens de consommation à partir d'intrants importés (en l'occurrence, la fabrication de produits laitiers à partir de poudre de lait) par rapport à des produits finis importés qui sont davantage taxés. Force est de constater que le fait que les importations de poudre de lait à bas prix pouvaient créer une concurrence avec la production laitière de la région n'a pas été considéré comme un élément décisif à l'heure de décider du niveau des droits de douane.

La comparaison avec le secteur de la volaille montre que les produits laitiers sont globalement moins bien protégés. Certes, les poussins (volailles de moins de 185g) sont considérés comme des *intrants spécifiques* et se voient appliqués un droit de douane de seulement 5 % (catégorie 1). De même, les autres volailles sur pied sont considérées comme *produits intermédiaires* et se voient appliqués un droit de douane de 10 % (catégorie 2). Mais, sont reconnus comme *biens spécifiques*

³¹ Le droit de douane appliqué précédemment dans le cadre du TEC Uemoa était du même niveau.

pour le développement économique l'ensemble des biens alimentaires issus de l'aviculture et qui pourraient entrer en concurrence avec les productions locales, c'est-à-dire les viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés de volaille et les préparations et conserves de volaille. Ces produits sont ainsi taxés à hauteur de 35 % (catégorie 4). Alors que l'essentiel des importations potentielles de produits laitiers est constitué de poudre de lait taxée à 5 %, l'essentiel des importations potentielles de volailles est constitué de biens taxés à 35 %. Et ceci, sans prendre en compte les différentes mesures d'interdiction d'importation de produits de l'aviculture pour des raisons sanitaires. Le tableau ci-dessous met en évidence cette différence de traitement entre les deux secteurs.

Tableau 5 - Structure du TEC Cedeao et les produits laitiers et de l'aviculture

Produits laitiers	Produits de l'aviculture	Catégories TEC Cedeao	Droits de douane
		Catégorie 0	0%
Lait en poudre et lait ré-en-graissé aux matières grasses végétales, en emballage de plus de 25kg, Lait en poudre, en emballages de moins de 25 kg pour pharmacie	Volaille sur pied de moins de 185g	Catégorie 1	5%
Lait en poudre en emballage de moins de 25 kg hors pharmacie	Autres volailles sur pied	Catégorie 2	10%
Lait UHT, Fromages Lait concentré sucré Beurre		Catégorie 3	20%
Yaourts	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés de volaille Préparations et conserves de volaille	Catégorie 4	35%

2.3 L'Accord de Partenariat Economique (APE)

En 2014, l'Union Européenne a paraphé avec l'Afrique de l'Ouest un accord de libre-échange, intitulé Accord de Partenariat Economique. Pour entrer en vigueur, cet APE devra être signé par les Chefs d'Etat, puis ratifié par les parlements des parties africaine et européenne de l'accord (et, pour la partie européenne, le Parlement européen en tant que tel). Dans le cadre de cet accord, les pays de la région (pays membres de la Cedeao et Mauritanie) s'engagent à libéraliser leurs marchés au profit des produits européens pour 75 % des lignes tarifaires. La libéralisation se déroule au maximum sur 20 ans, mais sur cinq ans pour certains produits (dont la poudre de lait). Le marché européen resterait quant à lui ouvert aux produits de la région ouest-africaine sans droits de douane ni quotas, comme cela était globalement le cas précédemment (depuis leur indépendance pour les anciennes colonies françaises et depuis la Convention de Lomé I pour les pays anglophones).

A l'origine des APE, on trouve la création de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) en 1995 dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Marrakech de 1994 qui vise la libéralisation des échanges. En effet, les accords de Lomé (la première Convention de Lomé a été signée en 1975) s'inscrivaient en infraction avec le principe de la Nation la Plus Favorisée (NPF) du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et de l'OMC, dans la mesure où les concessions commerciales accordées par l'Union européenne aux pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) étaient discriminatoires vis-à-vis des autres pays en développement. Il ne s'agissait pas non plus

d'un accord de libre-échange (article XXIV du GATT), dans la mesure où il n'y avait pas réciprocité, car les pays ACP n'appliquaient aucune préférence commerciale au profit des produits provenant de l'Union européenne. Ainsi, le nouveau contexte multilatéral né de la création de l'OMC a rendu plus difficile la poursuite du dispositif de préférences unilatérales, les règles préexistantes (NPF, etc.) prenant un caractère plus contraignant. Lors de la conférence ministérielle de Doha, l'UE et les pays ACP avaient demandé, négocié et obtenu une dérogation à la clause de la Nation la Plus Favorisée, valable jusqu'à la fin 2007.

Différentes possibilités s'offraient à l'Union européenne :

- ▷ le remplacement du système de préférences non réciproques par l'établissement de Zones de Libre-Echange (ZLE),
- ▷ l'octroi des préférences accordées aux pays ACP à l'ensemble des PED (Pays En Développement),
- ▷ l'alignement des préférences des pays ACP sur celles de l'ensemble des PED et PMA (Pays les Moins Avancés),
- ▷ la demande de dérogations supplémentaires à l'OMC,
- ▷ l'extension du concept de PMA au niveau régional en considérant les régions ACP comme des « régions PMA³² », ce qui aurait permis le libre accès au marché européen sans exiger une ouverture commerciale réciproque,
- ▷ l'établissement d'accords de coopération économique à mi-chemin entre la non-réciprocité et la réciprocité totale.

L'Union européenne, souhaitant garder un certain niveau de protection de son économie vis-à-vis des importations en provenance des PED et accroître ses exportations vers les marchés ACP, opta pour la première solution.

A ce jour, la négociation d'un APE régional n'a cependant pas abouti en raison de l'opposition du Nigéria, sous la pression de la société civile et du secteur privé qui voient dans l'APE une menace pour les industries locales.

La stratégie des États ouest-africains a été de revoir dans le cadre de la préparation de l'APE l'ensemble des produits dits sensibles et peu sensibles afin de décider lesquels devraient être protégés ou libéralisés. A l'issue des négociations, 100 % des produits de la 5^{ème} bande (catégorie 4) du TEC Cedeao ont été exclus de la libéralisation et quelques autres produits de la 4^{ème} bande.

Ainsi le lait liquide, le fromage, les yaourts restent protégés. Par contre la poudre de lait conditionnée en sac de 25 kg (y compris la poudre de lait réengraissée), auparavant à 5 % de droits de douane, sera libéralisée en 5 ans pour atteindre 0%. Cette libéralisation supplémentaire montre bien la volonté des politiques de favoriser le développement des industries laitières locales qui transforment la poudre de lait, même si cela se fait au détriment de la filière locale. Concernant la viande de volaille, elle reste exclue de la libéralisation.

³² Voir par exemple : *La négociation de l'accord de partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne : Processus et enjeux pour l'agriculture régionale*, Forum sur la souveraineté alimentaire, Roger Blein, Roppa, 2006, ou la question écrite d'un député européen : <http://emmanuelmaurel.eu/2015/05/11/question-ecrite-accord-de-partenariat-economique-entre-lafrique-de-louest-et-lunion-europeenne/>

Tableau 6 : Classification des produits laitiers et de l'aviculture dans l'APE

Produits laitiers	Produits de l'aviculture	Catégories TEC Cedeao	APE
		Catégorie 0 (0%)	Déjà libéralisé
Lait en poudre et lait ré-en-graissé aux matières grasses végétales, en emballage de plus de 25kg Lait en poudre en emballages de moins de 25 kg pour pharmacie	Volaille sur pied de moins de 185g	Catégorie 1 (5%)	Libéralisé en 5 ans (groupe A)
Lait en poudre en emballage de moins de 25 kg hors pharmacie		Catégorie 2 (10%)	Exclu de la libéralisation (groupe D)
	Autres volailles sur pied	Catégorie 2 (10%)	Libéralisé en 5 ans (groupe A)
Lait UHT, Fromages Lait concentré sucré Beurre		Catégorie 3 (20%)	Exclu de la libéralisation (groupe D)
Yaourts	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés de volaille Préparations et conserves de volaille	Catégorie 4 (35%)	Exclu de la libéralisation (groupe D)

Les raisons de la signature de l'APE par les États africains sont multiples. La signature résulte :

- d'une part de pressions de l'Union européenne, aussi bien sur les pays non PMA qui risquaient de perdre le libre accès au marché européen pour leurs produits que sur les pays PMA qui auraient de toute façon bénéficié du libre accès au marché européen dans le cadre du régime commercial Tout sauf les Armes (TSA) instauré dès 2000, mais qui sont notamment dépendants de l'aide publique au développement européenne,
- d'autre part, de choix politiques assumés de certains gouvernements ouest-africains en faveur de la libéralisation.

Le choix d'inclure dans la liste des produits sensibles la plupart des produits agricoles répond à leur volonté de protéger leur agriculture. Par contre, le choix de libéraliser la poudre de lait (tout comme d'autres matières premières industrielles d'origine agricole) répond principalement à la volonté de favoriser le développement d'industries de transformation nationales. La baisse des droits de douane sur la poudre de lait doit certes être relativisée, les 5% actuels du TEC correspondant déjà à un niveau de protection très faible. Son intégration dans l'APE rend cependant beaucoup plus complexe une éventuelle élévation future du droit de douane dans le cadre d'une révision du TEC.

Concernant la baisse des droits de douane sur la poudre de lait, l'ensemble des pays membres de la Cedeao semble adhérer à cette stratégie destinée à faciliter l'accès de la poudre de lait au segment de la grande consommation au moyen du développement d'entreprises laitières transformant de la poudre de lait importée. Cependant, le Nigéria cherche à mettre en œuvre une stratégie de développement de la filière locale en augmentant la production et en négociant l'augmentation de la collecte

de lait local par les coopératives étrangères comme celle hollandaise Friesland Campina, avec un passage de 3 % à 10 % de la production sur 10 ans³³.

Par ailleurs la Côte d'Ivoire et le Ghana ont chacun signé un APE intérimaire avec l'Union européenne. La mise en œuvre de ces APE intérimaires constitue un risque pour l'intégration régionale : les produits libéralisés dans le cadre de ces APE pourront pénétrer sur le marché ouest-africain sans droits de douane, avec un risque de réexportation vers les autres pays de la région si les mécanismes de contrôle des règles d'origine sont appliqués de façon laxiste.

2.4 La Politique agricole commune de la Cedeao (ECOWAP) et l'Offensive pour la promotion du lait local

Constatant l'accroissement constant des importations alimentaires de l'Afrique de l'Ouest et tenant compte de l'enjeu d'assurer la sécurité alimentaire d'une population qui connaîtra une forte croissance au cours des prochaines décennies, la Cedeao a fixé comme priorité de la nouvelle politique agricole commune (ECOWAP 2016-2025) *le développement de la production agricole et des filières ouest-africaines en vue de répondre à la demande du marché régional*. Le document d'orientation stratégique, dont le programme régional d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN) constitue le principal instrument d'opérationnalisation, assigne à la politique agricole l'objectif général de *contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays*. Une attention particulière est accordée aux produits animaux (lait et viande) C'est dans ce cadre que, à l'image de l'initiative régionale sur le riz, a été décidée la mise en place d'une *Offensive régionale pour la promotion du lait local*, en vue de *réduire de façon substantielle la dépendance régionale aux approvisionnements extérieurs en produits laitiers*. L'objectif spécifique de l'initiative est *d'accompagner toutes les initiatives et stratégies de développement des chaînes de valeur du lait local, afin de :*

- *Augmenter de façon substantielle la production locale du lait frais en améliorant la productivité du cheptel ;*
- *Améliorer l'approvisionnement de l'industrie laitière régionale au moyen de la collecte d'au moins 25 % de la production régionale de lait local à l'horizon 2025 ;*
- *Promouvoir un environnement incitatif au développement des chaînes de valeur du lait local*³⁴.

Trois axes potentiels d'intervention ont été envisagés (voir encart).

Encart : les trois axes de l'Offensive régionale pour la promotion du lait.

Axe1. *Améliorer la productivité du cheptel local. Cet axe vise principalement à augmenter la production régionale du lait local. Il devra intervenir sur un ensemble de leviers incluant : (i) la sélection et l'amélioration génétique des races bovines, ovines, caprines et des camelins, (ii) la sécurisation de l'accès à l'aliment du bétail, (iii) l'amélioration de la surveillance épidémiologique et de l'accès aux soins de santé vétérinaire et des bonnes pratiques d'hygiène de la traite ;*

Axe2: *Améliorer l'approvisionnement de l'industrie locale en lait frais. Cet axe est centré essentiellement sur le déploiement d'un ensemble de stratégies pour augmenter substantiellement, au moins à hauteur de 25 %, le volume du lait local collecté par les unités industrielles, toutes catégories confondues. Il inclut: (i) la promotion des centres multi services de collecte et de traitement pour la conservation du lait, (ii) la capitalisation et la mise à l'échelle de mesures incitatives pour encourager la collecte, (iii) le désenclavement des nœuds de production à travers la construction de pistes de production pour drainer le lait vers les centres urbains, principaux marchés du lait en*

³³ Source : AFDI.

³⁴ Cedeao, 2017.

Afrique de l'Ouest, (iv) l'investissement opérationnel dans l'outil industriel de transport, de transformation et de distribution ;

Axe 3: *Promouvoir un environnement favorable à la promotion des chaînes de valeur de lait local. Cet axe concerne l'environnement réglementaire. Il inclut les actions spécifiques relatives: (i) aux réformes de la fiscalité aussi bien interne, que de porte, (ii) à la réglementation des arrangements contractuels entre les éleveurs pourvoyeurs de lait et les industriels, (iii) à la promotion des investissements privés et du crédit et (iv) aux normes réglementaires des produits importés et locaux³⁵.*

L'offensive envisage dans son agenda la révision à la fois de la fiscalité intérieure et de la fiscalité de porte, c'est-à-dire des droits de douane et de la politique commerciale. Le contenu de l'offensive régionale devait être élaboré fin 2017 en vue de son approbation en 2018.

2.5 Perspectives

Les statistiques nationales ne montrent pas d'évolution significative de la consommation par capita sur les dernières années. Cependant la croissance démographique très soutenue et l'évolution probable des habitudes alimentaires en lien avec l'urbanisation et la hausse du niveau de vie, vont se traduire par une croissance de la demande en lait et produits laitiers.

Si on retient un niveau de consommation par habitant constant on atteindra en 2032 une consommation de plus de 10 millions de tonnes Eqlait. (voir tableau 7)

Tableau 7 – Consommation apparente de lait dans la Cedeao en 2017 et en 2032

	Consommation apparente de lait par hb (kgEql/an)	population 2017 (1000 pers.)	consommation apparente totale (tonnes Eql) 2017	population 2032 (1000 pers.)	consommation apparente totale (tonnes Eql) 2032
Burkina Faso	23,74	19 193,40	455 566	28 819,40	684 044
Mali	85,51	18 542,00	1 585 530	28 590,00	2 444 737
Niger	55,39	21 477,30	1 189 694	37 627,90	2 084 325
Nigéria	8,97	190 886,00	1 712 695	277 034,00	2 485 645
Sénégal	22,52	15 850,60	356 925	23 195,10	522 309
Total Cedeao	18,73	367 019,26	6 875 813	537 288,17	10 065 665

Source : Faostat et nos calculs. Tableau construit à partir d'une hypothèse d'absence d'évolution de la consommation *per capita*.

La croissance de la demande intérieure constitue une véritable opportunité pour le développement de la filière lait local dans la région, d'autant plus que :

- d'une part les volumes de production de lait par vache restent aujourd'hui très faibles -y compris avec les caractéristiques génétiques actuelles du troupeau régional. Le potentiel d'accroissement est donc important ;
- les diverses initiatives lancées dans la région (organisations de producteurs, ONG, mini laiteries, Etats) montrent qu'il est possible d'accroître significativement la production ;
- l'expérience d'autres pays (Inde, Kenya, Rwanda, etc.) montrent que des politiques volontaristes de soutien à la production laitière peuvent permettre un accroissement significatif des niveaux de production.

³⁵ CEDEAO, 2017.

La question est donc de savoir si le lait local va réussir à profiter de ce contexte favorable de croissance de la demande. Cela dépendra d'une part des investissements et des choix réalisés dans le développement de la production, la collecte et la transformation du lait local, d'autre part de la compétitivité du lait local par rapport aux importations, tant en termes de prix que de qualité. Cette concurrence continuera à s'exercer aussi bien au niveau des consommateurs que des transformateurs. Dans un contexte de volatilité des cours mondiaux des produits laitiers, cette concurrence sera probablement accrue du fait d'une poursuite du phénomène de substitution de la poudre de lait par de la poudre de lait réengraissée, le prix de cette dernière ayant été inférieur de 30 % en moyenne à la poudre de lait entière au cours des dernières années et la différence pouvant s'accroître encore avec la hausse du prix de la matière grasse animale. La mise en œuvre de l'APE régional se traduirait par ailleurs par une baisse d'environ 5 % du prix de la poudre de lait d'origine européenne pour les transformateurs et de quelques % pour la poudre de lait achetée par les consommateurs. Une forte croissance de l'offre de lait de l'Union européenne dans un contexte post-quota, tout comme une croissance de l'offre des autres pays exportateurs et des gains de productivité importants pourraient contribuer à un affaiblissement moyen des cours mondiaux, même s'il serait illusoire d'anticiper une évolution à moyen terme. Dans la mesure où les prix mondiaux peuvent se répercuter du moins partiellement sur les prix du lait payés aux producteurs, la concurrence d'importations à bas prix pourrait diminuer l'intérêt des éleveurs à investir dans l'accroissement de la production laitière.

La poursuite de la stratégie d'implantation et de développement d'industriels de la région et d'entreprises multinationales de la transformation laitière et l'absence d'exigences ou d'incitations en terme d'approvisionnement des unités de transformation par du lait local pourraient contribuer à un accroissement des importations de poudre de lait.

Les politiques publiques mises en œuvre (politiques commerciale, agricole, alimentaire, industrielle et fiscale) joueront un rôle déterminant dans l'ensemble de ces évolutions, dans un sens plus ou moins favorable au développement de la production de lait local.

Par ailleurs, la mise en œuvre des APE intérimaires en Côte d'Ivoire et au Ghana aura également un effet indépendamment de la signature ou non de l'APE régional. L'effet est à prévoir non seulement dans ces pays –d'autant plus que certains produits non libéralisables dans l'accord régional sont libéralisés dans le cadre des APE intérimaires, comme le beurre en Côte d'Ivoire-, mais également au niveau régional, si des mesures ne sont pas prises pour taxer les réexportations vers les autres pays de la région de produits importés par ces deux pays en provenance de l'Union européenne.

II. LES FILIERES LAIT AU BURKINA FASO ET AU SENEGAL

Nous distinguons deux sous-filières lait :

- ▷ Une sous-filière "lait local" qui valorise la production laitière locale, incluant la commercialisation de lait cru, de lait pasteurisé, de yaourts et autres produits laitiers.
- ▷ Une sous-filière "lait importé" basée sur les importations de lait :
 - Importations de poudre de lait –et poudre de lait réengraissée- en vrac en vue de leur reconditionnement dans des emballages de petite contenance par des industries locales ou des distributeurs ;
 - Importations de poudre de lait –et poudre de lait réengraissée- en vrac en vue de leur utilisation comme intrant par des transformateurs pour la fabrication de produits laitiers ;
 - Importations de produits laitiers finis (lait UHT, poudre de lait et lait concentré conditionnés pour la consommation, fromages, yaourts, beurre).

1. Sous-filière lait local

1.1 Le bilan lait et produits laitiers

Le bilan lait et produits laitiers du Burkina Faso et du Sénégal met en évidence deux situations contrastées : alors que le taux d'indépendance (taux de couverture de la consommation par la production locale) atteint 72 % au Burkina Faso, il n'est que de 33 % au Sénégal (2015)

Cette différence doit cependant être relativisée. En effet, ces chiffres correspondent à la totalité du lait consommé et non les seuls produits commercialisés. Au Burkina Faso, où près de 80 % de la production locale est autoconsommée par les familles productrices, la part des produits importés est majoritaire dans l'ensemble des produits commercialisés, et notamment dans les villes. Si l'on estime la part de l'autoconsommation à 80 %, on en déduit que le taux d'indépendance sur le seul lait commercialisé n'y est que de 34 %. La part du lait commercialisé en milieu urbain issu de la filière lait local est très probablement encore plus faible. D'autre part, une bonne part de la production laitière du Burkina est issue de chèvres et de brebis. Seulement 44 % de la production laitière totale est constituée de lait de vache. Or, les importations sont essentiellement des importations de lait de vache et de produits laitiers fabriqués à partir de lait de vache. Si l'on ne prend en compte que les produits de la filière lait de vache, le taux d'indépendance du pays n'est que de 54 %. En ne considérant que le lait de vache commercialisé, le taux serait encore plus faible, surtout en milieu urbain.

L'analyse des bilans montre également que le taux de couverture par la production nationale s'est dégradé au Burkina Faso entre 2008 et 2015 (de 89 % à 72 %), alors qu'il s'est légèrement amélioré au Sénégal (de 30 % à 33 %). Dans les deux pays, la consommation s'est fortement accrue, mais le taux de croissance de la production a été moins forte que la consommation au Burkina Faso (+13 % contre +39 %), alors que la situation est inverse au Sénégal (+55 % contre +43 %). Cependant, en termes absolus, les importations ont progressé fortement dans les deux pays (+77 % au Burkina Faso et +38 % au Sénégal). La consommation annuelle par habitant est par ailleurs supérieure au Sénégal (48 kg/habitant contre 25 kg/habitant au Burkina Faso).

Dans les deux pays, la croissance de la consommation s'explique à la fois par l'augmentation de la population et par l'augmentation de la consommation par habitant. Cependant, alors qu'au Sénégal, la croissance résulte davantage de l'augmentation de la consommation par habitant (56 % de la croissance de la consommation totale résulte de cette augmentation alors que 44 % est lié à la croissance démographique), la situation est inverse au Burkina Faso où 64 % de la croissance de la consommation totale résulte de la croissance démographique et 36 % de l'augmentation de la consommation par habitant.

Tableau 8 – Evolution du bilan –lait et produits laitiers-Burkina Faso

	unité	2008	2013	2015	Evolution 2015/2008
Production	t Eql.	287 000	327 000	323 000	13%
Importations (y compris lait réengraissé)	t Eql.	70 000	93 000	124 000	77%
Consommation apparente	t Eql.	322 000	420 000	447 000	39%
Population	millions	14,7	17,1	18,1	23%
Consommation par tête	kg/hab	21,9	24,6	24,7	13%
Taux d'indépendance	%	89%	78%	72%	-19%

Sources : FAO, Banque Mondiale et Trade Map.

Tableau 9– Evolution du bilan –lait et produits laitiers-Sénégal

	Unité	2008	2013	2015	Évolution (2015/2008)
Production (MEP)	t Eql	145 900	217 400	226 700	55%
Importations (y compris lait réengraissé)	t Eql	336 538	427 887	463 603	38%
Consommation apparente	t Eql	482 438	645 287	690 303	43%
Population	millions	12,2	13,5	14,3	17%
Consommation par tête	kg/hab	39,5	47,8	48,3	22%
Taux de couverture	%	30%	34%	33%	3%

Sources : TradeMap et MEPA/CEP.

1.2 La production

Plusieurs types de systèmes de production peuvent être mis en évidence :

■ Les systèmes pastoraux traditionnels extensifs



Système extensif- Sénégal ©F. Boyer.Kamikazz

Les systèmes pastoraux traditionnels extensifs sont les systèmes dominants en termes de volumes de production. Il s'agit de systèmes mixtes viande/lait, le lait étant généralement une source secondaire de revenus. La traite et la vente de lait sont faibles, notamment lorsque les élevages sont éloignés des circuits de collecte et de commercialisation, que les animaux sont en transhumance et que le lait produit est majoritairement autoconsommé. Faute de débouchés, les éleveurs préfèrent consacrer l'essentiel du lait disponible pour l'alimentation directe des veaux sous la mère. Les troupeaux

sont constitués de nombreux animaux (dont des petits ruminants), en majorité de races locales (zébu peulh et zébu maure en zone sahélienne, ndama en zone tropicale humide, croisements pour les bovins), ou encore de races mixtes, dont le potentiel laitier est relativement faible. Il s'agit avant tout d'animaux capables de résister aux conditions de la transhumance avec un accès à l'eau irrégulier et de longues marches. Cependant, ce potentiel, même relativement faible, est souvent loin d'être totalement valorisé en raison des contraintes d'accès aux fourrages et à l'eau. L'alimentation

du troupeau est basée essentiellement sur les pâturages naturels, avec un système de transhumance des animaux en fonction des saisons. Les éleveurs peuvent apporter des compléments sous forme de fourrages grossiers et de branchages coupés, et parfois d'aliments concentrés. En début de saison sèche, les animaux peuvent pâturer des espaces pastoraux communs ou des résidus de récolte sur des parcelles cultivées. Ils sont ensuite emmenés plus au Nord pour la saison des pluies. La production laitière par vache se situe entre 1,5 litre et 3 litres par jour avec une grande variation selon les saisons et selon les années. En cas de faible pluviométrie, comme en 2017, les longues marches et la sous-alimentation des animaux entraînent des baisses de fertilité, un allongement de la période inter-vêlage et donc une faible production l'année suivante.

La production laitière est marquée par une très grande saisonnalité du fait de l'importance des paramètres climatiques qui influent sur la disponibilité du fourrage et de l'eau. La production est plus importante en saison des pluies et peut être très faible en saison sèche. Il existe également une variabilité interannuelle de la production en fonction de l'intensité de la saison des pluies. La saisonnalité et la variabilité de la production sont bien plus importantes que dans les élevages intensifs et, dans une moindre mesure, que dans les élevages agro-pastoraux (voir ci-dessous).

Si ce système est dominant, il est en train d'évoluer avec dans certaines zones, une tendance à la sédentarisation des familles, le développement des cultures fourragères, ainsi que de la fauche et le stockage de l'herbe de brousse, et le maintien sur place d'un petit noyau de vaches pendant la saison sèche. Cette évolution qui accroît la disponibilité en lait est fortement corrélée à l'existence de débouchés sûrs pour le lait et à l'accès à des fourrages et aliments de compléments pour les animaux. Elle est notamment soutenue par l'Apess et entraîne de nouveaux besoins de services de base pour les familles auxquelles l'Etat et les collectivités doivent répondre (eau potable, écoles, centre de santé, etc.)

■ Les systèmes agro-pastoraux

Les systèmes agro-pastoraux se caractérisent par une plus forte intégration de l'agriculture et de l'élevage. Les animaux peuvent être croisés avec des races ayant un potentiel de production laitière plus important (insémination naturelle avec des taureaux importés ou insémination artificielle). La transhumance peut concerner une partie du troupeau, mais les vaches en lactation restent souvent dans l'espace villageois pendant la saison sèche. Des aliments complémentaires sont apportés aux animaux, notamment les résidus de récolte (pailles de céréales, fanes d'arachide, tourteaux, concentrés). La gestion globale du troupeau est également améliorée et quelques animaux peuvent être en stabulation. Une partie de la production est souvent destinée à des unités de transformation ou à une commercialisation en circuits courts, même si l'autoconsommation constitue le débouché principal, et parfois unique. Comme dans les systèmes pastoraux, le principal produit animal demeure la viande (vente d'animaux sur pieds). Les troupeaux sont encore constitués en majorité d'animaux très rustiques, de races locales avec un potentiel laitier limité. A cela s'ajoute l'absence de débouchés sûrs et d'appui technique pour mieux valoriser les disponibilités alimentaires.

■ Les systèmes d'élevage plus intensifs

Les systèmes d'élevage plus intensifs sont situés à proximité des villes. Les promoteurs de ces systèmes sont souvent urbains (commerçants, fonctionnaires, retraités, travailleurs salariés du privé). Ils sont généralement spécialisés dans la production laitière avec le recours à des races pures laitières ou à des races croisées (races locales croisées avec des races laitières importées). Ces systèmes sont caractérisés par une intensification, notamment au niveau de l'alimentation : prairies cultivées et récoltées, rotation des pâturages, complémentation fourragère (céréales, tourteaux), ensilage. L'utilisation de produits vétérinaires est également importante. Les vaches laitières produisent entre 10 et 20 litres de lait par jour et l'essentiel de la production laitière est commercialisée auprès d'unités de transformation. Quelques fermes transforment tout ou partie de leur production.

1.3 La collecte et la transformation

La collecte et la transformation de la production laitière en vue d'une commercialisation ne concernent qu'une très faible part de la production. En effet, d'une part, la majeure partie de la production est autoconsommée par les familles d'éleveurs (part d'autoconsommation estimée à 80 % au Burkina Faso et au Sénégal par les ministères chargés de l'élevage dans ces deux pays). D'autre part, une partie de la production est commercialisée sous forme de lait cru dans des circuits courts, notamment en zones rurales. Autoconsommation et commercialisation en circuits courts s'accompagnent souvent d'une transformation à domicile, essentiellement la production de lait caillé.

Les unités de transformation sont soit approvisionnées par les éleveurs eux-mêmes (individuellement ou collectivement), soit par des collecteurs privés (souvent choisis par les producteurs et payés à la commission). Elles peuvent aussi se charger de la collecte du lait avec leurs propres moyens.

La transformation est réalisée au sein d'unités de dimension variables, depuis les mini-laiteries (artisanales) jusqu'à des unités de transformation semi-industrielles et industrielles. Les unités de transformation peuvent être des coopératives, des groupements d'éleveurs ou de femmes (c'est notamment le cas de nombreuses mini-laiteries qui transforment de quelques dizaines à quelques centaines de litres par jour), privées ou même publiques (Burkina Faso). Leur activité peut être la pasteurisation, le conditionnement et la réfrigération du lait qui est alors vendu sous forme liquide, mais également la transformation sous forme de lait fermenté, yaourt, *dégué* et *gappal*³⁶ principalement. Certaines unités ont un double approvisionnement, c'est-à-dire qu'elles utilisent, en plus du lait local, de la poudre de lait importée. Ce double approvisionnement correspond parfois à des produits différents (notamment le lait local pour la production de lait pasteurisé et la poudre de lait pour la fabrication de yaourt), mais l'industrie peut également procéder à des mélanges. L'utilisation du lait local varie selon les saisons en fonction de la disponibilité. Elle ne dépasse pas 60 % dans la Laiterie du Berger au Sénégal. La proportion atteint cependant 90 voire 100 % à la Laiterie de Fada au Burkina Faso, mais celle-ci transforme des quantités beaucoup plus faibles (500 à 800 l/jour contre 7 000 à 8 000 l/j pour la Laiterie du Berger, 10 000 l/j pour Kirène au Sénégal).

La commercialisation des produits peut se faire sur place auprès des consommateurs et des distributeurs (c'est notamment le cas fréquent des mini-laiteries), mais certaines unités se chargent aussi du transport du lait auprès des distributeurs.

1.4 La distribution

Une partie importante du lait cru est vendue en circuits courts (bords de routes, maisons, marchés), directement par des femmes d'éleveurs ou par des femmes collectant le lait localement. Elles peuvent également produire du lait caillé de façon artisanale et vendre ce produit. La vente en circuits courts est répandue en milieu rural et dans les petites villes, mais ce type de circuit existe également dans les villes de plus grande importance.

Concernant le lait pasteurisé ou transformé dans les petites unités et les industries, la distribution aux consommateurs est principalement effectuée dans des boutiques de quartier et parfois dans les supermarchés (surtout pour produits industriels).

1.5 L'offre de produits et leurs utilisations

Les produits issus de la sous-filière lait local sont nombreux. Il s'agit généralement de produits peu manufacturés en raison du manque d'investissements dans la sous-filière locale et du niveau de compétence des acteurs. Nous pouvons recenser parmi les principaux produits de la sous-filière lait local :

³⁶ Le dégué, le gappal (Burkina Faso) et le thiacry (Sénégal) sont des produits obtenus en mélangeant du lait fermenté et de la semoule de céréales locales (mil, maïs, sorgho).

- ▷ **Le lait cru** : il désigne un lait qui vient d'être traité et qui n'a subi aucun traitement. Selon le milieu rural ou urbain, la consommation de lait cru est différente. En zone urbaine il est plutôt rare d'en consommer et difficile d'en trouver. Seuls les initiés savent où le trouver et comment le reconnaître. Le lait cru est surtout consommé en milieu rural, par les éleveurs peulhs. Il est souvent mélangé à de l'eau glacée comme rafraîchissement ("jar" en langue locale). Il est difficile d'estimer la consommation du lait cru car une grande partie de ce lait est autoconsommée tandis qu'une autre est valorisée en circuits courts sur le marché dit informel.



Lait cru ©MC Goudiaby

- ▷ **Le lait pasteurisé** : c'est un lait cru ayant subi un traitement thermique (pasteurisation) appliquant des températures entre 70 et 100°C qui permet de détruire la flore bactérienne pathogène. Il y a relativement peu d'offres de lait local pasteurisé sur le marché sénégalais et davantage au Burkina Faso. Cette différence est liée à plusieurs facteurs, essentiellement les habitudes alimentaires et le fait qu'il existe une offre de lait autour de Ouagadougou alors que les bassins de production sont éloignés de Dakar, ce qui rend plus difficile le maintien de la chaîne du froid requise (entre 4°C et 8°C) pour la qualité et la stabilité du produit. On notera cependant une croissance de la demande au Sénégal en substitution du lait UHT importé.



Lait Pasteurisé au Sénégal ©LdB

Le lait pasteurisé est essentiellement demandé par les boutiques locales (au Burkina Faso), les hôtels, les restaurants et les glaciers, ainsi que par une part marginale de la population en accompagnement de plats, au petit déjeuner ou comme boisson.

- ▷ **Le lait fermenté** : c'est un produit du lait ayant subi une fermentation grâce à l'action de bactéries lactiques. La plus grande partie du lait fermenté (sucré ou non sucré) est issue du marché informel (femmes éleveurs et transformatrices individuelles). Le lait est souvent transformé sans traitement thermique et sans utilisation de ferments lyophilisés conventionnels. Cependant il y a notamment au Sénégal des mini-laiteries très actives dans la production de lait fermenté à partir de lait local (au Burkina Faso, le lait local y est plutôt transformé en lait pasteurisé). Le lait fermenté se consomme tout au long de la journée, surtout durant les périodes de chaleur, comme rafraîchissement. Les familles en consomment aussi le soir sous forme de bouillie à base de céréales (mil, sorgho, maïs, riz). Traditionnellement, le lait fermenté occupe une place importante dans les cérémonies religieuses et les célébrations (mariage, baptême, etc.)



Lait fermenté ©MC Goudiaby

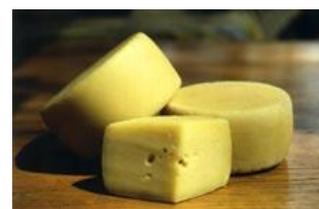
- ▷ **Le dégué, le gappal (Burkina Faso) et le thiacy (Sénégal)** : c'est un produit obtenu en mélangeant du lait fermenté et de la semoule de céréales locales (mil, maïs, sorgho). Il est généralement fabriqué par les ménages mais il y a sur le marché une grande offre de thiacy prêt à consommer produit à partir de lait en poudre importé et conditionné en pot ou sachet. Il se consomme en milieu rural au petit déjeuner et en milieu urbain le soir en guise de dîner ou comme collation entre les repas.

- ▷ **Le lait stérilisé** : c'est un lait cru ayant subi un traitement appelé la stérilisation. La stérilisation est un traitement thermique à des températures supérieures à 100°C, qui permet de détruire la totalité de la flore microbienne présente dans le lait permettant ainsi de le stabiliser (distribution à température ambiante et longue conservation). Une seule unité laitière au Sénégal (Kirène) propose du lait stérilisé contenant du lait local (incorporation de lait local à 12 % annuellement dans les bouteilles de 1 litre), alors qu'il n'y en a pas au Burkina Faso. L'investissement nécessaire pour s'équiper en matériel de stérilisation est conséquent.



Lait Candia © Kirène

- ▷ **Le fromage** : il est issu de la coagulation puis du pressage/égouttage de lait cru ou pasteurisé. Il peut être fermenté ou/et affiné. La production de fromage local est très marginale malgré une demande non négligeable de restaurants, boulangeries, fast-food, hôtels, etc. Il existe cependant une offre locale produite par les mini-laiteries pour un marché de niche. C'est un produit à haute valeur ajoutée.



Fromage local ©C.Broutin

- ▷ **Le beurre de vache ou diw nior (wolof)** : c'est un produit traditionnel fabriqué à partir de beurre fermenté puis chauffé. Il reste à l'état liquide et est utilisé en cuisine dans certains plats sénégalais.
- ▷ **La crème** : elle est obtenue après séparation de la matière grasse du lait. Cette matière grasse, tout naturellement, surnage lorsque le lait est laissé au repos. Traditionnellement les femmes éleveurs enlèvent cette crème qui sera valorisée à part.



Diw nior ©internet

1.6 Les acteurs

Les acteurs de cette sous-filière sont nombreux mais ne travaillent pas tous exclusivement avec le lait local. Certains, pour rentabiliser leurs activités ou répondre à la demande du marché en période de faible production laitière (saison sèche), utilisent également du lait en poudre. Ce sont tous les acteurs valorisant du lait local qui seront décrits dans cette partie.

- ▷ **Les ménages producteurs** : ce sont les producteurs de lait local. Ils conduisent un troupeau selon leur système d'élevage (pastoral, agropastoral ou intensif). Traditionnellement, ce sont surtout les Peulhs qui s'adonnent à l'élevage de bovins et au sein des ménages. Ce sont généralement les femmes qui sont les responsables du lait (traite et vente du lait dont elles gardent le revenu). Avec l'avènement des mini-laiteries, on assiste souvent à une modification de ces rôles avec une forte implication des hommes dans la vente du lait à ces unités de transformation.
- ▷ **Les fermes laitières semi-intensives et intensives** : Elles ont fait leur apparition dans les années 80 et sont surtout localisées en périphérie des grandes villes (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Dakar, Thiès). Elles sont bien équipées (étables, trayeuses, tanks) et possèdent des races pures et/ou métisses. Actuellement on dénombre plusieurs dizaines de fermes au Burkina Faso et au Sénégal. On observe ces dernières années un certain engouement pour ces fermes, l'insémination artificielle, l'accès aux géniteurs améliorés et l'importation de génisses gestantes grâce à une collaboration entre l'État et des fermiers.
- ▷ **Les fournisseurs d'intrants agricoles et de conseil** : ce sont les fournisseurs de vaches et de taureaux, d'aliments, de médicaments, de matériel/équipement et de tout autre élément utile pour conduire un troupeau. Dans cette catégorie nous ajouterons également les prestataires et consultants qui fournissent du conseil aux éleveurs et les accompagnent dans leurs activités (santé animale, production, insémination artificielle, croisement, etc.)
- ▷ **Les collecteurs de lait** : ils travaillent uniquement avec du lait local. Leur rôle est de récupérer le lait auprès des éleveurs et de le livrer aux unités de transformation. Le transport se fait généralement à vélo, en moto, en tricycle et dans certains cas en pick-up. Ils peuvent être salariés de l'unité ou être à leur propre compte. Dans ce dernier cas, les collecteurs négocient leur rémunération directement avec l'éleveur (paiement sur le lait livré). Des systèmes communautaires se développent également (organisation de la collecte par un groupe d'exploitation qui fait appel à un collecteur payé par le groupe). Ce type de service existe également au sein des plateformes d'innovation lait mises en place par l'Apess dans lesquelles des contrats bilatéraux sont signés entre les producteurs et les collecteurs

- ▷ **Les mini-laiteries artisanales** : ce sont des unités de transformation laitière ayant des capacités de production comprises entre 30 litres/jour et 500 litres/jour. Il s'agit généralement de GIE, de coopératives d'éleveurs, d'entreprises individuelles et de SARL. Elles emploient moins de 10 employés et se fournissent en lait auprès des exploitations familiales de producteurs auxquelles elles fournissent des services (prêts, aliment pour le bétail, conseil, formation, etc.). Au Burkina Faso, les mini-laiteries produisent surtout du lait pasteurisé. Au Sénégal, elles produisent essentiellement du lait fermenté et du lait pasteurisé. Certaines produisent aussi du beurre de vache, de la crème et du fromage. Elles ont des équipements plutôt sommaires (ensacheuses, marmites, bombonnes de gaz, réfrigérateurs, etc.) et utilisent des procédés de fabrication simples. Plusieurs mini-laiteries valorisant le lait local utilisent également du lait en poudre généralement pour des raisons de rentabilité. En effet les quantités de lait local collectées sont souvent insuffisantes surtout durant la saison sèche. Le nombre de mini-laiteries artisanales au Sénégal est aujourd'hui estimé à une centaine.
- ▷ **Les transformatrices traditionnelles de lait local (individuelles) en milieu rural** : dans cette catégorie sont placées les femmes d'éleveurs qui, après la traite du lait et après avoir réservé une partie du lait pour l'autoconsommation, vendent le reste du lait sur les marchés. Il s'agit généralement de lait frais et de lait fermenté que les femmes prennent soin d'écrémer afin de valoriser la crème de lait à part. Elles fabriquent également de l'huile de beurre et du savon à partir de cette huile.
- ▷ **Les transformatrices urbaines** : elles s'approvisionnent en lait frais auprès des exploitations familiales et des fermes puis le revendent frais ou fermenté. Lorsqu'il est transformé en lait fermenté, le lait local utilisé est souvent mélangé à du lait produit à partir de poudre de lait. Certaines vendent dans des services administratifs, des sociétés privées et ont parfois un réseau « d'abonnés ». D'autres ont des lieux de vente fixes.
- ▷ **Les industriels** : il y a très peu d'industriels engagés dans la transformation du lait local. Au Sénégal, seules la Laiterie du Berger et la SIAGRO Kirène s'y adonnent actuellement (1 000 à 4 000 l/j selon les entretiens avec les promoteurs). Ces deux industries utilisent aussi du lait en poudre dans leurs productions. Au Burkina, la laiterie de Fada ne transforme pratiquement que du lait local mais les volumes sont limités (500 à 700 l/j).

Développement d'une filière laitière autour de la laiterie du Berger au Sénégal

La Laiterie du Berger (LdB), créée en 2005 à Richard Toll, dans le nord du Sénégal (département de Dagana), collecte le lait auprès de 600 à 800 familles d'éleveurs peulhs dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres autour de l'usine. Le lait frais est transformé dans l'usine de Richard Toll pour être commercialisé sous forme de yaourt liquide, de thiacy (produit traditionnel sénégalais à base de yaourt et de couscous de mil) ou de crème fraîche, essentiellement à Dakar (à 350 km), où les produits similaires sont fabriqués par des industries à partir de poudre de lait importée.

La collecte est l'une des contraintes majeures de l'entreprise, tant en termes de volume que de qualité du lait. Le prix payé aux éleveurs (200 FCFA/litre) au plus près de leurs habitations est un des facteurs de fidélisation, mais n'est pas suffisant pour garantir la collecte. La LdB a rapidement mis en place des services aux éleveurs : puits pastoraux, fourniture d'aliments à prix coûtant payable à crédit sur le revenu laitier, produits vétérinaires de base, etc. Cette stratégie a effectivement permis d'augmenter la collecte. Cependant, elle n'est pas suffisante pour permettre à la LdB de s'approvisionner uniquement en lait frais auprès des éleveurs peulhs et de ne plus avoir recours à la poudre de lait importée.

Pour augmenter la production laitière dans la zone, la Laiterie du Berger a créé une direction, chargée de l'organisation de la collecte et de la fourniture de services (fouillage, aliments concentrés, soins vétérinaires) et a cherché à réduire les coûts de collecte, avec l'appui du

Gret et de ses partenaires dans le cadre du projet Asstel (Accès au service et structuration des éleveurs laitiers). En parallèle, la structuration des éleveurs laitiers et la concertation avec la laiterie s'est renforcée, et a abouti à la mise en place d'une plateforme d'innovations de la filière lait (PIL) regroupant les différents acteurs, promue par l'Apess. Un cadre de concertation entre les acteurs publics (collectivités locales, services de l'Etat) et privés (LdB, éleveurs, et autres organismes d'appui) a également vu le jour pour des échanges sur l'évolution des politiques publiques. En 2017 il a un peu évolué pour devenir une commission qui travaille sur la politique départementale de l'élevage.

En 2014, le volume collecté a atteint près de 1 000 tonnes (+ 30 % par rapport à 2013) grâce notamment à un service fourrage de proximité pendant la saison sèche (feuilles de canne fournies par la Compagnie sucrière du Sénégal et livrées par la LDB), des actions de formation et l'expérimentation d'un dispositif de conseil (conseil à l'exploitation familiale et contrôle laitier). Le prix payé aux éleveurs a été augmenté de 12,5 % (225 FCFA/l au niveau des exploitations). Le coût de la collecte a été fortement réduit en substituant des pick-up par des motos et tricycles. Le coût du lait rendu usine est passé de 370 FCFA/l en 2013, à 315 FCFA/l fin 2015, soit un coût sensiblement identique à celui du lait reconstitué à partir de lait en poudre à l'usine.

En 2015 la LdB a obtenu un financement de la Cedeao pour mécaniser le service fourrage (projet dénommé Valorisation des Pailles de Canne à sucre- Valpac, mené avec le Gret). En 2016 un nouveau projet, Kossam, a démarré, mené par Sos Sahel et la LdB pour poursuivre la structuration et le développement la production laitière locale (mise en place de mini fermes laitières semi intensives notamment). Une nouvelle phase du projet Asstel a démarré, mené par le Gret et l'Apess, pour renforcer les acquis de la filière lait pastorale (conseils, services production, innovations), et diversifier les revenus avec l'appui à la filière viande (embouche) et le renforcement des capacités et des activités économiques des femmes. Enfin, une coopérative des producteurs de lait de Dagana a vu le jour en août 2016 et a rejoint la PIL. Elle est appuyée par les projets Kossam et Asstel 2 pour renforcer les services aux éleveurs.

Malgré tous ces appuis et expérimentations, les niveaux de collecte de 2015, 2016 et 2017 sont très bas (respectivement 770 tonnes, 710 tonnes et 470 tonnes, soit entre 2 200 et 1 300 l/jour). Le prix rendu usine s'est maintenu entre 310 et 315 FCFA/l. L'année 2015 a été marquée par les conséquences de la faible pluviométrie de l'hivernage 2014 (peu de fourrage naturel, peu de récolte pour les cultures pluviales). Les familles d'éleveurs sont parties très tôt en transhumance (premiers mouvements enregistrés dès le mois de décembre 2014 soit 5 mois plus tôt que les années de pluviométrie moyenne). Les niveaux de collecte bas en 2016 et surtout 2017 sont liés au bras de fer engagé entre le LdB et l'Etat suite à un redressement fiscal liée en partie à la collecte que l'entreprise a donc réduit de moitié à partir d'octobre 2016. A ce jour le problème n'est pas résolu et a pesé lourdement sur le rythme de développement de la collecte les 18 derniers mois. Le taux de 35 à 45 % du lait local dans l'approvisionnement de la laiterie est en baisse.

La situation est encore plus grave en 2017 avec un niveau de pluviométrie de 120 mm en moyenne et les premiers départs en transhumance mi-octobre 2017. La collecte de lait en 2018 risque donc d'être très difficile si les familles ne gardent pas ou ne ramènent pas quelques vaches allaitantes sur les axes de collecte. Cette décision dépendra des possibilités d'accès à des fourrages et aliments de compléments et des capacités de la LdB à assurer la collecte auprès des fournisseurs potentiels.

La LdB s'est impliquée depuis deux ans dans les cadres de concertation avec l'Etat et soutient notamment une mesure immédiate de suppression de la TVA sur le lait pasteurisé, produit fabriqué avec du lait local et pouvant être considéré comme non transformé. Cela permettrait de laisser plus de marge dans la chaîne de valeur, à partager entre les producteurs et les transformateurs. LdB travaille sur une augmentation du prix du lait, avec des hypothèses allant jusqu'à 30 %

Cette initiative de développement d'une filière locale alliant producteurs et industrie demeure très fragile en raison des aléas climatiques et de la difficulté à payer suffisamment les producteurs tout en restant compétitif au niveau du marché. Cependant elle permet d'entrevoir des possibilités intéressantes d'évolution des filières locales avec des défis importants à relever. Il s'agit notamment de celui de la collecte qui ne dessert pas encore régulièrement les exploitations qui souhaitent vendre du lait et qui couvre moins de 50 % des besoins de la laiterie en croissance du fait du développement de son marché à Dakar. Les coûts d'alimentation des animaux et donc les coûts de production du lait doivent encore être réduits et il y a un risque de concurrence accrue sur le marché de Dakar si le prix de la poudre de lait diminue.

- ▷ **Les distributeurs** : ils jouent un rôle d'intermédiaires commerciaux entre les producteurs et les consommateurs. Il s'agit de supermarchés, de superettes, de boutiques, de kiosques, etc. Ils se fournissent en produits laitiers auprès des industries et mini-laiteries locales.
- ▷ **Les organisations professionnelles** : les acteurs décrits ci-dessus sont souvent regroupés en organisations professionnelles et interprofessionnelles locales, régionales, nationales, ou encore au niveau régional ouest-africain. Le rôle de ces organisations est de structurer la sous-filière, de développer localement des services aux éleveurs (y compris formation et conseil) et d'être les répondants des partenaires et de l'État. Concernant le niveau national et régional ouest-africain, nous pouvons citer :
 - Au Burkina Faso : la Confédération Paysanne du Faso (CPF), la Fédération des Éleveurs du Burkina Faso (FEB), l'Union des mini-laiteries du Burkina Faso, le Réseau de Communication sur le Pastoralisme (RECOPA), la Coopérative de Producteurs de lait, la Table Filière Lait qui a permis de mettre en place l'Interprofession de la filière lait (Iprolait) dans une optique d'améliorer la structuration des acteurs de l'amont et de l'aval ;
Au Sénégal : la Fédération nationale des acteurs de la filière lait local du Sénégal (Fenafils), le Directoire national des femmes en élevage (Dinfel) qui a des structures régionales (Dirfel), l'Association nationale pour l'intensification de la production laitière (Anipl), l'Interprofession des acteurs de la filière lait (Iafil) qui a remplacé depuis 2016 le Cinafil (Comité interprofessionnel national des acteurs de la filière lait local) en Casamance, la Fédération des éleveurs indépendants et des transformateurs laitiers du Sénégal (Feilts) qui regroupe surtout des transformateurs de lait en poudre ;
 - Au niveau régional ouest-africain, deux réseaux regroupant des associations d'éleveurs et de pasteurs, à savoir : l'association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et dans la Savane (APESS) et le Réseau Bilital Maroobé (RBM), ainsi que le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) regroupant des associations d'agriculteurs, d'agropasteurs et d'éleveurs interviennent dans la promotion de la filière lait local en Afrique de l'Ouest.

2. Sous filière d'importation

Le Burkina Faso et le Sénégal importent des quantités importantes et croissantes de lait et de produits laitiers. Les importations sont constituées à plus de 90 % de poudre de lait, principalement en sacs de plus de 25kg. Cette poudre est utilisée par les transformateurs pour la fabrication de divers produits laitiers (lait pasteurisé, yaourts, etc.) ou reconditionnée en emballages plus petits. Une partie croissante est constituée de poudre de lait écrémée ré-engraissée avec des matières grasses végétales (MGV). De la poudre de lait est également importée en tant que produit fini pour la consommation des ménages. Par ailleurs, une part plus faible des importations est constituée de lait stérilisé UHT, lait concentré sucré et non sucré, yaourts, crème, beurre et fromages.

L'analyse de l'importation des produits laitiers est complexe, car le lait réengraissé au moyen de matières grasses végétales est normalement inclus dans la ligne tarifaire « préparations alimentaires » (190190) et non dans celle de la poudre de lait (0402), mais sans que cette règle ne soit

systématiquement respectée. Le problème est d'autant plus crucial que l'on assiste depuis cinq ans à une explosion du commerce de poudre de lait réengraissée en matières grasses végétales, bien souvent aux dépens de la poudre de lait écrémée ou entière. Sur le plan nutritionnel, la composition en calories, lipides et protéines de la poudre de lait réengraissée en MGV peut être sensiblement identique à la poudre de lait entière mais le goût est différent et souvent peu apprécié par de nombreux consommateurs qui l'achètent en raison de son prix. En effet, comme nous l'avons mentionné, les MGV utilisées, essentiellement l'huile de palme, sont bien moins coûteuses que la graisse animale qui peut être utilisée pour la fabrication de beurre. L'autre difficulté est liée aux phénomènes de réexportations qui peuvent rendre difficile l'identification de la véritable origine du lait.

Quoiqu'il en soit, les importations de lait des deux pays proviennent majoritairement de l'Union européenne (les deux-tiers des importations burkinabés et plus de la moitié des importations sénégalaises). La seconde origine est la Nouvelle-Zélande (environ un tiers des importations burkinabé et 20% des importations sénégalaises).

Concernant les importations d'origine européenne, la France est le principal pays d'origine des importations sénégalaises (environ un tiers des importations totales), les autres pays européens arrivant loin derrière (Pays-Bas et Allemagne avec 5 % chacun). Pour le Burkina Faso, c'est par contre l'Irlande (35 % des importations totales) et les Pays-Bas (25 %) qui arrivent en tête, avec seulement 5 % pour la France.

2.1 L'offre de produits et leurs utilisations

L'analyse de l'offre de produits et des modes de consommation est essentiel pour comprendre le marché et les phénomènes de concurrence (prix et hors prix) et de substitution.

Une grande diversité de produits est importée ou fabriquée à partir de poudre de lait importée.

La poudre de lait (appelée également lait en poudre ou lait déshydraté) est un lait qui a subi un traitement de séchage qui élimine la quasi-totalité de l'eau présente dans le lait. Le lait devient alors une poudre qui peut être réhydratée, en y ajoutant de l'eau, pour redevenir du lait liquide. La poudre de lait peut être entière, demi-écrémée ou écrémée selon la quantité de matière grasse qu'elle contient. Concernant la poudre de lait entière, le lait est simplement déshydraté après la standardisation conventionnelle (qui consiste à ajuster la teneur en matière grasse du lait afin d'avoir une composition régulière du lait d'une production à l'autre). Il contient donc toutes ses matières grasses et protéines et de ce fait, il est riche en vitamines liposolubles (A et D) et a une meilleure valeur nutritionnelle. Ce lait en poudre de meilleure qualité mais plus coûteux, tend à être remplacé par le lait réengraissé en matière grasse végétale.



Notons qu'il n'existe aucune production locale de lait en poudre dans chacun des deux pays. Les modes de consommation de la poudre de lait sont très variés. Elle est surtout utilisée par les populations urbaines pour le petit-déjeuner (et dans une moindre mesure pour la fabrication domestique de lait caillé) et par l'industrie laitière locale comme intrant dans la fabrication de lait fermenté, de lait pasteurisé, de lait stérilisé UHT, de crème glacée, etc.

▷ **Le lait en poudre réengraissé en matière grasse végétale.** La poudre de lait écrémée est ré-engraissée avec de la matière grasse végétale (huile de palme en général) avant la réhydratation. Son taux de protéines et de matières grasses ainsi que sa qualité sont donc très différents de la poudre de lait entière. En raison de la matière grasse végétale qui le compose, la poudre de lait réengraissée est parfois appelée lait végétal.

▷ **Le lait fermenté et yaourt :** le lait fermenté et les yaourts sont produits par les mini-laiteries, les petites unités laitières artisanales et les industriels à partir du lait en poudre importé. Ils peuvent être mélangés avec de la semoule de mil (*dégué, gappal, thiacyr*). Ces produits sont distribués dans les boutiques de quartiers, les kiosques et les supermarchés. Les laits fermentés et yaourts finis importés sont des produits hauts de gammes vendus en grande surface.



Lait fermenté ©MC Goudiaby

▷ **Le lait stérilisé :** c'est un lait cru ayant subi un traitement appelé la stérilisation. C'est un traitement thermique qui permet de détruire la totalité de la flore microbienne présente dans le lait et permet ainsi de le stabiliser (distribution à température ambiante). Il existe plusieurs marques, surtout française, de lait stérilisé importé.



Lait stérilisé ©MCGoudiaby

▷ **Le lait pasteurisé :** Certaines industries laitières utilisent la poudre de lait pour en fabriquer. Le lait pasteurisé n'est pas ou très peu importé, car c'est un produit qui doit être conservé à des températures entre 4 et 8°C, ce qui rend sa conservation coûteuse. Le marché du lait pasteurisé est constitué des glaciers, des hôtels et de consommateurs qui l'utilisent surtout comme une boisson ou pour agrémenter des plats.

▷ **Le lait concentré sucré ou lait condensé** est un lait liquide qui a été séparé d'une partie de son eau et cuit avec du sucre. Il a un aspect crémeux et visqueux et a une très longue durée de conservation. Il a longtemps été utilisé au petit déjeuner. Sa consommation a diminué depuis les années 1990 avec l'avènement du lait en poudre, moins cher et plus accessible (micro-conditionnement de la poudre de lait). Les marques de lait concentré sucré le plus souvent rencontrées sont Gloria (société Nestlé, Suisse), Bonnet bleu et Peak (société Friesland Campina, Pays-Bas).



Lait concentré sucré
©Internet

▷ **Le lait concentré non sucré** est un lait liquide auquel une partie de l'eau a été enlevée. Contrairement au lait concentré sucré, il ne contient pas de sucre mis à part les sucres naturellement présents dans le lait. Les marques de lait concentré non sucré le plus souvent rencontrées sont Gloria (société Nestlé), Bonnet rouge et Peak (société Friesland Campina), Vitalait (société Satrec). Le lait concentré non sucré s'utilise également au petit-déjeuner mais sa principale fonction est d'agrémenter les plats.



Lait concentré non sucré
©Internet

▷ **La crème de lait :** elle est obtenue après séparation de la matière grasse du lait. Cette matière grasse peut être vendue fraîche ou traitée. La crème est également un marché haut de gamme, utilisée par les restaurants et les ménages pour agrémenter des plats.

▷ **Le fromage** : le marché du fromage est en progression depuis plus de 10 ans. Le gruyère, l'emmental et les fromages fondus sont les plus importés. Aujourd'hui de plus en plus, les enseignes de distribution proposent des fromages typés comme le gouda, le roquefort, camembert... Le fromage à tartiner « la vache qui rit » est un des fromages les plus commercialisés. Il possède en effet un atout fort pour la commercialisation à grande échelle, celui de sa longue conservation à température ambiante.



Fromage ©Internet

▷ **Le beurre** : il est issu du barattage (brassage) de la crème de lait. Le prix du beurre sur le marché est élevé : entre 1 500 et 2 500 FCFA la plaquette de 200 à 250g au Sénégal (nos relevés de prix, 2017) et 1 350 FCFA au Burkina Faso³⁷. La margarine, produite à partir de matière grasse végétale et appelée « beurre » en Afrique de l'Ouest de façon abusive, est disponible sur le marché à des prix plus abordables (exemple le « beurre » bocage).



Beurre ©Internet

2.2 Les acteurs

Les acteurs de la sous-filière « lait importé » sont :

- ▷ **Les multinationales** : ce sont les acteurs étrangers (principalement français, allemands, suisses, néerlandais et néozélandais qui produisent, transforment et exportent la poudre de lait (entière, écrémée et réengraissée).
- ▷ **Les importateurs** : ils se chargent de l'importation et la commercialisation de produits laitiers. Ils approvisionnent l'ensemble du territoire et représentent les grands acteurs du secteur tels que Besnier- Lactalis (France), ULN - Elvir (France), Sodial - Régilait (France), Nestlé (Suisse), Bridel-Lactalis (France) et Milcobel (Belgique).
- ▷ **Les transformateurs artisanaux et industriels** : les utilisateurs industriels sont installés très majoritairement à Ouagadougou ou à Dakar pour être au plus près des consommateurs, et, dans le cas du Sénégal, du port de Dakar où transite le lait en poudre. Au Sénégal, plusieurs entreprises multinationales ont investi en vue de transformer ou reconditionner de la poudre de lait importée : Sodiaal (lait UHT de la marque Candia vendu par l'entreprise Kirène), Lactalis (vente de la poudre de lait Laicran par l'entreprise Meroueh), Danone (part dans l'entreprise Laiterie du Berger, yaourt Dolima), Glanbia Ingredients, entreprise irlandaise (collaboration avec l'entreprise Satrec, poudre de lait Vitalait). A noter que les entreprises Kirène et Laiterie du Berger transforment également du lait local³⁸. Au Burkina Faso, il n'y a pas à ce jour d'implantation de ce type d'entreprises multinationales.
- ▷ **Les distributeurs** : ils sont constitués de boutiquiers, de supermarchés, de superettes, etc. Ils s'approvisionnent en produits laitiers auprès des entreprises locales mais importent aussi des produits laitiers d'autres pays afin de les proposer à leur clientèle.

3. La consommation

La consommation apparente de lait et de produits laitiers par habitant est environ deux fois supérieure au Sénégal (48,3 kg/an en 2015) qu'au Burkina Faso (24,7 kg/an). La consommation, si elle est plus importante que dans d'autres pays ouest-africains, reste cependant relativement faible par rapport à la moyenne mondiale (109 kg/habitant). Elle tend par ailleurs à s'accroître.

³⁷ Corniaux Christian, 2017.

³⁸ Corniaux Christian, 2015 et Choplin Gérard, 2015.

Le lait est consommé sous plusieurs formes : poudre, liquide, caillé, caillé et mélangé aux céréales locales (mil, maïs, riz). Il se consomme au petit-déjeuner, au diner, plus rarement au déjeuner, ou encore comme rafraîchissement tout au long de la journée.

Il existe par ailleurs des différences importantes de consommation entre le milieu rural et le milieu urbain. En milieu rural, la majeure partie du lait consommé correspond à de l'autoconsommation ou à de l'approvisionnement de lait local en circuits courts. La consommation de lait et de produits issus d'importations en milieu rural n'est cependant pas négligeable au Sénégal, alors qu'elle semble beaucoup plus limitée au Burkina Faso.

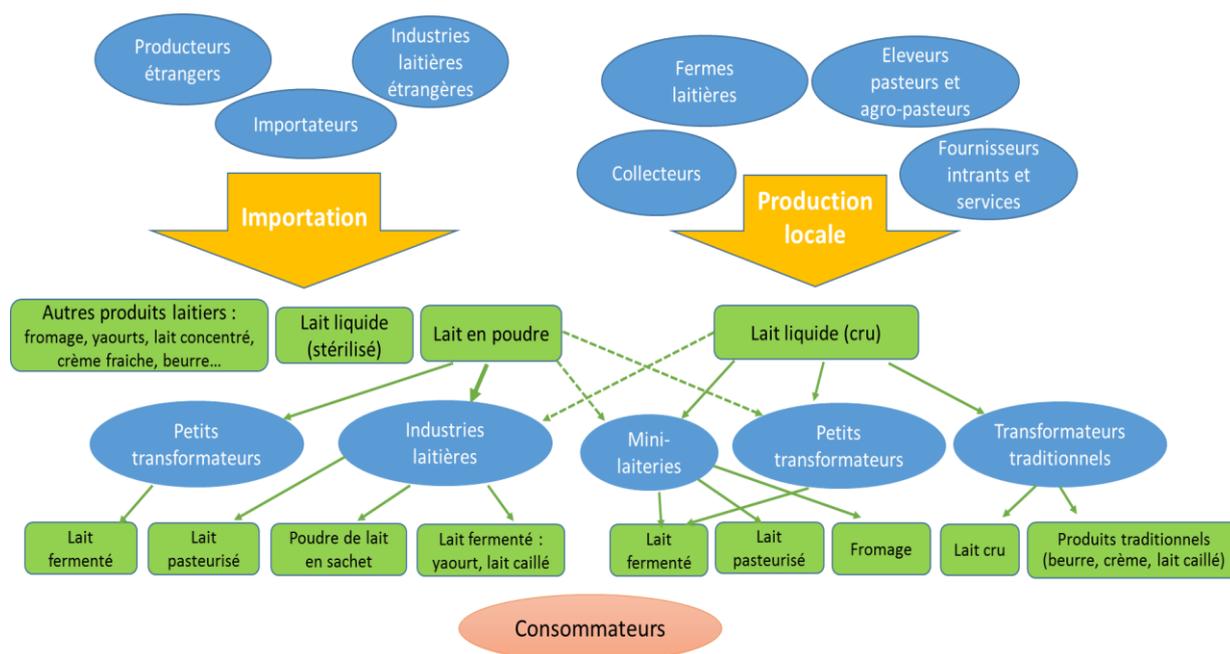
En milieu urbain, la consommation de lait est constituée principalement de lait et de produits laitiers fabriqués à partir de poudre de lait importée et de poudre de lait conditionnée pour la consommation. En ce qui concerne spécifiquement les produits importés, il convient de distinguer :

- d'une part les consommateurs ayant un faible pouvoir d'achat et qui s'approvisionnent auprès des marchés de masse pour des produits comme le lait en poudre conditionné en sachet, en boîte métallique ou reconditionné sur place. Généralement ces produits ont des prix plus accessibles ;
- d'autre part, les consommateurs des catégories sociales ayant un pouvoir d'achat plus élevé et qui consomment du lait liquide, des yaourts, du beurre et des fromages importés qui peuvent être considérés comme des produits de luxe. Ces importations et cette consommation ne représentent que de faibles parts de marché.

Les habitudes alimentaires ont évolué au cours du temps et, actuellement, les consommateurs urbains ont souvent une nette préférence pour la poudre de lait par rapport au lait liquide. Pour ce produit, le lait reconstitué à base de lait en poudre est davantage accessible que le lait local, notamment au Sénégal. Les consommateurs urbains, à l'exception des consommateurs issus d'ethnies d'éleveurs, ne font généralement pas la différence entre les produits laitiers à base de lait local ou à base de lait en poudre même s'ils disent parfois percevoir une différence de goût. De plus, certains transformateurs utilisent sur les emballages des images (vaches locales, etc.) et des noms locaux laissant croire, à tort, que le lait utilisé est d'origine locale. Ils peuvent aussi omettre de mentionner l'origine du lait sur les étiquettes, ou encore le mettent en petits caractères alors que la mention « produit burkinabé/sénégalais » est écrite en grands caractères. Ce qui fait que certains consommateurs qui accordent de l'importance à l'origine du lait pensent que le lait utilisé pour la transformation est d'origine locale.

La figure 13 permet de représenter les principaux acteurs, produits et flux des sous-filières lait local et d'importation.

Figure 13 – Principaux acteurs, et produits des sous filières lait local et d'importation



4. Principales contraintes au développement des sous-filières lait local

Nous avons évoqué dans les parties relatives au contexte ouest-africain et à la présentation des filières au Sénégal et au Burkina Faso **les opportunités de développement de la filière lait local**, à savoir :

- ▷ Un cheptel important dans plusieurs pays et de nombreuses familles dont une part importante des revenus provient de l'élevage ;
- ▷ Une structuration des filières avec des organisations de producteurs et d'éleveurs au niveau national et régional et des interprofessions qui se mettent en place ;
- ▷ Des initiatives publiques et privées qui montrent qu'il est possible :
 - de mieux valoriser le potentiel génétique existant pour accroître la production laitière grâce notamment à un meilleur accès à l'alimentation (cultures fourragères, valorisation des résidus agricole et stockage fourrager),
 - d'améliorer ce potentiel génétique (croisements),
 - d'améliorer l'accès au marché avec des dispositifs de collecte adaptés (notamment des centres de collecte communautaires qui, notamment au Niger, approvisionnent des mini-laiteries et des laiteries industrielles), la concertation entre les acteurs à travers notamment les plateforme d'innovation de l'Apess, l'appui à la contractualisation avec les industries soutenu par RBM, etc. ;
- ▷ Une croissance de la demande régionale en produits laitiers, qui devrait se poursuivre au cours des prochaines années compte tenu de la croissance démographique et de l'évolution des habitudes alimentaires.

Le développement de la sous-filière lait local se heurte cependant à un certain nombre de **contraintes**, que ce soit au niveau de la production, de la collecte et de la transformation, ou de la distribution et de la consommation.

4.1 Contraintes au niveau de la production

Selon les zones et les périodes de l'année, différentes contraintes tendent à limiter la production laitière de la région.

La disponibilité limitée de fourrages

Les caractéristiques climatiques constituent une limitation majeure à la **production fourragère dans les zones de pâturage** de l'ensemble de la région sahélo-soudanienne, et donc à la production laitière. La saison des pluies est relativement courte et la production d'herbe est pratiquement nulle pendant l'essentiel de la saison sèche. Outre la faible disponibilité de fourrages, leur qualité nutritive est parfois insuffisante (peu de protéines), même si la présence d'arbres dans les zones pâturées contribue à l'améliorer. Dans les zones pastorales, la pression sur les ressources (surpâturage) nuit à la production fourragère de moyen et long terme, notamment lorsqu'il n'existe pas de stratégies et de règles collectives pour l'utilisation et l'entretien des pâturages. La sécheresse du climat se traduit aussi par un accès à l'eau parfois restreint, constituant un facteur limitant pour l'abreuvement des animaux.

Par ailleurs, l'accès à des **fourrages complémentaires** du pâturage est souvent très limité. En effet :

- Dans les zones d'élevage agro-pastorale, la révolution agricole consistant en une intégration poussée entre activités agricoles et d'élevage (avec intégration de cultures fourragères dans les rotations) n'a généralement pas été mise en œuvre ou bien l'a été mais de façon très sommaire. Les règles d'utilisation du foncier (droit de vaine pâture) et l'insécurité d'accès à long terme au foncier constituent souvent des limitations à l'intensification des systèmes fourragers (cultures fourragères en dérobé, plantations d'arbres fourragers),
- Dans les zones irriguées (par exemple le long du fleuve Sénégal), les Etats se montrent souvent réticents à l'introduction de cultures destinées aux animaux, préférant promouvoir la riziculture,
- la faible pluviométrie dans certaines zones limite les rendements des cultures hivernales et donc également la production de résidus de culture,
- la faible présence d'arbres fourragers dans les zones de cultures limite les possibilités de complémentation fourragère,
- l'accès aux aliments concentrés sur le marché est souvent difficile et coûteux, à l'exception des zones de production de tourteaux (zones cotonnières, arachidières).

Logiquement, c'est **durant la saison sèche** que les disponibilités fourragères sont les plus limitantes. On assiste ainsi bien souvent à un effondrement des niveaux de production à cette saison. Cette forte saisonnalité de la production montre qu'avec le même potentiel génétique, mais une meilleure alimentation et un meilleur accès à l'eau en saison sèche, mais aussi une meilleure adéquation entre la ration alimentaire et le niveau de production (distribution individuelle d'aliments concentrés en fonction des besoins individuels de chaque animal comme cela a été expérimenté au Sénégal), la production pourrait augmenter fortement par rapport aux niveaux actuels.

Les difficultés d'accès aux marchés laitiers

L'absence d'accès aux marchés laitiers limite bien souvent l'intérêt des familles d'éleveurs à investir dans le développement de la production laitière. C'est clairement le cas quand il y a transhumance loin des lieux de collecte ou de consommation du lait. Mais c'est également le cas dans des régions pastorales et agro-pastorales où les réseaux de collecte, de distribution et de transformation du lait sont insuffisamment développés. Dans certaines zones, il peut même y avoir en saison des pluies une surproduction laitière par rapport aux capacités d'absorption du marché, notamment lorsque le lait est traité par des mini-laiteries dont les capacités de transformation sont limitées.

L'orientation productive des élevages

L'orientation prioritaire d'une grande partie des élevages vers la production de viande et la constitution d'une épargne tend à limiter la production laitière. Les animaux ne sont pas sélectionnés sur la base de leur potentiel laitier. Le potentiel laitier existant n'est lui-même pas pleinement valorisé. Dans certains élevages, y compris en zone agro-pastorale, le lait est ainsi considéré comme un produit de second ordre et les éleveurs préfèrent laisser la majeure partie du lait potentiellement disponible pour l'allaitement des veaux sous la mère.

L'accès au capital et aux services

La difficulté d'accès au capital dans les zones agro-pastorales et dans celles où dominent les cultures rend difficile l'acquisition d'animaux de la part des agriculteurs.

Par ailleurs, le faible accès à certains services (conseil technique, soins vétérinaires) constitue bien souvent un frein au développement de la production laitière.

Le prix du lait

L'insuffisance du prix du lait payé aux producteurs peut parfois également constituer une limitation à la production laitière. En d'autres termes, une meilleure valorisation de la production laitière encouragerait les éleveurs à résoudre ou à contourner les diverses contraintes mentionnées ci-dessus.

La question fait cependant débat, avec :

- d'un côté, le point de vue selon lequel le prix du lait payé aux producteurs ne représente pas actuellement une contrainte au développement de la production. Deux arguments sont avancés pour cela :
 - o d'une part, le prix du lait payé aux éleveurs est souvent relativement élevé par rapport à d'autres régions du monde : en règle générale 250 à 350 FCFA/t (et parfois davantage), soit 0,38 € à 0,53 €/l. ;
 - o d'autre part, c'est l'accroissement de la demande de lait local, et donc la compétitivité de celui-ci par rapport aux importations, qui constitue l'enjeu principal pour le développement de la filière laitière. Or accroître le prix du lait local nuirait à sa compétitivité. Si le revenu des éleveurs doit augmenter, ce ne doit pas être du fait d'une amélioration du prix du lait mais du fait d'un accroissement des volumes de production.

- d'un autre côté, le point de vue selon lequel la meilleure façon d'encourager les éleveurs à résoudre ou à contourner les diverses contraintes et, plus généralement, à investir dans le développement de la production laitière n'est certainement pas de baisser le prix du lait, mais au contraire de le maintenir au niveau actuel, voire de l'augmenter.

4.2 Contraintes au niveau de la collecte et de la transformation

Conditions de la collecte et nombre insuffisant d'unités de transformation

Dans certaines zones, l'absence ou le faible nombre de centres de collecte et d'unités de transformation ne permet souvent pas de valoriser l'ensemble de la production qui pourrait être collectée. Le coût de la collecte est parfois élevé (jusqu'à 100 FCFA/litre) du fait du mauvais état ou l'absence de routes ou de pistes.

L'absence de capacités de réfrigération du lait à la collecte ainsi que l'état des routes et des pistes qui allonge le temps de transport, influent aussi négativement sur la qualité du lait livré aux unités de transformation.

La saisonnalité de la production

Pour nombre de transformateurs, la saisonnalité de la production constitue une contrainte majeure : l'outil de transformation et le personnel sont sous-utilisés pendant la saison sèche où la production est faible, ce qui tend à accroître le coût de production unitaire. La saisonnalité de la production tend aussi à rendre plus difficile la fidélisation des clients des transformateurs. Dans le même temps, la capacité de transformation peut s'avérer insuffisante pendant la saison des pluies où une partie de la production ne peut alors être transformée. De plus, la saisonnalité de l'offre est en partie inversée par rapport à la saisonnalité de la demande (plus forte demande de lait frais en saison sèche et chaude où le lait est consommé comme boisson rafraîchissante).

L'absence de contractualisation

L'irrégularité de l'approvisionnement des laiteries est parfois accrue par l'absence de contractualisation avec les éleveurs qui peuvent préférer vendre leur lait en direct à certaines périodes de l'année où le prix est plus élevé (saison sèche).

Maîtrise de la qualité

Aux problèmes de qualité liés aux conditions en amont de la livraison aux laiteries (au niveau de la production, de la collecte et du transport), s'ajoutent les difficultés de maîtrise technique des processus de transformation du lait frais (plus complexe que la production à partir de poudre de lait du fait de la meilleure qualité sanitaire du lait reconstitué) et les limitations liées à la vétusté du matériel des unités de transformation. Les coupures d'énergie viennent parfois aggraver les conditions de conservation. Ces différents facteurs influent sur la durée de vie du lait pasteurisé ou des produits laitiers, souvent inférieure à celle des produits issus de poudre de lait ou importés.

Coûts de la transformation

Au coût de la matière première et aux coûts de la collecte (voir ci-dessous), s'ajoutent les coûts élevés de la transformation proprement dite (emballage, équipements, énergie) qui tendent pour certains à être plus élevés que pour le lait reconstitué à partir de poudre de lait.

Accès aux financements

L'accès des unités de transformation aux financements est souvent limité, réduisant les possibilités de réaliser des investissements qui leurs permettraient de traiter des volumes plus importants, de réduire certains coûts et d'améliorer la qualité des productions.

Le bas prix de la poudre de lait importée

Dans ce contexte, nombre de transformateurs préfèrent utiliser de la poudre de lait plutôt que du lait frais. La poudre de lait est un produit relativement bon marché, notamment lorsqu'il s'agit de poudre réengraissée en matières grasses végétales. Sa disponibilité est permanente au cours de l'année, elle peut être stockée et ne présente pas de risques de qualité. De plus, son utilisation est techniquement moins complexe que le lait frais, notamment pour la fabrication de yaourts. Si nombre d'industriels

travaillent exclusivement avec de la poudre de lait et si les mini-laiteries ne s'approvisionnent en règle générale qu'en lait frais, on rencontre cependant un certain nombre d'unités de transformation mixtes. Le lait en poudre vient alors compléter le lait frais en fonction de sa disponibilité. Les deux produits sont ainsi mélangés, la poudre de lait permettant de régulariser la production. Au Burkina Faso, certaines unités de transformation réservent le lait frais pour la production de lait pasteurisé, qui permet de bien valoriser l'ensemble du lait disponible, alors que les yaourts, dont la fabrication est plus complexe avec du lait frais, sont fabriqués exclusivement avec de la poudre de lait.

Concernant la question de savoir si le bas prix de la poudre de lait constitue une limitation à la collecte de lait frais, il convient de distinguer le court terme et le moyen terme :

- ▷ A court terme, il ne semble pas que certaines unités de transformation soient amenées à refuser d'acheter du lait frais du fait du prix plus avantageux de la poudre de lait, les unités achetant la totalité du lait disponible tant que le volume est compatible avec les capacités de transformation et les débouchés commerciaux. Par contre, le fait que le transformateur dispose d'une alternative au lait frais (la poudre de lait) améliore son pouvoir de négociation vis-à-vis des éleveurs pour la fixation du prix du lait. Le pouvoir de négociation du transformateur et des éleveurs dépend cependant des conditions spécifiques : elles sont plus favorables au transformateur en saison de pleine production et lorsque les quantités tendent à être suffisantes pour répondre à ses besoins. Par contre, elles tendent à être plus favorables aux éleveurs en saison sèche et lorsque le transformateur peine à collecter la quantité de lait frais dont il a besoin pour répondre à ses besoins, sachant que pour des questions de goût, le lait frais n'est pas toujours totalement substituable par de la poudre de lait.
- ▷ A moyen terme, le faible prix de la poudre de lait, ainsi que l'ensemble des autres facteurs qui facilitent son utilisation, encouragent les transformateurs à plutôt concevoir et mettre en place des modèles économiques et des unités de transformation spécialisés dans l'utilisation de poudre de lait.

4.3 Contraintes au niveau de la distribution et de la consommation

En règle générale, la production laitière est insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins des pays de la région. L'importation de produits laitiers importés et la fabrication de produits à partir de poudre de lait importée contribue à compléter une offre nationale insuffisante.

Cependant, la consommation de produits issus de la filière « lait local » est parfois limitée par un certain nombre de facteurs qui poussent les consommateurs (et donc également les distributeurs) à préférer acquérir des produits importés ou fabriqués à partir de poudre de lait importée. Ces divers facteurs sont la disponibilité tout au long de l'année, la qualité, l'image (les moyens de marketing et de publicité étant beaucoup plus importants pour les produits importés) et le prix du produit. *In fine*, lorsque ces facteurs favorisent plutôt les produits d'importation, la demande de produits issus de la filière « lait local » tend à être moindre et il est raisonnable de penser que cette moindre demande influe à la baisse sur son prix. L'analyse des phénomènes de concurrence entre lait local et importations est développée dans la partie IV.

III. MARCHES, CONCURRENCE AVEC LES IMPORTATIONS ET IMPACT DES POLITIQUES COMMERCIALES

1. Leçons de la filière volaille

La comparaison d'une part des filières lait local et, d'autre part, des filières volaille traditionnelle au Burkina Faso (poulet bicyclette) et semi-industrielle au Sénégal permet de mettre en évidence des différences importantes entre les deux filières.

Le Burkina Faso et le Sénégal sont pratiquement autosuffisants en volailles, alors que le Sénégal importe 67 % de sa consommation de lait et de produits laitiers et le Burkina Faso environ 28 % (chiffres de 2015). Le déficit laitier se creuse en termes relatifs au Burkina Faso et en termes absolus dans des deux pays. La filière volaille est certes une filière qui ne présente pas les contraintes de conservation de la filière lait local, du fait que les volailles ne sont souvent abattues que très en aval de la filière pour l'aviculture traditionnelle (vente sur pieds, déplumage sur le lieu de vente, souvent au marché). Cependant, les principales raisons de la différence de taux de couverture des besoins dans les deux filières sont autres. Ainsi, les producteurs de volailles ont bénéficié d'atouts et d'appuis plus importants que ceux des producteurs laitiers dans les deux pays. L'analyse comparative des deux filières permet notamment de mettre en évidence :

- ▷ d'une part, l'utilité d'une politique de protection pour stimuler le développement de la production nationale (voir encart ci-dessous),
- ▷ d'autre part, l'importance des habitudes de consommation et des préférences alimentaires pour stimuler le développement de la production nationale (voir encart ci-dessous).

Des actions et des politiques adaptées pourraient faire en sorte que la filière lait local bénéficie également des atouts et des appuis dont a bénéficié la filière volailles.

Une filière qui a réussi à se développer grâce à des politiques commerciales « protectionnistes »

Dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, l'entrée en vigueur du TEC Uemoa³⁹ qui a abaissé les droits de douane sur les produits avicoles, s'est traduit au début des années 2000 par une hausse des importations. Cette hausse a été très forte au Sénégal où les importations de cuisses et de carcasses congelées sont passées d'environ 500 tonnes en 2000 à 14 000 tonnes en 2004. En 2005, face à la menace de la grippe aviaire, le gouvernement sénégalais a pris la décision d'interdire les importations de produits avicoles (mis à part les œufs à couver) et a maintenu cette interdiction jusqu'à aujourd'hui, même si la situation sanitaire n'est plus la même. La production nationale, qui est passée de 25 millions de têtes en 2000 à 55 millions en 2014, est dans le même temps parvenue à répondre à l'accroissement de la demande.

Le Burkina Faso a connu une évolution similaire : les interdictions d'importations pour raison sanitaire ont également contribué à stopper l'amorce d'une hausse des importations au début des années 2000. Si l'interdiction d'importations a été levée, l'existence d'un taux de protection élevé (voir ci-dessous) et le régime d'autorisations d'importations permettent de garantir une certaine protection du marché intérieur.

³⁹ Le TEC UEMOA fut le document de base de l'élaboration du TEC CEDEAO mais contrairement à ce dernier il ne comportait que 4 bandes tarifaires (0%, 5%, 10%, 20%)

La mise en place du TEC Cedeao en janvier 2015 a par ailleurs permis la création d'une 5^{ème} bande (taxation à hauteur de 35 %) pour les biens spécifiques pour le développement économique. Ceci a été bénéfique à la filière volaille. En effet l'ensemble des biens alimentaires issus de l'aviculture et qui pourraient entrer en concurrence avec les productions locales, c'est-à-dire les viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés de volaille et les préparations et conserves de volaille, ont été inclus dans cette catégorie. Ce ne fut pas le cas des produits laitiers dont le niveau de taxation n'a généralement pas changé.

Ces protections des marchés intérieurs entraînent une relative déconnexion par rapport au marché mondial et donc un prix intérieur lui-même déconnecté du cours mondial, contrairement au prix des produits laitiers. Au Burkina Faso, le prix du poulet traditionnel (3 000 FCFA/kg équivalent carcasse) résulte essentiellement des coûts de production, des marges et du rapport entre l'offre et la demande. Il en va de même au Sénégal pour le poulet semi-industriel (1500 à 1600 FCFA/kg). Dans les deux cas, le prix est supérieur à celui du prix mondial (environ 1300 FCFA/kg).

Le rôle des préférences des consommateurs et habitudes alimentaires

Le faible impact des produits importés (moins chers) au Burkina Faso est également lié au fait que la consommation de poulet bicyclette est très ancrée dans les habitudes alimentaires et qu'il existe une préférence des consommateurs pour ce poulet par rapport au poulet industriel. Ainsi le prix à la consommation du poulet bicyclette au Burkina Faso est largement supérieur au prix du poulet importé (environ 3 000 FCFA/kg équivalent carcasse contre 1 800 FCFA/kg équivalent carcasse). Ce n'est pas tout à fait le cas au Sénégal. Si certains consommateurs recherchent le « poulet local » (poulet du pays), une grande partie des Dakarais préfèrent le poulet semi-industriel ou industriel, moins cher, plus gros et charnu. Ceci explique que la protection dont a bénéficié la filière s'est surtout traduite par le développement très rapide d'une filière semi-industrielle et industrielle et non par un développement de la filière traditionnelle (qui produit des poulets moins charnus) même si celle-ci a continué à croître régulièrement.

La situation est différente dans le cas des produits laitiers. Tout d'abord, le lait est globalement moins ancré dans les habitudes alimentaires, même si l'on note une progression au cours des dernières années. Si, d'un côté, il y a une nette préférence pour le lait cru et ses dérivés de la part de populations d'ethnies pratiquant traditionnellement l'élevage – y compris la population ayant migré en ville –, la situation est différente pour la plupart des urbains. La consommation régulière et croissante de poudre de lait importée, surtout au Sénégal, a créé une habitude pour ce type de produit et également une préférence alimentaire au niveau du goût⁴⁰. Les habitudes alimentaires jouent donc plutôt contre la production nationale de lait.

⁴⁰ Concernant les produits transformés (lait pasteurisé, yaourt), il semble par contre que la perception de la part des consommateurs urbains de différences de goût entre produit à base de poudre et produit à base de lait liquide soit en général faible ou absente.

2. Marchés du lait

Les deux sous-filières « lait local » et « lait importé » qui se partagent le marché du lait dans les deux pays étudiés se distinguent par l'origine de la matière première, par les produits qui en découlent et par les acteurs qui interviennent. Ces deux sous-filières ont cependant des interactions en raison de la substitution possible entre certains produits et de l'utilisation des deux matières premières par une partie des acteurs. Il nous semble donc important de bien analyser les interactions, le comportement des acteurs afin de comprendre le marché et de mesurer au mieux les phénomènes de concurrence entre les deux sous-filières en question.

On peut distinguer quatre « grands » marchés de consommation que sont : le marché du lait en poudre, le marché du lait fermenté, le marché du lait liquide et le marché des autres produits laitiers.

2.1 Le marché du lait en poudre

■ Trois types de produits

Comme mentionné précédemment on distingue trois produits différents :

1. la poudre de lait entière (avec toutes les matières grasses soit environ 36 % en masse) dont les importations sont en baisse et dont le prix est environ 30 % plus cher que les deux autres types de lait⁴¹ ;
2. la poudre de lait écrémée. Son prix est actuellement plutôt en baisse sur le marché international du fait d'une demande très forte de beurre et donc d'une offre de lait écrémé qui augmente mais qui est partiellement absorbée pour la fabrication du troisième produit ;
3. la poudre de lait écrémée réengraissée avec des MGV, avec un taux variable en protéines⁴².

■ Utilisation domestique, artisanale et industrielle des produits

Le marché du lait en poudre importé est très important dans les deux pays pour 1) une consommation directe par les ménages et 2) une utilisation par le secteur de la transformation.

La **consommation domestique** comprend l'utilisation au petit déjeuner et la transformation en lait caillé et yaourt pour des repas du soir et des cérémonies. Au niveau de la Direction de la répression des fraudes au Burkina Faso, un département s'occupe exclusivement de surveiller l'offre sur le marché ainsi que les prix. L'objectif de l'Etat est d'éviter les ruptures de stock et l'inflation des prix sur le marché par les importateurs. Cette direction affirme que la pénurie de lait en poudre pour les marques Nido, Bonnet Rouge, Bonnet Bleu et France lait sur le marché burkinabé peut provoquer des émeutes. Il en est de même au Sénégal où la consommation de lait en poudre est très élevée notamment à Dakar et dans les grandes villes. Ceci confirme l'importance de ce marché et contribue à expliquer le choix régional de limiter la taxation des importations, afin de faciliter l'accès du produit à toutes les couches de population et plus spécifiquement aux catégories sociales les plus vulnérables.

Dans les deux pays, à côté de ce marché domestique, il existe également **un marché très important constitué par des mini-laiteries** (une partie de l'année), **d'industries de transformation et de reconditionnement** (microdoses de lait). De nombreux petits transformateurs urbains vendent également du lait caillé en vrac à partir de la



⁴¹ Le taux de protéines de lait (entière ou écrémée) ne doit pas être inférieur à 2,9 % (en masse) d'après les normes européennes et à 32g/l selon la réglementation française.

⁴² On trouve sur le marché de la poudre de lait réengraissée contenant 28 % de MGV et 24 %, 10 % et 4 % de protéines. Le lait à faible taux de protéines est utilisé pour la fabrication de lait reconstitué comme boisson. Le lait avec 24 % de protéines est bien adapté à la fabrication des produits fermentés <http://www.fitsa-group.com/produit/fat-filled/>

poudre de lait dans les quartiers le soir⁴³. Pour protéger ce tissu industriel et artisanal local, le niveau de taxation pour les sacs de plus de 25 kg n'est que de 5 % alors que le TEC est de 10 % sur les conditionnements plus petits (donc relativement faible).

Au Burkina Faso, ces industries utiliseraient de la poudre de lait réengraissée⁴⁴ mais les acteurs de la transformation rencontrés déclarent ignorer la nature du produit (lait entier ou réengraissé). Au Sénégal une partie des produits indiquent « MGV » dans les ingrédients ou « réengraissé » sur l'emballage (cas notamment des microdoses) mais lors des entretiens avec les industriels, tous affirment n'utiliser que de la poudre de lait entière.

■ Formation des prix

Le prix de la poudre de lait achetée par les transformateurs dépend du cours mondial, même si les variations conjoncturelles de prix ne sont pas systématiquement répercutées par les importateurs.

Selon le cours mondial du lait, la tarification douanière en vigueur, le type et le nombre d'intermédiaires ainsi que la nature du lait en poudre (entier, écrémé ou réengraissé), les prix à la consommation sont différents. Le tableau 10 permet d'appréhender la formation des prix d'achat aux consommateurs en fonction des types de produits (les marges des intermédiaires sont approximatives et les fourchettes de prix assez larges). À noter qu'il est assez difficile de suivre la formation des prix du lait et d'indiquer des chiffres moyens car elle est fortement liée au cours du lait sur le marché international qui est très fluctuant.

Le produit le moins cher pour le consommateur est le lait en poudre reconditionné (souvent à base de lait réengraissé en matière grasse végétale) avec un prix de 300 à 350 FCFA / litre (Equivalent lait liquide)⁴⁵. D'après les dires des acteurs, les marges générées sur le reconditionnement sont plutôt modestes mais les volumes commercialisés sont élevés. Nos estimations à partir des données obtenues au Sénégal indiquent une marge brute de 15 à 20 % pour l'industrie de reconditionnement (avec des coûts d'intrants, sucre et arômes, et de conditionnement coûteux) et une marge brute de 7 à 9% pour les distributeurs (boutiques).

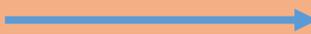
Le prix plus élevé est celui du lait en poudre importé déjà conditionné (il s'agit là de lait entier), entre 720 et 930 FCFA / litre (équivalent lait liquide). Les entreprises concernées visent un marché haut de gamme (Nido). Le prix est accru par la marge prise par les distributeurs (vente dans les supermarchés) et un droit de douane plus élevé. Les volumes commercialisés sont modestes.

⁴³ On voit également apparaître dans les quartiers populaires de Dakar des kiosques qui vendent de gros volumes de lait caillé sans doute à base de lait en poudre.

⁴⁴ Entretiens avec Christian Corniaux et Tuuli Orasma, Cirad.

⁴⁵ Soit 2 250 FCFA/1kg de poudre de lait. Relevés de Christian Corniaux pour le Burkina Faso. Relevés de prix Gret pour le Sénégal.

Tableau 10 – Formation des prix des produits à base de lait en poudre importé (fourchette de prix à partir des données du Burkina Faso et Sénégal)

Produit	Cours mondial CAF par kg		Coût transformateur
Poudre réengraissée Sacs > 25kg	1300-1500 FCFA	5% DD Dépenses et marge importateur	1775-2200 FCFA 230-290 FCFA / Eq l.lait
Produit	Cours mondial CAF par kg		Coût consommateur
Poudre réengraissée Sacs > 25kg	1300-1500 FCFA	5% DD Dépenses et marges importateur, reconditionnement, distribution	2300-2700 FCFA 300-360 FCFA / Eq l.lait
Poudre entière Sacs > 25kg	1700-2100 FCFA	5% DD Dépenses et marges importateur, reconditionnement, distribution	3200-3500 FCFA 420-460 FCFA / Eq l. lait
Poudre entière conditionnée (<25kg)		10% DD Dépenses et marges importateur, distribution	5500-7100 FCFA 720-930 FCFA / Eq l.lait

■ **Phénomène de concurrence et conséquence: « marché de prix »**

Pour le secteur de la transformation: concurrence avec le lait cru

Nous abordons la question de la concurrence avec la poudre de lait au niveau de la transformation dans les parties relatives au lait fermenté et yaourt.

Pour le marché de consommation (ménages)

Il n'y a pas ou peu de concurrence entre les sous-filières « lait local » et « lait importé » sur ce marché de la poudre de lait. Le consommateur utilise le lait en poudre essentiellement pour le petit-déjeuner (mélange avec du café lyophilisé). Étant donné qu'il n'y a pas de production locale de lait en poudre, la concurrence, si tant est qu'elle existe, s'exercerait donc avec un produit de substitution qui pourrait être le lait liquide local.

Cependant il y a très peu de substitution entre le lait en poudre et le lait liquide local **au Sénégal**. Pour le consommateur urbain il s'agit de deux produits distincts qu'il destine à des utilisations différentes.. Toutefois, le peu de disponibilité du lait local à des prix accessibles aux populations peut également expliquer en partie les habitudes alimentaires. Il n'est pas à exclure que dans le futur, le consommateur sénégalais change de comportement alimentaire et consomme du lait liquide au petit déjeuner (en fonction de l'évolution des prix). Il y aura alors une concurrence directe entre les deux produits. C'est une hypothèse plausible puisqu'il a déjà par le passé changé d'habitude en abandonnant le lait concentré pour le lait en poudre pour des raisons de prix et de praticité (possibilité d'acheter des microdoses).

Au Burkina Faso, il existe une certaine concurrence en milieu urbain entre la poudre de lait et le lait liquide mais comme au Sénégal le consommateur urbain privilégie le premier en raison de son prix, son accessibilité/disponibilité dans les quartiers toute l'année et de sa praticité (conservation, possibilité d'acheter en petites quantités, ...).

Le choix des consommateurs urbains entre les différents types de lait en poudre va être essentiellement guidé par le prix pour la plupart d'entre eux en raison de leur faible pouvoir d'achat. Ils ne savent généralement pas la nature du produit qu'ils consomment (lait réengraissé ou entier). En milieu rural, dans les zones de production, les ménages producteurs préfèrent le lait local. Les autres ont recours au lait en poudre s'il est disponible ou ne consomment pas de lait.

2.2 Le marché du lait fermenté (dont yaourt)

■ Types de produits et mode de consommation

Il s'agit d'un marché de masse où interviennent différents acteurs, à savoir les mini-laiteries, les industries de transformation et au Sénégal les petits transformateurs artisanaux qui vendent du lait caillé dans les rues⁴⁶. Le yaourt est consommé au Burkina Faso soit seul, soit sous forme de *dégué*⁴⁷ alors qu'au Sénégal il s'agit plutôt de lait fermenté (plus acide).

Selon la *matière première* et l'origine, on distingue plusieurs catégories de yaourts ou lait fermentés :

- ▷ *Le yaourt ou le lait fermenté (appelé « lait caillé ») exclusivement à base de lait en poudre importée.* C'est le plus présent sur le marché en raison de son coût de production plus faible et de la disponibilité de la matière première. L'utilisation du lait en poudre réengraissé en MGV est de plus en plus fréquente en raison de son prix plus faible. Les prix des produits finis sont très concurrentiels et sont pratiquement les mêmes d'une marque à l'autre et d'un distributeur à l'autre. Les autres produits s'alignent sur son prix.
- ▷ *Le yaourt ou le lait caillé exclusivement à base de lait local.* Peu d'unités laitières ne fabriquent ce produit toute l'année pour des questions de disponibilité de la matière première et aussi de coût. Le marché du lait fermenté étant un marché de prix très concurrentiel, le prix du produit avec 100 % de lait local sur les marchés (notamment urbains) est le même que celui à base de lait en poudre. Ce produit est très présent au Sénégal sur les marchés des villes secondaires des bassins laitiers.
- ▷ *Le yaourt ou lait fermenté issu du mélange lait local et lait en poudre.* Plusieurs mini-laiteries et quelques industriels utilisent de la poudre et du lait local dans leur production de lait fermenté ou de yaourt. L'ajout de lait en poudre en petite quantité permet d'améliorer la texture tout en gardant le goût du lait local. Son utilisation en grande quantité comme c'est souvent le cas vise à réduire les coûts de production ou à pallier des manques de lait local. Les taux d'incorporation sont très différents suivant la zone, les prix et la disponibilité du lait local. Les produits, une fois sur le marché, sont vendus souvent au même prix que les produits « 100 % lait en poudre ». Le consommateur n'est pas toujours informé du mélange (ou mal informé).
- ▷ *Le yaourt importé.* Il est généralement conditionné en pot plastique de 125g et vendu par packs de 4, 8 ou 16 pots. Il est acheté en grandes surfaces par des consommateurs aisés, ce produit étant cher. Le prix du pot varie entre 500 et 1 000 FCFA. Les volumes commercialisés sont donc marginaux.

Les principaux déterminants de la consommation sont le prix, mais aussi le goût et la renommée de la marque. Ainsi, les produits de Koubri ou de Fada à base de lait local sont très appréciés au Burkina Faso par une catégorie de consommateurs. Il en est de même pour les produits de la laiterie du Berger au Sénégal même si la forte proportion de lait en poudre (au moins 50 %) ne permet pas vraiment de distinguer le produit des concurrents industriels qui utilisent la poudre sauf pour le yaourt non sucré et le lait pasteurisé entièrement à base de lait local.

⁴⁶ Il s'agit dans ce cas d'un caillage chimique et non d'une fermentation mais il n'est pas sûr que le consommateur fasse la différence car lorsqu'il est fermenté, le produit est également appelé lait caillé

⁴⁷ Dégué au Burkina Faso ou *thiacry* en wolof au Sénégal, bouillie avec de la semoule ou couscous de mil ou maïs

■ Formation des prix

Au Sénégal, les prix à la consommation du lait fermenté sont pratiquement les mêmes quel que soit le distributeur, le fabricant et l'origine de la matière première (lait local ou lait importé). Cela s'explique par un marché très concurrentiel et par le comportement du consommateur qui est attaché au lait local mais n'est pas prêt à déboursier plus pour l'acquérir. L'origine locale n'est pas un argument assez fort pour justifier un prix plus élevé du produit au risque de voir une grande partie des consommateurs s'en détourner⁴⁸. Le tableau n°11 permet d'avoir un aperçu de la formation des prix à la consommation des laits fermentés (les marges des intermédiaires sont approximatives et les fourchettes de prix assez larges).

La production de lait fermenté local est plus onéreuse (prix du litre de lait local, coûts de transformation et logistique plus élevés). Les transformateurs enregistrent donc des marges plus faibles que ceux qui utilisent la poudre de lait. En milieu rural, cette plus faible marge est plus aisément acceptée en raison de la disponibilité du lait (collecte plus aisée), d'un besoin ou souhait de valorisation des produits locaux et d'un marché plus porteur que dans les grandes villes. La consommation de lait fermenté à base de lait local est souvent individuelle. Etant donné le prix, les familles préfèrent avoir recours au lait en poudre pour la préparation d'un repas collectif (bouillie).

Au Burkina Faso, le prix du yaourt aux consommateurs varie fortement selon les unités de transformation. Elles fixent les prix en fonction du coût de production, du niveau de marge souhaité par les transformateurs et les distributeurs et du pouvoir d'achat du consommateur.

Les coûts de production sont en grande partie liés au coût de la matière première. La fourchette de prix du lait local au producteur est moins élevée qu'au Sénégal : 300-400 FCFA/l à Ouagadougou, 300-500 à Bobo alors qu'au Sénégal il varie entre 220-300 FCFA/l en milieu rural, hors frais de collecte très variables de 30 à 100 FCFA/l, à 600-700 FCFA dans la zone périurbaine de Dakar. La négociation du prix fait intervenir dans certains cas le prix du lait en poudre comme alternative à la collecte de lait cru, mais finalement les variations du cours mondial influent relativement peu sur le prix d'achat du lait local. Ce qui importe au Burkina Faso ou au Sénégal, c'est le contexte local (offre et demande). Ainsi les producteurs sont en position de force et imposent des prix élevés, notamment en saison sèche, lorsqu'ils ont le choix de vendre à une ou plusieurs mini-laiteries ou directement sur des marchés urbains proches à un prix souvent supérieur en saison sèche.

Tableau 11- Formation des prix des laits fermentés (prix moyens Burkina Faso et Sénégal)

Produit	Prix au kg import ou au producteur		Coût consommateur au kg
Yaourt importé	Prix CAF : 950-1300 FCFA	35% DD Dépenses et marges importateur, distribution	2100 - 4000 FCFA /kg (Sénégal)
A 100% de poudre réengraissée	Prix CAF Poudre : 1700-2300 FCFA	5% DD Dépenses et marges importateur, transformation, distribution	800-1250 FCFA/kg
A 100% lait local	Prix producteur : 250-600 FCFA (Sénégal)	Dépenses et marges transformation et distribution	700-1300 FCFA/kg (Sénégal)
Mélange poudre et lait local			800-1300 FCFA/kg (Sénégal)

⁴⁸ Broutin 2007

■ Phénomènes de concurrence et conséquences

Concurrence à l'approvisionnement au niveau des transformateurs laitiers

Les déterminants de choix pour des transformateurs entre de la poudre de lait et le lait cru sont :

- ▷ Le coût plus faible de la poudre de lait. Au Sénégal, le prix du lait en poudre est actuellement entre 230 à 290 FCFA/Eq l. lait (1kg de poudre correspond à 7l de lait)⁴⁹, alors que le prix d'achat du lait cru varie entre 250 et 500 FCFA/l. selon les zones et saisons auquel il faut ajouter des coûts de collecte de 30 à 100 FCFA/litre. Le lait cru est donc pratiquement toujours plus cher à l'achat et plus coûteux à transformer (jusqu'à deux fois plus). Comme, dans la majorité des cas (et à l'exclusion comme signalé ci-dessus de certains consommateurs, notamment issus d'ethnies d'éleveurs), les attentes du consommateur pour un produit fermenté ne se portent pas en priorité sur l'origine du lait et que nombre de consommateurs urbains ne sont pas en mesure de faire la différence, il est plus intéressant économiquement pour un transformateur d'utiliser du lait en poudre que du lait local. Au Burkina Faso qui ne bénéficie pas d'accès à la mer pour des importations directes, la situation est un peu différente. Le transformateur a le choix entre de la poudre de lait au prix moyen de 351 FCFA/EqL et du lait local à un prix moyen de 400 FCFA/l (entre 300 et 500). La différence est faible et dans certains sites en milieu rural le lait local est plus compétitif.

Cette concurrence « prix » devrait s'accroître avec la croissance des importations de lait rééquilibré et avec la mise en œuvre de l'APE. Les importations d'origine européenne représentent en effet les deux tiers des importations. Le prix de la poudre importée influera donc à l'avenir sur le choix des transformateurs et l'APE apportera un supplément de compétitivité aux importations d'origine européenne. Dans ce contexte, on peut envisager l'installation d'entreprises multinationales dans les pays africains, par le rachat ou la prise de participation dans des laiteries existantes ou par la création de nouvelles unités de transformation, en vue de développer la production de produits laitiers à base de poudre de lait importée. Cette stratégie est notamment celle de plusieurs entreprises laitières multinationales en Afrique de l'Ouest.

- ▷ La disponibilité du lait en poudre toute l'année alors que celle du lait local pose problème pendant la saison sèche (peu de vaches en lactation, coûts de production plus élevés). L'utilisation de poudre de lait permet alors d'assurer la régularité de la production ;
- ▷ Les difficultés de collecte, conservation et stockage du lait local ;
- ▷ L'obtention de yaourts plus consistants en utilisant du lait en poudre, comme le souhaitent une grande partie des consommateurs;
- ▷ La facilité d'utilisation du lait en poudre (processus de transformation simplifié), sans problème à priori de qualité sanitaire, sans nécessité de contrôle systématique à la réception de la matière première et moins de risques de pertes de produit.

Le transformateur peut cependant être intéressé par du lait local pour d'autres raisons :

- ▷ Goût du lait cru recherché par les consommateurs burkinabés de yaourt (beaucoup moins pour les consommateurs sénégalais notamment à Dakar en raison d'une habitude de consommation du lait en poudre depuis le plus jeune âge);
- ▷ Possibilité de fabrication de produits comme la crème, le fromage, le beurre très difficiles à obtenir avec de la poudre de lait même entière ;

⁴⁹ Pour pouvoir comparer les prix, on utilise les tables de conversion des différents produits laitiers en équivalent litre de lait (EqL) ou kg

- ▷ Volonté de l'entreprise de valoriser du lait local, liée aux modalités de création ou à l'actionnariat de la laiterie (organisation de producteurs ou productrices),
- ▷ Conviction personnelle du propriétaire qui veut transformer du lait cru en raison de la proximité géographique ou personnelle avec les familles de producteurs, ou pour répondre à une demande spécifique de consommateurs qui souhaitent acheter des produits locaux (marché de niche).

On note que malgré le coût moins élevé du lait en poudre qui pourrait influencer négativement sur le prix du lait payé aux producteurs, celui-ci reste souvent élevé dans les zones d'approvisionnement des mini-laiteries, et dans une moindre mesure des industries, en raison d'une demande malgré tout plus élevée que l'offre.



Concurrence à la consommation

En ce qui concerne la concurrence au niveau de la consommation, elle demeure limitée :

- ▷ Comme mentionné précédemment, dans les deux pays, la majorité des consommateurs n'arrivent pas à distinguer les produits fermentés à base de lait local de ceux à base de poudre de lait (ni au goût, ni à l'emballage)⁵⁰. Au Sénégal, la plupart des consommateurs ne sont pas non plus sensibles à l'origine du produit, ou en tous les cas pas assez pour payer le produit à base de lait local plus cher. Ceci est particulièrement vrai à Dakar⁵¹. Le choix d'une grande partie des consommateurs urbains (notamment dans les capitales des deux pays) est donc essentiellement dicté par le prix.
- ▷ Les industriels comme la LdB vendent au même prix que leurs concurrents qui transforment la poudre de lait puisque les consommateurs ne sont pas sensibles l'origine de la matière première. Finalement les consommateurs considèrent qu'il s'agit de produits similaires et vont donc être influencés dans leur choix par l'emballage, la publicité et d'éventuelles petites différences de goûts entre les marques (plus ou moins sucré, ou plus ou moins vanillés).

Pour les laits fermentés, la place du lait local va donc dépendre de la stratégie des transformateurs (et non de la demande des consommateurs) qui choisissent plutôt la poudre de lait que le lait local moins cher et plus facile à transformer.

Cependant il existe une niche de marché pour les produits locaux en milieu urbain en raison d'une demande de la population issue de communautés pastorales qui sont habituées au goût du lait local. Il s'agit également de ménages, souvent plus aisés qui prennent pour habitude de consommer des produits issus de filières locales. Ceci montre l'intérêt de sensibiliser les familles à la consommation des produits à base de lait local et d'orienter les habitudes alimentaires vers ces types de produits. Il est également nécessaire de veiller à une bonne information des consommateurs. Certains d'entre eux sensibles à l'origine des produits sont mal informés et se trompent sur l'origine de ceux qu'ils consomment en raison des images sur les emballages qui font référence au terroir et aux traditions autour du lait (vaches locales, femmes peuhles).

2.3 Le marché du lait liquide

Le terme lait liquide désigne le lait cru, le lait stérilisé et le lait pasteurisé destiné au consommateur final. Il est conditionné en bouteille ou en cartons.

⁵⁰ Ce type de test n'a été fait qu'au Sénégal à plusieurs reprises entre 2000 et 2014

⁵¹ Broutin et al. 2009. Etude réalisée en 2002. Le comportement du consommateur a peut-être changé depuis 2002. Il se pourrait en effet qu'aujourd'hui, des consommateurs soient un peu plus sensibles aux produits locaux et qu'ils soient prêts à payer un surplus pour s'en procurer.

Selon la source de la matière première, plusieurs laits liquides s'affrontent sur le marché :

- ▷ **Le lait liquide importé UHT** (très présent au Sénégal, plus marginal au Burkina Faso) : de nombreuses marques étrangères sont présentes, surtout françaises (Bridel, Président, Candia...). Ces produits finis importés supportent des droits de douanes à 20% et sont vendus en grandes surfaces. Ce sont des produits à haute valeur ajoutée. Le niveau des prix est 1250-1350 FCFA/l au Burkina Faso et 1500-2000 FCFA/l au Sénégal ;
- ▷ **Le lait stérilisé ou pasteurisé fabriqué localement à partir de poudre de lait ou d'un mélange avec du lait cru** : il est fabriqué par les industriels locaux. La poudre utilisée peut être de la poudre de lait réengraissée ou de lait entier. Le prix est compris entre 800 et 1300 FCFA (Sénégal, pas d'offre au Burkina Faso) ;
- ▷ **Le lait local pasteurisé** avec 100% de lait local : Il s'agit de lait cru collecté et pasteurisé localement. Il est produit par des mini-laiteries au Burkina Faso (principal produit) et par la laiterie du Berger au Sénégal. Le prix est de 500 à 1500 FCFA/l au Sénégal et de 800-1400 FCFA au Burkina Faso.

■ Utilisations, caractéristiques du marché

Au Burkina Faso, alors que la poudre de lait est majoritairement utilisée par les transformateurs pour la fabrication de yaourt, c'est plutôt le lait local qui est utilisé pour la fabrication de lait pasteurisé par les mini-laiteries. L'offre est plus diversifiée au Sénégal avec une industrie (Kirène) qui produit du lait UHT sous licence Candia (essentiellement à partir de poudre de lait), la laiterie du Berger qui met sur le marché du lait pasteurisé à base de lait local qui se vend bien, et plusieurs entreprises qui proposent du lait pasteurisé fabriqué à partir de lait en poudre. Ce marché du lait liquide n'est pas encore très important mais est en hausse dans les deux pays (et globalement au niveau de la sous-région).

Le lait cru est surtout consommé en milieu rural, par les éleveurs peulhs, en ménage avec l'eau glacée. Le lait liquide est essentiellement demandé par les boutiques locales (au Burkina Faso), les glaciers et hôtels et restaurants et par une part marginale de la population en accompagnement de plats, au petit déjeuner ou comme boisson.

La vente de lait pasteurisé est plus importante à Ouagadougou (chaîne de froid plus facile à respecter en raison de la proximité géographique entre zones de production et de consommation, habitudes de consommation). Cependant elle se développe au Sénégal en substitution au lait UHT.

■ Formation des prix

Le tableau 12 permet d'avoir un aperçu de la formation des prix à la consommation du lait liquide au Sénégal où plusieurs produits sont concurrents sur ce marché et de comparer ces différents prix selon l'origine de la matière première utilisée (les marges des intermédiaires sont approximatives et les fourchettes de prix assez larges). Il montre que le lait liquide avec 100% de lait local est compétitif et que la marge générée par l'industriel est très satisfaisante contrairement à celle du lait fermenté. Les observations dans les lieux de distribution et les discussions avec les transformateurs ont montré que ceux qui se sont engagés sur ce marché sont satisfaits car ils peuvent le vendre jusqu'à 1500 FCFA le litre. L'origine locale du lait est mieux valorisée sur ce produit que sur le lait fermenté dans les deux pays.

Tableau 12 -formation des prix du lait liquide au Sénégal

	Producteurs	Importateurs + taxes	Transformation	Distributeurs	Consommateurs
Lait liquide		Lait stérilisé importé 20% de droit de douane		Lait stérilisé importé * Marge + dépenses * Prix du litre entre 1200 et 1500 FCFA	Lait stérilisé importé Le litre entre 1500 et 2000 FCFA
	A 100% de poudre Cours du lait en poudre ré-engraissé entre 1300 et 1500 FCFA (instable) le kg soit entre 170 et 200 FCFA/EqVL	A 100% de poudre * 5% de droit de douane + dépenses * Prix kg de lait en poudre ré-engraissé entre 1775 et 2200 FCFA soit entre 230 et 290 FCFA/EqVL	A 100% de poudre * Reconstitution à 7,6l/kg de poudre Litre de lait entre 215 et 290 FCFA * Prix du litre de lait stérilisé ou pasteurisé entre 450 et 700 FCFA	A 100% de poudre * Marge + dépenses * Prix du litre de lait stérilisé ou pasteurisé entre 650 et 900 FCFA	Lait liquide à 100% de poudre Le litre entre 800 et 1100 FCFA
	A 100% de lait local Litre de lait local entre 250 et 600 FCFA selon les zones et périodes de l'année		A 100% de lait local * Prix du litre de lait local entre 250 et 600 FCFA * Prix du litre de lait pasteurisé entre 400 et 800 FCFA selon les zones de production	A 100% de poudre * Marge + dépenses * Prix du litre de lait pasteurisé entre 600 et 1300 FCFA	Lait liquide à 100% lait local Le litre entre 700 et 1500 FCFA (selon zone)
	Mélange poudre et lait local Cours lait en poudre ré-engraissé entre 1300 et 1500 FCFA (instable) et Litre de lait local entre 250 et 600 FCFA selon les zones et périodes de l'année	Mélange poudre et lait local * Poudre à 5% de droit de douane + dépenses. * Prix du kg de poudre réengraissé entre 1775 et 2200 FCFA soit entre 230 et 290 FCFA/EqVL	Mélange poudre et lait local * Reconstitution et mélange : litre de lait entre 290 et 408 FCFA * Prix du litre de lait stérilisé entre 600 et 750 FCFA	Mélange poudre et lait local * Marge + dépenses * Prix du litre de lait stérilisé entre 720 et 900 FCFA	Lait liquide issu du mélange poudre et lait local Le litre entre 850 et 1100 FCFA

Au Burkina Faso, l'offre se limite au lait local pasteurisé. Les transformateurs achètent entre 300 et 400 FCFA le litre de lait cru et vendent le lait pasteurisé aux distributeurs à un prix moyen de 500 FCFA. Le prix aux consommateurs est compris entre 800 et 1400 FCFA/litre en zone urbaine⁵². On voit qu'à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso, ce lait est à peine compétitif par rapport au lait UHT importé de France (1 250 à 1 350 FCFA/litre).

Ce marché étant en progression, les importations de ces produits augmentent et de plus en plus d'industriels locaux en produisent soit à partir de poudre de lait soit à partir de lait local ou à partir d'un mélange. Il s'agit là d'une opportunité à saisir par les transformateurs de lait local. Cela exige cependant de maîtriser la demande et la distribution de ce produit qui nécessite le maintien de la chaîne de froid de la production à la consommation avec une durée de vie du produit limitée à quelques jours.

■ Phénomènes de concurrence et conséquences

Le lait local est en concurrence avec la poudre de lait importée d'une part au niveau de la consommation et d'autre part au niveau des transformateurs. La compétitivité est à la fois une compétitivité-prix et une compétitivité-qualité (facteurs objectifs et subjectifs).

Concurrence entre lait local et lait en poudre au niveau de la transformation

Comme dans le cas du lait fermenté, le transformateur est soumis à un choix entre le lait en poudre et le lait local. Les avantages de la poudre de lait sont son accessibilité, sa disponibilité, sa qualité sanitaire, sa composition standardisée, sa facilité de maîtrise du processus de transformation et enfin son prix. Selon la zone, la différence de prix entre les deux produits est plus ou moins marquée.

⁵² D'après Christian Corniaux, le prix est plus faible en zone rurale (550 FCFA/litre).

La concurrence sur les coûts est effective pour l'achat de la matière première mais aussi pour les coûts engendrés durant le procédé de transformation. Comme expliqué dans les paragraphes précédents, transformer le lait local coûte plus cher en raison des coûts d'approvisionnement (collecte) et de transformation (traitement thermique, tests et suivi qualité...). Le premier avantage de la poudre de lait est donc son prix plus avantageux : au Sénégal par exemple le prix de la poudre est de 230 à 290 FCFA / Eq l. lait alors que celui du lait cru est de 250-500 FCFA /l. (+ coût de collecte) selon les zones et saison et les systèmes de production. Nous avons mentionné précédemment que la compétitivité-prix de la poudre de lait devrait s'accroître avec la croissance des importations de lait réengraissé et avec la mise en œuvre de l'APE. On note également la présence toute récente de lait UHT de marque de distributeur (Casino) importé et vendu en promotion lors d'une récente fête religieuse musulmane à des prix très bas pour attirer de nouveaux clients.

L'accessibilité et la disponibilité du lait local sont les plus grands freins de ce marché du lait liquide local puisque celui-ci est produit essentiellement en zone rurale. Intégrer ce marché demande donc des investissements notamment sur la logistique afin de rallier les lieux de production rurale aux lieux de transformation industrielle et de consommation urbaine.

La **compétitivité-qualité** constitue un autre élément déterminant. Il s'agit tout d'abord de facteurs liés aux caractéristiques des produits (goût, qualité sanitaire permettant une meilleure conservation des produits). La production de lait pasteurisé, produit plus fragile et plus « risqué » que le lait fermenté nécessite de bien maîtriser la technique de pasteurisation étant donnée la charge microbienne du lait cru, de respecter les règles d'hygiène de la traite à la distribution et d'être en mesure d'assurer la chaîne du froid jusqu'au consommateur.

Concurrence à la consommation

Le marché du lait pasteurisé, issu de lait local doit faire face en milieu urbain à la concurrence du lait en poudre, pour lequel il existe des habitudes alimentaires marquées. Cette concurrence est déterminée en partie par le prix : pour les consommateurs, le lait en poudre importé est hautement compétitif par rapport au lait et aux produits laitiers locaux et devrait le devenir encore davantage. La compétitivité-qualité évoquée au niveau de la transformation concerne aussi la consommation. Elle dépend de facteurs objectifs (goût) mais de facteurs plus subjectifs qui influent sur la perception des consommateurs. Les emballages et le marketing jouent de ce point de vue un rôle important. D'une façon générale, le lait en poudre est aujourd'hui en position de force, non seulement en raison des habitudes de goût d'une partie de la population urbaine, mais aussi de l'image positive de la poudre de lait importée, liée notamment à sa réputation sanitaire et nutritive, au conditionnement et à la publicité.

Sur ce marché, le lait local est donc concurrencé à la fois par :

- ▷ la poudre de lait reconditionnée (catégories populaires) : prix, facilité d'utilisation, préférence pour le goût et donc lien fort avec les habitudes alimentaires ;
- ▷ La poudre de lait entière importée déjà conditionnée (classes moyennes et supérieures) : facilité d'utilisation, préférence pour le goût et donc lien fort également avec les habitudes alimentaires ;
- ▷ Le lait reconstitué par les industriels (lait pasteurisé souvent à partir du lait en poudre) : prix, goût et demande des consommateurs (notamment en milieu urbain), facilité d'accès à la matière première pour les transformateurs ;
- ▷ le lait UHT importé (classes moyennes et supérieures) : préférence pour le goût, sécurité du produit, disponibilité/accessibilité, image de qualité soutenue par la publicité.

Le marketing et la publicité des marques importées et des industries locales ont tendance à défavoriser le lait local en raison d'informations parfois trompeuses ou tout simplement inexistantes sur la matière première utilisée. Par exemple, il est fréquent qu'un consommateur qui voit dans les rayons frais d'un supermarché du lait en bouteille, pense qu'il est à base de lait local, ce qui n'est pas toujours le cas à Dakar.

2.4 Le marché des autres produits laitiers

Ce marché n'a été étudié qu'au Sénégal où il présente des perspectives intéressantes pour le lait local, qui sont encore peu valorisées. Il est très marginal au Burkina Faso.

■ Types de produits

Les autres produits laitiers sont principalement les fromages, la crème, le beurre et le lait concentré sucré. Leur production locale n'étant pas importante, les besoins du pays sont comblés par les importations notamment de France. Ces importations ont représenté en 2016 près de 121 millions d'euros, soit 79 milliards FCFA au niveau de la Cedeao (tableau 13).

Tableau 13 – Importations de la Cedeao (milliers d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016
Beurre	32 831	27 656	34 363	24 219	32 332
Fromages	23 374	23 895	27 475	29 033	31 058
Lait concentré non sucré	66 403	56 275	73 247	70 286	38 527
Lait concentré sucré	24 152	17 895	26 781	22 888	18 994
Total	146 760	125 721	161 866	146 426	120 911

Source : Trade Map.

Notons la très forte croissance de consommation de margarine (à base de matières grasses végétales), souvent appelée improprement beurre, dont le prix est très compétitif (avec parfois des publicités pas toujours très claires sur la nature du produit). Les importations de beurre se maintiennent en valeur mais pas en volume en raison de la forte croissance de son prix.

La consommation de lait concentré est relativement importante en Afrique de l'Ouest mais a eu tendance à diminuer au cours des dernières années avec un phénomène de substitution au profit de la poudre de lait. Le lait concentré est intégralement importé. Tout comme la poudre de lait, il constitue une concurrence potentielle avec le lait local au niveau de la consommation, même si les marchés sont aujourd'hui relativement segmentés entre d'un côté poudre de lait et lait concentré et, de l'autre, lait liquide.

■ Utilisation, caractéristiques du marché

Le marché des autres produits laitiers est un marché haut de gamme déterminé par la qualité, surtout pour les beurres et fromages. Il existe peu d'offre locale de ces produits alors que les produits locaux pourraient être compétitifs du fait du niveau assez élevé de taxes (20 %). Les principaux produits de ce marché sont :

- ▷ Le fromage de chèvre : quelques fromageries locales au Sénégal, dans la région de Fatick et de Thiès notamment, produisent et commercialisent du fromage de chèvre. Il y a également une offre de produits importés dans les grandes surfaces.
- ▷ Les fromages à base de lait de vache : les principaux produits importés sont le fromage à tartiner, le gruyère et l'emmental (très utilisés en restauration). Ces dernières années, cependant, dans les rayons des grandes surfaces apparaissent de plus en plus des fromages à pâtes pressées tels que l'édam, le comté, la raclette, le cheddar... Mais le fromage le plus vendu est le fromage fondu (à tartiner type « *vache qui rit* »).

Il existe très peu d'offre de fromage local dans les deux pays étudiés. Certaines mini-laiteries se sont cependant positionnées sur ce marché et produisent des fromages à pâtes pressées. Leur clientèle est constituée d'hôtels, de restaurants et de particuliers fidèles. Dans certains pays de transhumance, notamment au Bénin, la fabrication du fromage local est développée (*wagashi*)

et procure des revenus importants aux femmes transformatrices. Ce fromage est très prisé sur tout le territoire béninois et dans certains pays frontaliers comme le Niger, Togo et le Burkina Faso.

- ▷ Le beurre et la crème : la production locale de beurre et de crème peut être considérée comme nulle. Ils sont importés et la valeur de ces importations est en hausse constante.
- ▷ L'huile de beurre, fabriquée par écrémage du lait frais ou fermenté et cuisson de la crème : nous ne disposons pas de chiffre pour quantifier la production nationale mais c'est un produit très apprécié, disponible même en zone urbaine du fait de sa facilité de conservation et de son importance dans l'accompagnement de certains plats. Il est produit traditionnellement par les femmes éleveurs qui valorisent davantage leur lait cru en l'écrémant partiellement. En Afrique sahélienne, le marché est important et l'offre insuffisante d'après nos interlocuteurs. La plateforme d'innovation lait de l'Apess à Banfora au Burkina Faso a produit, en 2017, 4700 litres de cette huile qui se vend bien localement ((2000 FCFA/l), mais aussi dans les grandes villes du pays. Quelques initiatives de fabrication de savons à partir de cette huile existent également au Burkina Faso (savons recherchés pour leur usage cosmétique).

■ Formation des prix

Le tableau 14 permet de comparer les prix à la consommation de quelques produits locaux et importés. On voit nettement que les prix des produits locaux sont compétitifs par rapport à ceux des produits importés. La marge générée est également intéressante pour les transformateurs locaux qui alignent leurs prix sur ceux des produits similaires importés.

■ Phénomènes de concurrences et conséquences

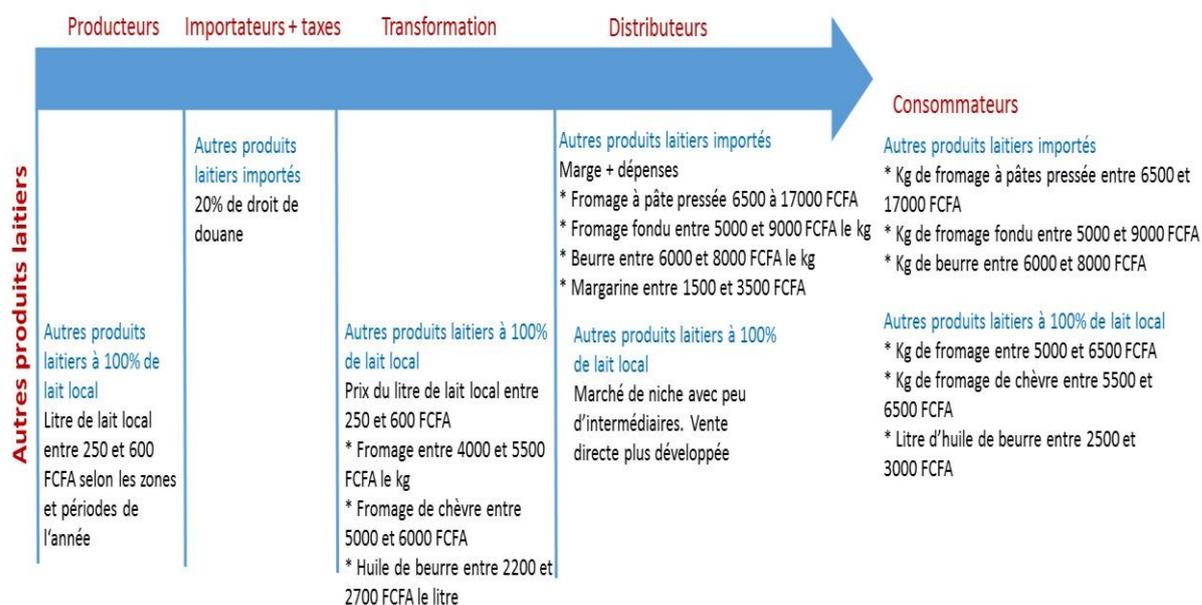
Concurrence sur les prix

Le prix des produits locaux sont inférieurs à ceux des produits importés. Leur production étant impossible à partir de lait en poudre, les produits locaux, notamment les fromages, sont avantagés notamment grâce aux droits de douane appliqués sur les produits importés (20 %).

Concurrence hors prix

La concurrence entre produits locaux et importés s'exerce surtout sur l'accessibilité et la qualité. Les produits locaux sont peu accessibles car ils sont absents des rayons de supermarché où s'approvisionnent les consommateurs friands de ces produits. Notons également que beaucoup de transformateurs locaux n'ont pas été formés à la production de fromage, de beurre et de crème de qualité. En outre ils ne disposent pas d'équipements adaptés, notamment pour l'affinage des fromages. Il faut dire que, pour ces produits, les investissements à effectuer sont bien plus élevés que pour la production de lait fermenté. Enfin, le manque de disponibilité du lait local durant certaines périodes de l'année est un frein au développement de ces gammes de produits laitiers.

Tableau 14: formation des prix des autres produits laitiers au Sénégal



2.5 Conclusions générales sur la concurrence entre le lait local et le lait importé

En conclusion nous pouvons dire qu'il y a bel et bien concurrence entre les deux sous-filières et qu'elle est au détriment de la sous-filière lait local. La concurrence s'exerce en effet :

- ▷ Sur les **coûts d'approvisionnement** : pour un industriel il est plus rentable de transformer de la poudre de lait que du lait local. La matière première est moins chère et les autres coûts d'approvisionnement (logistique, mobilisation des éleveurs, suivi des éleveurs, qualité...) sont moins importants voire même inexistantes pour le lait en poudre. Cette situation est due notamment aux avantages comparatifs de la production laitière dans un certain nombre de pays exportateurs (principalement la Nouvelle-Zélande) et aux subventions dont bénéficient les agriculteurs de certains pays (dont l'Union européenne). La situation s'aggraverait encore avec la mise en œuvre de l'APE (suppression des droits de douanes sur le lait en poudre).
- ▷ Sur les **coûts de traitement** : le procédé de fabrication des produits laitiers utilisés par les industriels à partir de poudre est déjà bien maîtrisé. Ce n'est pas le cas pour le lait local. Le lait en poudre est globalement de meilleure qualité sanitaire (traitement thermique) que le lait cru local qui est souvent très chargé en microorganismes et nécessite une pasteurisation plus poussée.
- ▷ Sur le **prix au consommateur** (en lien avec les points précédents) : ce prix est plus bas pour un produit à base de poudre. Le consommateur ne souhaitant pas déboursier plus pour du lait local préfère acheter les produits à base de lait importé.

Enfin d'autres types de concurrence hors coûts étouffent la sous-filière « lait local ». Il s'agit :

- ▷ Des contraintes liées à **la disponibilité et l'accessibilité du lait local**. Sa disponibilité n'est pas garantie car la production locale est dépendante des conditions climatiques. Les bassins de productions sont souvent éloignés des lieux de transformation industrielle et des grands marchés de consommation (capitales). Les produits issus de la filière lait local ne sont pas toujours disponibles, notamment chez certains distributeurs de la ville de Dakar où l'essentiel des produits proposés sont issus de la filière d'importation. Ainsi les consommateurs peuvent prendre l'habitude d'acheter des produits fabriqués à partir de poudre de lait dans les périodes où les produits issus de lait frais ne sont pas disponibles, puis de ne pas modifier leurs habitudes, même en cas

de disponibilité de ces derniers. L'irrégularité saisonnière de la production nationale de lait constitue donc une contrainte pour développer la demande, même si cette contrainte peut être partiellement surmontée..

- ▷ Par ailleurs, **l'absence d'information claire relative à l'origine des produits** sur les emballages amène les consommateurs à négliger ce paramètre dans le choix des produits. Qui plus est, certains emballages prêtent à confusion, comme par exemple, un emballage sur lequel figure une vache de race locale ou une femme peuhle, alors que le produit est issu de lait reconstitué. Certains consommateurs peuvent alors acheter un produit issu directement ou indirectement de la filière d'importation alors qu'ils pensent acheter un produit issu de la filière lait local. Les consommateurs ne savent ni comment reconnaître les produits locaux ni où les trouver. Beaucoup d'ailleurs ne savent pas que les produits laitiers qu'ils consomment sont certes fabriqués sur place mais à partir de poudre de lait importé, qui plus est, une poudre réengraissée avec de la matière grasse végétale.
- ▷ Des contraintes liées à la **qualité**, concept qui regroupe un ensemble de facteurs. Concernant le goût, si certains consommateurs issus de populations d'éleveurs ou ayant été sensibilisés au goût des produits issus du lait frais ont une préférence pour ces derniers, il ne s'agit que d'une minorité, notamment en milieu urbain. La majeure partie des consommateurs ne différencient pas les produits issus de lait local ou de poudre de lait et donc réalisent leurs choix de consommation sur la base d'autres critères (facilité d'utilisation, image, prix). Une partie des consommateurs ont acquis des habitudes alimentaires qui les poussent à préférer le goût des produits fabriqués à base de poudre de lait. La plus courte durée de vie des produits issus de la filière lait local peut également les inciter à s'en détourner durablement. Enfin, la facilité de conservation et d'utilisation favorise l'utilisation de poudre de lait par rapport au lait frais.
- ▷ **L'image** des produits est largement conditionnée par le marketing (emballages) et par la publicité. De ce point de vue, les moyens utilisés par les industriels des filières d'importation et de transformation industrielle de poudre de lait sont largement supérieurs à ceux des unités de transformation proposant des produits issus de la filière « lait local ». Les messages explicites ou implicites portés par la publicité laissent notamment penser que les produits issus des filières d'importation sont à la fois meilleurs en termes de goût et de qualité sanitaire.

Certains marchés du lait sont plus ou moins épargnés par cette concurrence. Il s'agit du marché des laits liquides qui, grâce aux droits de douanes élevés, est plus concurrentiel mais aussi est reconnu par les consommateurs comme un produit de qualité. La concurrence s'exerce cependant pleinement lorsque l'industriel produit du lait liquide à partir de lait en poudre réhydraté. Seule l'origine locale et la qualité gustative d'un produit du terroir n'ayant pas subi trop de traitement thermique peut alors faire la différence. Le marché des autres produits laitiers (fromage, crème, beurre, etc.) est quant à lui préservé car ils sont impossibles à produire à partir de poudre et bénéficient d'une protection par des droits de douane plus élevés. Ce marché local est cependant encore très peu développé.

In fine, ces différents facteurs tendent à générer des habitudes alimentaires plus favorables à la consommation de produits importés ou issus de poudre de lait importée, notamment chez les jeunes générations. Dans un contexte de forte croissance démographique et de la consommation de produits laitiers, ces habitudes tendent à rendre la compétitivité des produits issus de la filière lait local plus complexe. Le développement de la sous-filière « lait local » au vu de la forte concurrence et l'intérêt relatif des consommateurs doit nécessairement passer par des décisions politiques adaptées.

IV. RECOMMANDATIONS

1. Structuration de la filière et concertation

L'organisation des acteurs (producteurs et transformateurs) constitue un enjeu central pour une meilleure coopération interprofessionnelle et pour être associés aux décisions politiques.

Une attention particulière doit être portée sur la présence des femmes dans ces différentes organisations et cadres de concertation afin que celles-ci puissent maintenir leur rôle dans la filière. Dans de nombreux pays, les femmes sont responsables de la traite et assurent la transformation et la vente du lait. Ce revenu qu'elle gère leur permet de faire face à des dépenses de santé et de scolarité et à leurs besoins personnels. Le développement des circuits de collecte et des unités de transformation est plébiscité par les femmes qui apprécient de ne plus avoir besoin d'aller au marché à pieds vendre leur lait. Cependant il se traduit souvent par la reprise de la vente du lait, et du revenu, par les hommes. Si une part de ces revenus sert à l'achat d'aliments ou de produits vétérinaires et à des besoins de la famille, les femmes perdent la gestion de ce revenu et la part qu'elles pouvaient conserver pour elles, avec, dans les zones sahéliennes, très peu d'alternatives d'activité économiques. S'assurer que les femmes ne perdent pas leur place dans la filière peut nécessiter des appuis spécifiques en termes d'intégration du genre dans les projets ou dans les organisations), de programmes d'alphabétisation ciblés sur les femmes comprenant un objectif de renforcement des capacités de prise de parole en public et de leadership (démarche engagée par l'Apess au niveau du secrétariat et des pays).

■ Renforcer les organisations nationales d'éleveurs et celles des autres acteurs de la filière

Pour être en mesure de défendre les intérêts des différents métiers, de participer aux cadres de concertation et de contribuer ainsi aux politiques publiques locales et nationales, il est nécessaire que des organisations se renforcent ou émergent.

Il existe de nombreuses **organisations d'éleveurs** dans les pays ouest africains qui sont regroupés dans trois réseaux (Apess, RBM et Roppa) lesquels collaborent pour promouvoir une politique régionale en faveur de l'élevage. Ces organisations et leurs représentations locales (aux échelons administratifs ou autour des laiteries) ainsi que d'autres organisations de producteurs dans les bassins laitiers, doivent être renforcées notamment pour développer des services aux éleveurs (alimentation, conseil, etc.).

Des appuis à la structuration doivent également être fournis **aux autres maillons de la filière** ; notamment au niveau de la transformation. Les industries font en général partie de syndicats. Au Burkina Faso, une Union des mini-laiteries a été créée en 2007 pour réagir au soutien de l'Etat vis-à-vis des laiteries utilisant de la poudre de lait. Celui-ci n'avait pas prévu de mesures similaires pour la filière locale. Elle défend les intérêts des mini-laiteries artisanales ainsi que des petits producteurs de lait qui les approvisionnent. Malgré le nombre important de mini-laiteries au Sénégal, une telle structure n'existe pas. Sa création pourrait faciliter le dialogue avec les autres acteurs et avec l'Etat qui a tendance à privilégier le dialogue avec les industriels plus organisés et plus visibles.

■ Favoriser la concertation locale entre les acteurs du territoire

Pour faire face à l'accroissement de la population et améliorer l'offre de produits pastoraux, il est nécessaire de dynamiser les filières de l'élevage, en apportant des appuis ciblés aux différents groupes d'acteurs de l'amont à l'aval. La dynamique de concertation interprofessionnelle au niveau des territoires (comme les plateformes d'innovation promues par l'APÉSS et ses partenaires, au Sénégal, Burkina Faso, Mali) constitue de ce point de vue une approche intéressante à promouvoir. L'objectif est de faire dialoguer les acteurs autour des enjeux locaux, pour aboutir à des accords sur le prix du lait cru (en se basant sur les coûts de production) et la formulation d'actions prioritaires

à mettre en place. La concertation se renforce, au bénéfice de la filière, qui est mieux structurée, et plus équitable. Ces cadres de concertation locaux peuvent être également un moyen pour les organisations de la filière lait de contribuer aux politiques publiques locales d'appui à la filière, d'accès à l'eau et aux services de bases pour les exploitations pastorales (expérience en cours dans le département de Dagana au Sénégal avec l'appui du Gret).

■ Appuyer la structuration interprofessionnelle au niveau national et le dialogue avec l'Etat

L'appui à la concertation entre acteurs des filières lait local et poudre de lait importée, ainsi qu'avec les différents ministères concernés (Élevage, Industrie, Commerce, et aussi Finances pour la fiscalité de porte et intérieure) et les associations de consommateurs permet de définir une stratégie globale concertée tenant compte des besoins de compétitivité des entreprises, de rémunération des producteurs, ainsi que des attentes des consommateurs.

La mise en place ou le renforcement d'interprofessions laitières (avec les acteurs des deux sous filières) dans les pays comme représentants nationaux des acteurs de la filière lait dans son ensemble est un préalable au renforcement du dialogue avec l'Etat. Afin d'éviter cependant la domination des grandes entreprises industrielles au détriment des plus petites unités (mini-laiteries), il faudrait envisager la création de collectifs ou collèges au sein de ces interprofessions ; ce qui n'exclut pas la nécessaire création d'organisations bien structurées dans chacun des maillons des deux sous-filières comme évoqué précédemment.

Il existe différentes organisations ou dynamiques de type interprofessionnel au niveau national dans les deux pays étudiés. L'enjeu est de parvenir à fédérer ces initiatives en une interprofession (IP) représentative des acteurs, des secteurs et des zones géographiques. Le processus de création de cette IP est en cours au Burkina Faso à partir de cadres de concertations régionaux (les « tables filières » de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso), en associant l'ensemble des organisations, unions et coopératives laitières du pays. Il en est de même au Sénégal où un processus de mise en place d'une IP qui remplacera la Fenafil a démarré. De telles organisations interprofessionnelles doivent se mettre en place dans tous les pays laitiers de la Cedeao.

Les avis sont partagés sur la nécessité ou pas d'associer dans une même interprofession les acteurs de la filière locale et de la filière lait en poudre. Le dialogue entre les acteurs des deux sous filières est nécessaire d'autant que celles-ci sont en partie liées à travers la collecte de lait cru par des industries ou l'utilisation de lait en poudre par certaines mini-laiteries. Certains estiment que la présence sur les territoires de ces industriels puissants ayant la force de l'investissement, de la production de masse et de la distribution constitue une opportunité pour la filière. De même, les multinationales souhaitant s'installer pourraient être impliquées dans des discussions interprofessionnelles. Ils sont donc favorables à une interprofession où tous ces acteurs seraient représentés. Cependant plusieurs acteurs souhaitent limiter l'intégration des industriels à ceux qui collectent, ou s'engagent à collecter, du lait local.

Des représentants d'organisations d'éleveurs soulignent que la filière locale, qui a des contraintes spécifiques, doit pouvoir débattre des appuis nécessaires de l'Etat pour les lever, au niveau de la production et de la collecte. De plus les intérêts notamment par rapport à des décisions commerciales ou fiscales peuvent être divergents comme ont pu le constater des acteurs de la filière lait au Burkina Faso qui ont expérimenté un dispositif de concertation large. Si des industriels des filières d'importation sont intégrés dans la même interprofession, il sera nécessaire de prévoir un espace spécifique pour les acteurs de la filière locale.

2. Appuis aux filières locales

L'appui au développement de la filière locale est une nécessité pour que les mesures commerciales se traduisent effectivement par une meilleure couverture des besoins nationaux et une amélioration des revenus des acteurs de la filière.

La majorité des recommandations portant sur l'appui à la production, la collecte et la transformation est issue de notes de politiques publiées par l'Apess et le Gret fin 2016 dans le cadre des activités de capitalisation et de plaidoyer du projet Galo et d'une note publiée par le Gret pour le soutien des filières lait en Afrique de l'Ouest (Benkahla, Broutin 2016). Elles ont été validées et complétées lors des ateliers nationaux et de l'atelier régional réalisé dans le cadre de cette étude.

2.1 Appuis aux systèmes de production

Les appuis à la **production** doivent permettre d'accroître les volumes commercialisés et la régularité de l'offre de lait cru au cours de l'année.

L'appui financier (subventions, crédit), économique (soutien aux fournisseurs) et technique doit principalement contribuer à l'amélioration des systèmes fourragers (productivité, qualité, disponibilité tout au long de l'année), l'accès à l'eau, la sédentarisation d'un plus grand nombre de vaches laitières et l'amélioration de la génétique et de la santé animale. Le développement de systèmes semi-intensifs à proximité des villes peut contribuer utilement à l'accroissement de l'offre de lait et de produits laitiers. Cependant, l'effort doit également être porté sur l'ensemble des régions d'élevage traditionnel. Ce sont dans ces zones que les enjeux socio-économiques du développement de l'élevage sont les plus considérables (génération de revenus et d'emplois, perspectives pour les jeunes). Au-delà de l'accroissement de la production nationale, l'enjeu central est le **développement économique et social dans les zones rurales pastorales et agropastorales traditionnelles** (ne pas se limiter aux fermes intensives à proximité des villes).

■ Fournir des appuis ciblés aux différents types d'exploitations agropastorales

L'élevage est un secteur dynamique, qui est en constante évolution afin de s'adapter aux contraintes de l'environnement et aux opportunités des marchés. Pour mieux accompagner les exploitations agropastorales, une meilleure connaissance des réalités que vivent ces familles s'avère indispensable. Les bilans simplifiés réalisés notamment par l'Apess dans le cadre de son dispositif de conseil⁵³ mettent en évidence trois grands types d'exploitations agropastorales : les déficitaires, les intermédiaires et les excédentaires. Ces trois catégories d'exploitations sont dans des situations différentes et disposent de stratégies propres. Il faudrait pouvoir les différencier à travers des instruments de politique adaptés pour apporter des appuis en adéquation avec leurs besoins et leurs projets de modernisation ou simplement d'évolution. Les exploitations excédentaires peuvent souvent déjà être qualifiées de « modernes », et n'auront pas les mêmes besoins que les exploitations déficitaires, qui sont extrêmement vulnérables, dont il est impératif d'améliorer la résilience.

■ Améliorer l'accès à alimentation du bétail et à l'eau

L'alimentation du bétail est une contrainte importante dans une grande partie des zones d'élevage en Afrique de l'Ouest. Elle se pose avec plus ou moins d'acuité au sein même des pays en fonction du niveau de pluviométrie et donc des disponibilités fourragères et de résidus de culture. Pour améliorer les volumes produits par vache et aussi pour réduire les trajets de transhumance qui ont un effet négatif sur la fécondité des troupeaux, il est nécessaire de :

- couper et stocker l'herbe de brousse de façon adéquate,

⁵³ Ils permettent de connaître les dépenses et recettes pour chaque activité de l'exploitation, ainsi que le niveau de couverture de ses besoins alimentaires annuels

- organiser la collecte et la distribution des résidus de récolte (fanés d'arachide, fanés de canne à sucre) et des produits issus de l'industrie de transformation (graines de coton, mélasse, tourteaux d'arachide, sésame, etc.),
- appuyer la recherche-développement pour la production de cultures fourragères orientées vers la production de lait,
- faciliter les systèmes d'approvisionnement en aliments du bétail gérés par les organisations d'éleveurs ou les laiteries.

Des organisations souhaitent également que les subventions pour les aliments bétail soient plus nombreuses (ex. au Burkina Faso, une subvention de 50 % du prix est accordée pour les des organisations d'éleveurs mais les quantités sont limitées Elles ne couvrent que moins de 20 % des besoins).

L'accès à l'eau est également une contrainte importante dans certaines zones du fait de la réduction des passages vers les points d'eau (cf. point suivant) ou de la faiblesse de la pluviométrie qui doit être compensée par des forages et puits.

■ Sécuriser les ressources pastorales et le droit à la mobilité

La gestion durable des ressources naturelles est un enjeu clé pour la préservation des écosystèmes, mais aussi pour la durabilité des activités agro-sylvo-pastorales. La croissance du cheptel, la dégradation des sols, le développement de l'agriculture, des aménagements hydroagricoles et de l'urbanisation accroissent les pressions sur ces ressources naturelles et foncières (obstruction des couloirs de passage, lors de la transhumance ou pour l'accès à l'eau). Les besoins en termes de mobilité et d'accès aux ressources en eau des animaux ne sont souvent pas correctement pris en compte, ce qui fragilise la place de l'élevage sur les territoires.

Au Sénégal, dans le Ferlo, le ranch de Dolly⁵⁴, par exemple, a été maintes fois menacé, et l'espace pastoral a été considérablement réduit par l'avancée du front agricole (extension des espaces agricoles au détriment des espaces pastoraux). Dans le delta du fleuve Sénégal et autour du Lac de Guiers, le développement d'aménagements de périmètres hydroagricoles et l'implantation de nouvelles entreprises privées ces dernières années menacent l'avenir de l'élevage ces zones. Dans le Sud, la saturation de l'espace et le développement des plantations d'anacardiens posent aussi de nombreuses questions. Ces mutations ont pour effet d'obliger les pasteurs à modifier leurs itinéraires de transhumance.

Au Burkina Faso, les empiètements des champs sur les zones pastorales s'accroissent également, sous l'influence de politiques en faveur de l'agriculture, et conduisent à la disparition des espaces pastoraux (cas de la zone de Tongomayel, de Samoroguan, de la zone pastorale de Sideradougou, dont la superficie a été fortement réduite). Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont aussi plus fréquents avec souvent des arbitrages en défaveur des éleveurs (cas d'animaux mis en fourrière dans la zone de Banfora). Les couloirs de passage sont parfois bloqués, obligeant les éleveurs à chercher de nouveaux itinéraires ou à partir en transhumance dans les pays voisins. A ces difficultés liées à l'insécurité foncière, s'ajoutent des problèmes liés au faible aménagement des zones pastorales. Qu'elles soient mises en place par l'Etat dans le Sud du pays (26 zones aménagées sur 731 000 ha en 2015), ou qu'il s'agisse de zones de pâture communautaires présentes dans le Nord, ces espaces sont encore trop faiblement aménagés. On note également un manque criant de points d'eau (le déficit hydrique à la saison sèche est estimé à 50%), une dégradation croissante des sols, et un maillage insuffisant entre zones pastorales, ne permettant pas la circulation des animaux sur des couloirs de passage.

⁵⁴ Zone de réserve agropastorale et de refuge pour le cheptel pendant la saison sèche, mis en place et équipé par l'Etat mais peu entretenue

Identifier, délimiter et sécuriser les zones valorisées par l'élevage, en leur donnant un statut juridique adapté, mais surtout en leur donnant, à travers les collectivités locales en charge de la gestion foncière, une reconnaissance locale. Celle-ci doit être acceptée et négociée avec les populations locales - à travers par exemple l'élaboration de conventions locales, la création d'unités pastorales⁵⁵, la réhabilitation d'aire de pâturage comme cela a été réalisé à Panoma au Niger - avec l'accompagnement des services déconcentrés de l'Etat. Face aux risques de dégradation des terres, la cohabitation de l'agriculture et de l'élevage, et les transferts de fertilité qu'elle permet, représentent également une option qui ne peut qu'être encouragée.

■ Améliorer la santé animale et le potentiel laitier

La santé animale est une contrainte importante de l'élevage laitier que les participants à l'atelier régional ont rappelé. Il s'agit de renforcer l'accès à des soins à travers une plus grande présence des vétérinaires dans les zones de production et la formation d'auxiliaires de santé animale ainsi que l'accès aux médicaments vétérinaires.

Le potentiel laitier des races locales est faible mais n'est pas encore totalement valorisé comme le montre l'accroissement de la production par vache lorsque des appuis sont fournis pour l'accès à l'alimentation et à l'eau, l'amélioration de la gestion du troupeau et surtout la mise en place de rations alimentaires en fonction des performances des animaux.

Une partie des éleveurs peut envisager le recours à des races plus productives (vaches Maures au Nord du Sénégal, vaches métis obtenues par insémination artificielle avec des races plus productives). Cette voie d'amélioration du potentiel laitier n'est pas à négliger et la recherche développement dans ce domaine doit être poursuivie. Cependant elle ne doit pas être proposée de façon systématique (avec des subventions). Elle doit être ciblée vers des éleveurs qui disposent de ressources en aliments, en eau et des débouchés (laiteries). En effet les résultats des nombreux programmes des ministères dans ce domaine sont très mitigés (faible taux de réussite des inséminations, vente des jeunes animaux avant l'arrivée en production, vaches métis-croisées- destinées à produire davantage de lait et à être traitées qui partent en transhumance, alimentation non adaptée ne permettant pas de valoriser le potentiel laitier, etc.).

■ Renforcer les compétences, faire évoluer les pratiques des éleveurs et développer des services financiers et non financiers

Les axes d'intervention évoqués ci-dessus et les mesures envisagées doivent être accompagnés d'un programme de renforcement des capacités des éleveurs pour leur permettre de mieux utiliser les aliments disponibles en fonction du potentiel laitier de chaque vache (contrôle laitier et rationnement, expérimentation en cours au Nord du Sénégal), d'améliorer l'hygiène de la traite et donc la qualité du lait cru, de reconnaître les maladies, de mieux gérer le troupeau, de bien préparer les vaches avant insémination, etc. Il est également nécessaire de développer des dispositifs locaux de formation (éleveurs relais) et de conseil (conseil à l'exploitation familiale-CEF, contrôle laitier) en s'appuyant sur les organisations d'éleveurs. Toutes ces activités doivent cibler un ou des membres de la famille en fonction des tâches qu'ils assurent au sein de l'exploitation. Ceci semble une évidence mais dans certains endroits, les femmes ont des difficultés à accéder à ces formations ou ne bénéficient pas de ces appuis alors qu'elles ont très souvent un rôle central dans la production, l'alimentation des animaux et la traite.

Enfin l'accès à des services financiers est parfois très difficile dans les zones d'élevage. Un appui aux dispositifs internes des organisations (système épargne-crédit) ou à des institutions de microfinance s'avère nécessaire. Il peut également être envisagé un système de bonification du taux d'intérêt, souvent élevé, et des fonds de garantie et d'assurance bétail.

⁵⁵ Baldé and al. AVSF, 2014

2.2 Renforcement des dispositifs de collecte

L'absence de circuits de collecte n'incite pas les familles d'éleveurs à traire leurs vaches ou à accroître leur production laitière. Nombre d'entre elles indiquent que l'existence d'un débouché sûr (contractualisation) est un élément déterminant à la fois pour les producteurs, les mini-laiteries mais également les industries qui souhaitent utiliser du lait local. Le renforcement des dispositifs de collecte est essentiel pour accroître les volumes transformés. La collecte peut être assurée par les éleveurs eux-mêmes (organisations communautaires et recrutement d'un ou plusieurs collecteurs), les laiteries ou par des privés rémunérés au volume collecté.

■ **Mettre en place des circuits de collecte et/ou un maillage de petits centres de collecte multiservices munis de systèmes de réfrigération et améliorer les infrastructures routières.**

Il est nécessaire que les Etats subventionnent ce type d'infrastructures et également le matériel de transport. L'utilisation de l'énergie solaire doit être envisagée si des équipements adaptés sont disponibles et si la rentabilité et l'efficacité ont été étudiées au préalable.

Le travail mené par une équipe de recherche sénégalaise⁵⁶ montre ainsi qu'avec un niveau de taxation supérieur d'au moins 15 % (TVA et droits de douane) sur la poudre de lait importée combiné à une subvention *d'au moins 90 % au coût d'investissement des centres de collecte*, les industriels peuvent substituer la totalité du lait en poudre qu'ils utilisaient par du lait local collecté au niveau des exploitations familiales du Ferlo (principale zone pastorale du Sénégal). L'augmentation du niveau de collecte du lait est estimée à 17 % en 5 ans. Cela se traduirait par un accroissement significatif des revenus des petits éleveurs qui approvisionnent le centre de collecte. L'impact sur la consommation de lait en poudre et des produits issus du lait en poudre serait faible (baisse de 5 %), ainsi que sur les revenus issus des importations de lait en poudre (baisse de 3 %).

L'amélioration et la subvention à des dispositifs de collecte doivent nécessairement être couplées à une amélioration des structures routières. Nombre de zones de production ne sont plus accessibles en période des pluies et difficilement en période sèche (état des pistes, sable,...). Les politiques nationales ou locales doivent donc tenir compte de ces besoins dans leurs projets d'investissement et de développement économique local.

■ **Former des collecteurs et reconnaître le métier de collecteur**

Les collecteurs acheminent de 20 à 100 voire 200 litres selon les équipements utilisés (vélo, moto, tricycles,...). Les laiteries sont plutôt favorables à une organisation communautaire (gérée par les producteurs) ou privée (activité individuelle) de cette fonction pour ne pas avoir à gérer ce service. Le développement de la production et de la valorisation du lait local s'accompagnera de la croissance du nombre de collecteurs.

La collecte constitue un métier potentiel pour les jeunes qui doit être reconnu. Les collecteurs doivent être formés dans les techniques d'hygiène pour préserver la qualité du lait mais aussi dans des techniques d'entretien de leur moyen de transport et de gestion de base pour suivre la rentabilité de leur activité (connaître le nombre de litres minimal à collecter par exemple).

Il peut être utile de mener une réflexion sur l'harmonisation des modalités de paiement des collecteurs qui interviennent dans une même zone. Les cadres de concertation locaux sont adaptés à ce type de négociations qui doit se baser sur les réalités des territoires (types de transport, coût, etc.).

■ **Discuter sur les obligations de collecte pour les nouvelles industries**

Cette recommandation n'a pas été beaucoup abordée au cours de l'étude mais il semble qu'elle soit en discussion au Sénégal. Il s'agirait d'inciter, voire obliger, les industries qui transforment le lait en poudre (notamment les sociétés étrangères ou multinationales) à utiliser en partie du lait local.

⁵⁶ Diarra A. et al., 2013, pages 35-54

Une telle mesure a déjà été mise en place pour les industries de production du concentré de tomates au Sénégal. Les incitations peuvent être fiscales (exonération de TVA sur le lait pasteurisé et stérilisé à base de lait local, revendication des industries Laiterie du Berger et Kirène au Sénégal).

Concernant les investissements étrangers (prises de participation dans des unités de transformation ou création de nouvelles unités), la question des engagements en termes de soutien au développement de la production et de la collecte de lait local mérite d'être posée par les pouvoirs publics dans tous les pays ou par la Cedeao.

2.3 Appui au secteur de la transformation et en priorité aux minilaiteries dans les bassins de production

Là aussi, si le développement des capacités de transformation à proximité des villes doit être soutenu, il convient de donner une priorité aux laiteries situées dans les zones de production traditionnelle où, comme nous l'avons signalé, le développement de l'élevage et de la filière lait apparaît comme un facteur de dynamisation de l'économie rurale, de création d'emplois et de revenus pour des centaines de milliers de familles. Bien que de nombreuses difficultés existent, les minilaiteries se sont multipliées depuis les années 90 et font preuve d'une formidable capacité d'adaptation sur les plans structurels et commerciaux. Leur dimension artisanale (80 % des minilaiteries collectent moins de 200 litres par jour et 60 % moins de 100 litres) leur offre beaucoup de souplesse dans la mise en œuvre de leur activité de collecte, de transformation et de commercialisation des produits laitiers. Elles constituent donc un modèle à encourager dans les bassins laitiers secondaires, même si elles pèsent de manière marginale pour l'instant dans la consommation nationale ; elles ne couvriraient qu'1 à 3 % de la demande (Corniaux, Duteurtre, 2014).

En dehors de l'amélioration des dispositifs de collecte déjà mentionnée, l'appui financier doit prendre la forme de subventions aux investissements et de programmes de renforcement des capacités des gérants et des équipes dans la gestion des approvisionnements, de la qualité (bonnes pratiques d'hygiène), des processus de transformation (notamment la conduite de la pasteurisation) et de la commercialisation qui sont les points faibles les plus importants.

L'amélioration du réseau électrique, mais aussi l'appui à l'investissement dans des systèmes d'alimentation locaux basés sur l'énergie solaire apparaissent également indispensables pour garantir la continuité des processus de production et la conservation des produits dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

3. Compétitivité prix

L'amélioration de la compétitivité-prix du lait local constitue un enjeu majeur dans la mesure où la concurrence-prix de la poudre de lait importée influe sur la demande de lait local de la part des transformateurs et des consommateurs. Si la compétitivité-prix ne constitue qu'un des facteurs influant sur le choix des consommateurs, elle doit, en complément d'autres mesures, être pleinement prise en compte sur un marché qui est amené à se développer fortement au cours des prochaines années, avec notamment un doublement de la population ouest-africaine d'ici 15-20 ans. Diverses mesures peuvent être envisagées en vue d'une amélioration de la compétitivité-prix du lait local par rapport aux importations. Pour être efficaces, ces mesures doivent pouvoir contribuer à modifier significativement les rapports de prix entre les produits de la filière locale et les produits issus de la filière d'importation.

Différentes options de politiques existent pour une amélioration de la compétitivité-prix de la filière lait local par rapport à la poudre de lait, et particulièrement la poudre de lait réengraissée, avec chacune des avantages et des inconvénients en matière de : a) faisabilité technique, b) faisabilité politique, c) efficacité, d) impacts budgétaires et génération de recettes pour l'appui à la filière, et e) impacts pour les consommateurs à court terme ou à moyen terme. Nous examinerons successivement les différentes options, ainsi qu'une dernière option consistant à ne pas traiter la question

de la compétitivité-prix en tant que telle et à se focaliser sur des actions de soutien au développement de la filière lait local.

Le tableau 15 présente les différentes options et notre appréciation de leurs avantages et inconvénients.

Tableau 15- Options de politiques pour une amélioration de la compétitivité-prix de la filière lait local

	Faisabilité technique	Faisabilité politique	Efficacité	Impacts budgétaires / recettes pour développement	Impacts pour les consommateurs à court terme	Impacts pour les consommateurs à moyen terme
Augmentation du prix des produits importés au moyen d'une modification du TEC	+	+/-	+	+	- (+/-) ¹	+/-
Accroître la TVA sur la seule poudre de lait	+	-/+	+	+	-	+/-
Diminuer le prix des produits nationaux / de certains produits par une baisse de la TVA	-	+	+/-	-	+	+
Taxer tous les produits laitiers pour financer la filière lait local	+/-	+/-	+	+	-	+/-
Se focaliser sur le seul appui au développement de l'offre nationale	+	+	+/-	-	=	+/-

(1) : avec mesures compensatoires pour les consommateurs pauvres.

3.1 L'augmentation du prix des produits importés au moyen de politiques commerciales

Les politiques commerciales visant à augmenter le prix des produits importés constituent historiquement les politiques les plus courantes pour protéger les productions et les filières locales contre les importations à bas prix, et donc pour améliorer la compétitivité-prix des produits nationaux.

La mesure la plus évidente est celle de la hausse du TEC, c'est-à-dire un déplacement de la poudre de lait de la catégorie 1 (5 %) à la catégorie 2 (10 %), 3 (20 %) ou 4 (35 %). Compte tenu du très fort différentiel de prix entre la poudre de lait entière et la poudre de lait réengraissée, un traitement différencié pourrait être appliqué (par exemple, catégorie 2 pour la poudre de lait entière et catégorie 4 pour la poudre de lait réengraissée). La concurrence exercée par la poudre de lait réengraissée est en effet particulièrement déloyale, puisqu'il s'agit d'un produit qui n'est que partiellement un produit laitier et qui entre en concurrence avec un véritable produit laitier, le lait lui-même, sans que les éleveurs ouest-africains n'aient la possibilité d'utiliser le même type de technologie pour abaisser le prix du lait. Compte tenu des enjeux du développement de la filière laitière en Afrique de l'Ouest, considérer le lait comme un *bien spécifique pour le développement économique* au même titre que le riz apparaîtrait particulièrement justifié. L'application du même droit de douane à la poudre écrémée que celui appliqué à la poudre de lait réengraissée serait nécessaire pour éviter tout détournement de la mesure au moyen de réengraissement sur place en Afrique de l'Ouest.

En matière de **faisabilité technique**, cette option est techniquement simple à mettre en œuvre. Le traitement différencié de la poudre de lait réengraissée impliquerait cependant de contrôler les lignes tarifaires déclarées par les importateurs en fonction de la nature du produit.

Sa **faisabilité politique** est plus complexe du fait de la nécessité d'une décision régionale et des pressions qui ne manqueraient pas d'être exercées sur les dirigeants politiques. Cependant, la prochaine échéance pour une revue du TEC (2018) constituerait une opportunité adéquate pour décider d'une telle mesure, en s'inscrivant dans le calendrier politique régional.

Par ailleurs, l'amélioration de la protection tarifaire dans le cadre du TEC accroîtrait la contradiction résultant du fait que les droits de douane du TEC vont, pour certains Etats de la région, au-delà de

leurs engagements au niveau de l'OMC⁵⁷. Il s'agit cependant d'un problème plus global dépassant la problématique de la filière lait et qui pourrait être résolu si la Cedeao décidait de solliciter sa reconnaissance en tant qu'union douanière en substitution des Etats membres et, en tant que telle, de notifier à l'OMC des droits plafonds supérieurs à ceux du TEC actuels.

L'amélioration de la protection tarifaire dans le cadre du TEC impliquerait par ailleurs, en cas de ratification de l'Accord de partenariat économique avec l'Union européenne, d'envisager une révision à terme de l'accord (la *clause de révision* prévoit une révision tous les cinq ans) afin d'aligner le taux de protection vis-à-vis des importations européennes sur le taux de protection général. En attendant, il conviendrait de procéder à l'utilisation de la *clause relative aux industries naissantes* de l'APE, en faveur de la filière lait local. Soulignons que cette clause prévoit la possibilité de suspendre la libéralisation d'un produit ou d'augmenter le droit de douane sur le produit concerné pour huit ans renouvelables, en cas de menace à l'établissement d'une industrie naissante ou de perturbations (ou menaces de perturbations) à une industrie naissante. Elle ne requiert pas l'approbation préalable de l'Union européenne.

La mesure serait à priori d'une grande **efficacité**, car le prix de la poudre de lait sur le marché intérieur serait mécaniquement augmenté. L'efficacité en termes d'impact sur la production intérieure dépendrait cependant des capacités de la filière à accroître parallèlement les volumes de production, collecte et transformation. Suite à la mise en œuvre d'une telle mesure, il faut s'attendre à une plus forte demande d'une part de des consommateurs et des transformateurs de lait local devenus plus compétitif et d'autre part à un accroissement du prix de ce dernier. A condition que cette demande supplémentaire et cette augmentation de prix soient transmises aux transformateurs et aux éleveurs, ceux-ci seraient encouragés à accroître leur production et réaliser certains investissements, mais ne le feraient que si les autres contraintes au développement de la filière sont levées. Une bonne transmission des prix aux opérateurs économiques et la levée parallèle des diverses contraintes au développement de la filière lait local constituent donc des conditions de l'efficacité de cette mesure de politique commerciale.

Cette mesure générerait des **recettes fiscales** pouvant être utilisées en partie pour l'appui au développement de la filière.

A court terme, le **pouvoir d'achat des consommateurs** serait affecté. Cependant, une politique complémentaire pourrait consister à subventionner la consommation de produits laitiers pour les ménages les plus pauvres en utilisant les ressources fiscales supplémentaires générées. Par ailleurs, sur le moyen terme, l'accroissement de la production locale pourrait contribuer à atténuer la hausse initiale de prix. La moindre dépendance par rapport au marché mondial améliorerait la sécurité alimentaire globale de la population en cas de flambée des prix comme celle observée en 2007-2008. *In fine*, sur le moyen terme, les consommateurs pourraient être également gagnants d'une telle stratégie.

Une mesure alternative serait la détermination d'un prix minimum à l'importation basé sur le prix du marché mondial de la poudre entière à une certaine date de référence (le prix actuel de 300 € / tonne semblerait une bonne base) et applicable à l'ensemble de la poudre importée (y compris la poudre réengraissée). Lorsque le prix mondial (prix d'importation) serait inférieur au prix de référence, un droit de douane variable serait appliqué, équivalent à la différence entre le prix de référence et le prix d'importation. Lorsque le prix mondial (prix d'importation) serait supérieur au prix de référence, aucun droit de douane ne serait prélevé. Un tel mécanisme, défendu par le vice-président du ROPPA Ibrahima Coulibaly dans une tribune collective parue dans le journal Le

⁵⁷ Les différents Etats ont pris, dans le cadre de l'Accord de Marrakech, des engagements individuels auprès de l'OMC en matière de droits de douane maximums à appliquer aux différents produits. Or, la mise en place du TEC s'est traduite pour certains Etats par de nouveaux droits de douane supérieurs aux droits de douanes notifiés individuellement à l'OMC.

Monde en 2013⁵⁸, permettrait une meilleure stabilisation du prix des produits importés et des prix sur le marché intérieur, au bénéfice tant des producteurs que des consommateurs. Si une telle mesure serait techniquement simple et efficace, elle apparaît politiquement plus complexe à mettre en œuvre du fait de sa non-conformité avec les règles et le fonctionnement actuel de l'OMC.

3.2 L'accroissement de la TVA sur la seule poudre de lait

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt général sur la consommation qui est directement facturé aux clients sur les biens qu'ils consomment ou les services qu'ils utilisent. L'accroissement de la TVA sur la seule poudre de lait (ou sur la poudre de lait réengraissée) aurait des effets similaires à l'augmentation de la protection douanière.

Techniquement simple, elle apparaît cependant politiquement plus complexe compte tenu de la politique commune d'harmonisation de la TVA au sein de l'Uemoa⁵⁹ qui prévoit un taux unique de taxation entre 15 et 20 %. Il n'est donc pas prévu de taux plus important. Or certains pays, comme le Sénégal, appliquent déjà à la poudre de lait le taux normal de TVA de 18 %.

Cependant, l'Uemoa prévoit la possibilité pour les Etats d'appliquer un taux de TVA réduit (5 à 10 %) pour une quantité réduite de biens et services dont le lait manufacturé (transformé). La suppression du taux réduit sur la poudre de lait dans les pays qui appliquent cette mesure permettrait d'améliorer la protection. En Côte d'Ivoire, le taux de 9 % est ainsi appliqué au lait. Au Burkina Faso, le lait est exempté de la TVA. L'instauration de la TVA sur la poudre de lait (ou, tout du moins, la poudre de lait réengraissée) aurait un effet non négligeable. Mais, il s'agirait alors de mesures nationales d'harmonisation vers le haut des taux de TVA au sein de l'Uemoa, concernant quelques pays, et non d'une véritable politique de promotion des filières laitières de l'ensemble de la région.

3.3 Baisse ciblée du taux de TVA permettant une diminution du prix des produits nationaux ou de produits spécifiques

La diminution ou la suppression du taux de la TVA sur les produits nationaux permettrait d'améliorer leur compétitivité-prix par rapport aux importations.

Si la **facilité de mise en œuvre technique** ne semble pas être en cause, de même que son **efficacité**, la **faisabilité politique** apparaît par contre complexe. En effet, si le critère pour appliquer la TVA devait être celui de l'origine géographique du produit, l'existence d'une différence de taxation entre les produits d'origine nationale et ceux d'origine importée apparaîtrait immédiatement comme une mesure commerciale protectionniste déguisée, incompatible avec les engagements internationaux des Etats de la région, notamment auprès de l'OMC.

Le critère devrait donc être plutôt la nature du **produit**, plutôt que son origine. Pourraient alors bénéficier de l'exonération le lait pasteurisé et les produits transformés autres que la poudre de lait.

Au niveau de la consommation, l'avantage compétitif de l'ensemble de ces produits (qu'ils soient nationaux ou importés) serait donc amélioré par rapport à la poudre de lait.

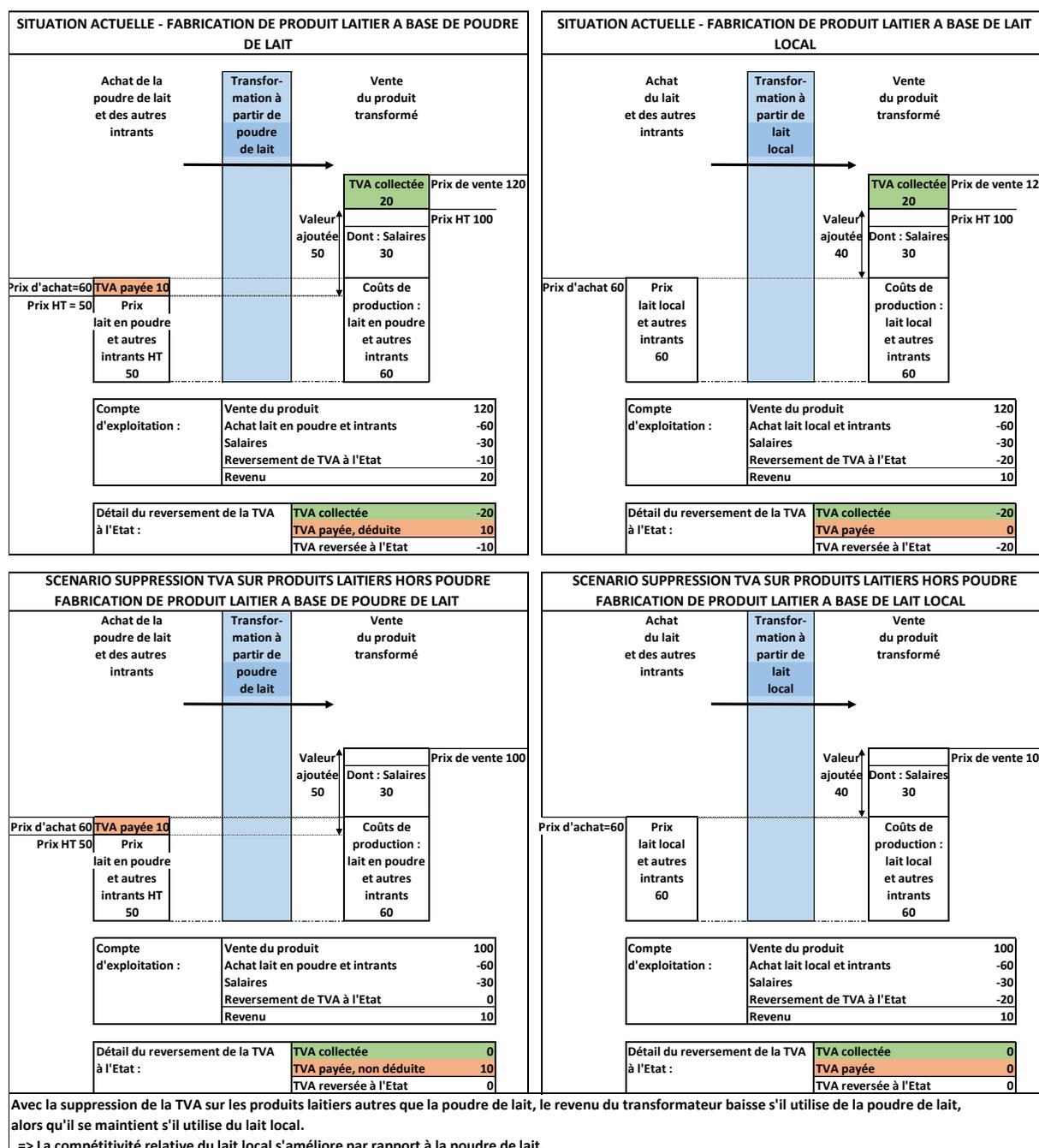
Par ailleurs, **au niveau de la transformation**, la suppression de la TVA sur les produits qui en sont issus contribuerait à améliorer l'intérêt du lait local comme matière première par rapport à la poudre de lait. *Ceci demande quelques explications* : Rappelons tout d'abord qu'une entreprise doit reverser à l'Etat la TVA qu'elle a collectée, c'est-à-dire qu'elle a fait payer aux consommateurs de ces produits. Par ailleurs, l'entreprise paie de la TVA sur les produits (matière première, autres intrants, équipements) et services qu'elle achète. Elle a le droit de déduire du reversement à l'Etat la TVA qu'elle-même a déjà payée en achetant ces produits (notamment matière première) et services.

⁵⁸ *Il faut sauver la paysannerie africaine*, Le Monde, 17 mai 2013.

⁵⁹ Il n'y a par contre pas de politique commune d'harmonisation de la TVA au niveau de la CEDEAO.

En cas de suppression de la TVA sur les produits autres que la poudre, le transformateur n'aurait plus à facturer la TVA à ses clients. Mais, s'il utilise de la poudre de lait, il ne pourra plus déduire la TVA qu'il a payé lors de l'achat de cette matière première. Cette TVA payée et non déduite devient un coût de production supplémentaire. Par contre, la mesure n'aurait pas d'impact pour le transformateur qui utilise du lait local comme matière première. En effet, il n'existe pas de TVA sur les produits agricoles et d'élevage. Il n'y a donc pas de déduction comme dans le cas de la TVA payée sur la poudre de lait. La figure 14 illustre l'amélioration de la compétitivité relative du lait local au niveau de la transformation qui résulterait d'une telle mesure.

Figure 14 – Illustration de l'impact d'une suppression de la TVA sur les produits laitiers (poudre de lait exclue) sur la compétitivité relative de la poudre de lait et du lait local au niveau de la transformation



Note : dans cet exemple, le taux de TVA est de 20%. Les niveaux de prix utilisés (produits, matière première et autres intrants, travail salarié) sont fictifs et n'ont qu'un objectif d'illustration.

Un accord en ce sens devrait cependant être obtenu au niveau régional afin de prévoir la possibilité pour les Etats de réaliser une telle suppression de la TVA sur les produits laitiers. Rappelons qu'aujourd'hui, c'est au niveau de l'Uemoa et non de la Cedeao qu'est mise en place une politique d'harmonisation fiscale.

La suppression de la TVA sur les produits laitiers (autres que la poudre de lait) ne permettrait cependant pas une différenciation entre la poudre de lait entière et la poudre de lait réengraissée, contrairement à des mesures de politiques commerciales qui permettent une taxation différentielle importante.

Par ailleurs, il n'y aurait pas d'effet d'amélioration mécanique de la compétitivité du lait local dans le cas où le lait est vendu en circuit court, c'est-à-dire sans processus de transformation par une entreprise (pasteurisation, production de lait caillé ou yoghourt). En effet, il n'y a pas aujourd'hui de facturation de TVA sur le lait local, puisqu'il s'agit d'un produit agricole.

La meilleure compétitivité-prix des produits issus de la filière lait local par rapport aux produits fabriqués avec de la poudre de lait accroîtrait la demande de lait local et probablement son prix aux éleveurs. Cependant, l'effet prix serait limité car, contrairement à la mise en place d'une mesure de politique commerciale, il n'y aurait pas d'accroissement du prix du lait sur le marché intérieur, mais au contraire une tendance à la baisse du fait de la suppression de la TVA sur un certain nombre de produits. De plus, cette baisse de prix pourrait affecter le prix payé au producteur dans les filières courtes et sans transformation où il n'est actuellement déjà pas perçu de TVA : en effet, le lait issu de ces filières entrerait alors en concurrence avec un lait pasteurisé issu des unités de transformation ou importé dont le prix serait amoindri.

Compte tenu de ces divers éléments, l'**efficacité** globale de la mesure serait *a priori* moindre qu'une mesure de politique commerciale.

La mesure aurait par ailleurs un **coût budgétaire** (moindres recettes) et ne permettrait donc *a fortiori* pas de dégager des moyens financiers pour l'appui au développement des filières lait local.

Les **consommateurs** seraient bénéficiaires sur le court terme de la baisse du prix des produits laitiers. Sur le moyen terme, et à condition que la mesure s'avère efficace en termes de développement de la filière lait local, ils pourraient bénéficier d'un accroissement de l'offre nationale (prix moindre, plus grande indépendance vis-à-vis d'un marché mondial volatile).

3.4 Taxation de l'ensemble des produits laitiers destinée à financer le développement de la filière lait local

L'accroissement de la TVA sur l'ensemble des produits laitiers au moyen d'une taxe spécifique (du type *contribution au développement de la filière lait local*) et la réutilisation de cette taxe pour subventionner la filière lait local (éleveurs, collecteurs, transformateurs, interprofessions) ne modifieraient pas directement la compétitivité-prix des produits issus de la filière lait local par rapport aux importations. Cependant cette mesure donnerait davantage de moyens aux opérateurs des filières pour investir (subventions aux investissements). Elle pourrait aussi leur permettre de vendre leur lait à un prix plus faible (et donc de gagner en compétitivité-prix), grâce à la perception de subventions permanentes (aides directes, subvention d'intrants) qui, dans le cas d'aides directes, joueraient un rôle de compléments de prix.

La mesure est **plus ou moins facile à mettre en œuvre**. Le prélèvement sur les produits laitiers peut facilement se greffer au mécanisme de prélèvement de la TVA. Par contre, l'utilisation du produit de la taxe pour subventionner la filière implique des mécanismes plus ou moins complexes selon les modes de subvention envisagés. La mesure apparaît également relativement complexe à mettre en œuvre **sur le plan politique**, car il s'agit d'une mesure de nature régionale qui implique une taxation générale de la consommation. Elle présente cependant l'intérêt d'être explicitement prévue dans une clause de l'APE en cours de ratification avec l'Union européenne, bien qu'il s'agisse d'une forme détournée de création d'un différentiel de compétitivité entre importations et

produits d'origine domestique (article 35 relatif au *traitement national en matière de taxation et réglementation intérieures*).

Si les sommes obtenues par la taxation sont utilisées de façon pertinente, la mesure pourrait être d'une **certaine efficacité**. La mesure aurait des impacts négatifs de court terme sur le **pouvoir d'achat des consommateurs**, mais elle pourrait avoir des effets plus positifs sur le moyen terme en cas d'efficacité de la mesure (baisse du prix des produits de la filière lait local après une hausse initiale, accroissement de l'autonomie par rapport à un marché mondial volatile).

3.5 Focalisation sur le seul appui au développement de l'offre nationale

Une dernière option consiste à ne pas traiter la question de la compétitivité-prix en tant que telle. Elle peut sous-entendre :

- Soit que la compétitivité-prix des produits issus de la filière lait local ne constitue pas une limitation majeure et que le poids des importations s'explique avant tout par la propre incapacité de la filière lait local à accroître suffisamment l'offre, à la mettre à disposition des consommateurs et à promouvoir ses produits.
- Soit qu'il existe bien un problème de compétitivité-prix de la filière lait local, mais que ce problème résulte des coûts excessifs de la filière et de l'insuffisance de la production. Par conséquent, pour que les ménages consomment davantage de produits laitiers issus de la filière lait local, il faut que leur prix baisse. De même, pour que les transformateurs préfèrent utiliser du lait local plutôt que de la poudre de lait, il faut que le prix du lait local baisse. C'est donc l'amélioration de la productivité de la filière (accroissement de la production par actif, diminution des coûts de production unitaires), qui doit être recherchée en priorité, en vue d'une diminution du prix du lait local.

En ne traitant pas en tant que telle la question des prix relatifs, cette option ne présente **pas de difficultés techniques ou politiques**.

L'**efficacité** d'une telle option est par contre questionnable. Il est certes exact que le prix du lait payé aux éleveurs est aujourd'hui parfois relativement élevé –et notamment plus élevé que le prix mondial et bien supérieur aux coûts de production. Comme mentionné ci-dessus, ceci est le cas lorsqu'il existe une offre inférieure à la demande des transformateurs ou des consommateurs. Cependant, d'une façon générale, une forte évolution du modèle technique et économique de la transformation laitière régionale vers la valorisation du lait local est difficilement envisageable dans un contexte où la poudre de lait est largement plus compétitive et donc attractive pour les transformateurs. S'il est exact qu'une baisse du prix du lait local résultant d'un accroissement de la productivité pourrait à moyen terme contribuer à améliorer sa compétitivité par rapport à la poudre de lait dans la mesure où le prix payé aux éleveurs est aujourd'hui élevé, ce n'est pas le cas dans l'immédiat. En effet l'accroissement de la productivité dans les élevages ne peut se réaliser du jour au lendemain. Et donc, il apparaît difficile d'obtenir une forte augmentation immédiate de la demande de lait local de la part des transformateurs (demande qui pourrait encourager les investissements et choix de production des éleveurs nécessaires à l'amélioration de la production laitière).

De même, au niveau des ménages, une évolution des modes de consommation vers davantage de lait local aux dépens de la poudre de lait est difficilement envisageable dans un contexte de forte compétitivité de la poudre de lait. Or, c'est ce type d'évolution qui permettrait d'accroître la demande de lait local et donc, là aussi, pourrait encourager les investissements et choix de production des éleveurs nécessaires à l'amélioration de la production laitière.

Soulignons par ailleurs que le choix stratégique de cette option d'améliorer la compétitivité du lait local au moyen d'une baisse de son prix peut être critiqué, sauf dans des situations où le prix payé aux éleveurs apparaît particulièrement élevé. En effet, dans un contexte régional de sous-rémunération structurelle du travail agricole (et d'exode des jeunes qui en résulte) et de sous-investissement dans l'agriculture, il pourrait sembler plus pertinent que les gains de productivité agricole soient

utilisés pour améliorer la rémunération du travail agricole et pour investir dans l'outil de production, plutôt que pour en faire bénéficier les transformateurs et les consommateurs au moyen d'une baisse des prix.

Du point de vue **budgétaire**, l'option serait neutre en matière de recettes fiscales. Par contre, en s'interdisant d'utiliser l'accroissement du prix du lait comme outil de soutien à l'économie laitière, l'option impliquerait davantage de dépenses publiques (subventions aux acteurs économiques et investissements publics) pour un effet recherché équivalent, par rapport aux options qui combineraient actions de soutien des prix et dépenses publiques.

A court terme, l'impact serait neutre sur les **consommateurs**. A moyen terme, l'impact dépendrait de la plus ou moins grande efficacité de l'option en termes de stimulation de la production régionale et de baisse des prix du lait local, efficacité sur laquelle nous avons émis de forts doutes.

4. Qualité et promotion

La demande du marché est un des moyens les plus efficaces qui soit pour stimuler l'offre. **Or la qualité, l'image des produits, l'information des consommateurs et la réglementation sont des éléments importants du choix des consommateurs et des acteurs économiques.**

De multiples exemples en Afrique de l'Ouest montrent que les préférences et les habitudes alimentaires, loin de constituer une donnée immuable, sont le produit, d'une part, d'une histoire (une consommation répétée au cours des années d'un produit donné, la consommation de ce produit dès la plus jeune enfance), et, d'autre part, de facteurs plus qualitatifs : conditionnement, étiquetage, information du consommateur sur la nature et la composition du produit, image et caractéristiques supposées du produit transmises par l'étiquetage et par la publicité. Les habitudes alimentaires des sociétés peuvent évoluer très rapidement. Une politique adéquate pourrait se fixer précisément comme objectif de renforcer les préférences alimentaires au profit du lait local et de ses dérivés.

Des efforts doivent être entrepris pour promouvoir le lait local en travaillant d'une part sur une meilleure information du consommateur quant à l'origine du produit qu'il consomme et d'autre part en le rassurant sur la qualité sanitaire des produits locaux.

4.1 Révision de la réglementation sur les emballages pour améliorer l'information au consommateur

Comme mentionné dans les chapitres précédents, nombre d'individus aimeraient consommer du lait local mais se trompent sur l'origine des produits en raison des images et noms utilisés sur les emballages (lait en langue locale, vaches locales, femmes peuhle avec une calebasse, ...). L'utilisation de la poudre de lait sans ou avec des matières grasses végétales n'est pas toujours clairement mentionnée. Autant d'exemples qui illustrent la nécessité de mettre en place une réglementation relative à l'intitulé des produits (étiquetage, publicité), et prévoir les modalités de contrôle et les sanctions en cas de publicité mensongère ou portant à confusion.

La question de la qualification de lait pour la poudre écrémée réengraissée à l'huile de palme doit être posée à l'occasion de l'élaboration de cette réglementation nationale ou régionale.

4.2. Création et promotion d'un label « lait local » public au niveau des Etats ou de la CEDEAO pour faciliter le choix des consommateurs

Au Burkina Faso, l'UMPLB a développé une marque appelée « Faïrefaso » en partenariat avec une coopérative laitière de Belgique. « Faïrefaso » fonctionne comme un label permettant d'informer les consommateurs et faire reconnaître les produits.

Au Sénégal le ministère de l'Elevage a un projet de labélisation encore en réflexion. Une telle démarche avait également été initiée il y a plusieurs années au Sénégal (sous l'impulsion du Gret et

d'Enda Graf) avec des ateliers nationaux d'échanges qui n'ont cependant pas permis de définir une démarche et surtout d'obtenir des moyens pour la mise en place d'un label lait local.

Un tel label qu'il soit développé au niveau national ou régional doit s'appuyer sur un cahier des charges précis qui prend notamment en compte les bonnes pratiques d'hygiène pour tous les acteurs de la filière. Dans les deux pays, l'élaboration concertée d'un guide de bonnes pratiques a été mise en œuvre il y a plusieurs années mais il doit être régulièrement mis à jour et inclure davantage la production (guide actuel axé davantage sur la collecte, la transformation et la distribution).

Ce label peut prendre la forme d'une marque collective gérée par l'interprofession ou d'un label public détenu par l'Etat ou la Cedeao. Dans tous les cas il faut que sa création s'accompagne d'un dispositif d'auto-contrôle ou de contrôle externe.

4.2 Promotion des produits à base de lait local dans les écoles en milieu urbain et via des campagnes d'information grand public

Des projets de distribution de lait dans les écoles ont été initiés mais ils doivent être étendus et doivent surtout valoriser le lait local.

Au Burkina Faso, le Programme alimentaire mondial (PAM) a expérimenté dans la région Sahel la contractualisation avec des éleveurs pour pouvoir fournir aux écoles du lait local plutôt que du lait en poudre. Au Sénégal, la Mairie de Dakar avec son projet « Lait à l'école » distribue du lait dans les cantines des écoles. Ce projet va être démultiplié dans tout le Sénégal. Malheureusement c'est du lait en poudre qui est utilisé alors que le goût du lait local pourrait séduire les jeunes écoliers et leur permettre de faire la différence entre lait local et lait importé en poudre. En effet les études montrent qu'un adulte recherche consciemment ou inconsciemment le goût des produits de son enfance. En habituant les écoliers à consommer et reconnaître le goût du lait local, l'Etat pourrait favoriser une plus grande consommation de lait local à l'âge adulte.

Il est également nécessaire de mener des campagnes d'information grand public sur la qualité (goût, ingrédients, valeurs nutritionnelles...), sur la reconnaissance/appellation des produits, et l'impact de la filière sur l'emploi, sur les revenus ruraux, etc. Ce qui permettra d'inciter davantage les consommateurs à acheter des produits locaux. De telles campagnes pourraient également être menées par une interprofession lait (local) si l'Etat lui donnait les moyens de collecter des fonds comme cela se fait en France par exemple (cf encadré).

L'interprofession laitière française assure la promotion des produits laitiers

L'Interprofession laitière française- Cniel (Centre national interprofessionnel de l'économie laitière) a été créée en 1973 par les producteurs et les transformateurs. Elle remplit deux objectifs principaux : faciliter les relations entre producteurs et transformateurs de la filière laitière et promouvoir l'image du lait et des produits laitiers. Elle est constituée de trois collèges : les producteurs de lait, les coopératives laitières et les industries privées.

Les pouvoirs publics ont reconnu l'intérêt majeur de cette organisation et soutiennent son action en rendant obligatoire l'application par tous les professionnels des accords conclus au sein du Cniel. Elle est financée en grande partie à travers une cotisation volontaire obligatoire (CVO), principale source de financement des interprofessions agricoles. L'intitulé paradoxal de ces cotisations reflète l'ambiguïté de leur statut : décidées librement par les interprofessions, elles sont ensuite rendues obligatoires par arrêté interministériel.

« Le budget 2015 du CNIEL (48,56 M€) est alimenté principalement par une CVO (cotisation volontaire obligatoire) pour un montant de 40,65 M€ ; celle-ci s'élève à 1,662 € par 1000 litres avec une répartition déséquilibrée (73 % à la charge des producteurs, 27 % à celle des transformateurs). Ce prélèvement important, dont les modalités fonctionnent bien, représente 0,5

% de la valeur de la production livrée ou 0,2 % de la valeur de la transformation. Après financement des charges de structures, ce budget a permis de dégager un montant de 7,5 M€ pour financer des études et prestations de services, 3,8 M€ pour des recherches, 2,8 M€ pour des rémunérations d'honoraires, 13,5 M€ pour la « publicité et relations extérieures » (Actions promotionnelles) et 1,2 M€ pour les frais de mission et de réception⁶⁰ ».

■ Renforcement des associations de consommateurs

Les associations de consommateurs ne sont pas encore très actives en Afrique de l'Ouest faute de moyens. Or elles jouent un rôle important dans l'information du consommateur mais également dans la défense des droits des citoyens à travers des études, recherches, représentations dans de multiples instances officielles ou privées, information et formation des consommateurs.

5. Conclusion

L'objectif de développement de la filière lait local en Afrique de l'Ouest répond à des enjeux considérables pour la région :

- ▷ **enjeu en termes d'emplois, de revenus et de développement socio-économique des zones pastorales et agropastorales.** Dans ces territoires, les niveaux de pauvreté et de précarité des populations sont souvent élevés. Les jeunes, qui aspirent à des conditions de travail et de vie meilleures que leurs parents, cherchent souvent à en partir. Le développement des filières laitières peut contribuer à générer directement des emplois et des revenus supplémentaires. La croissance de l'activité d'élevage peut également contribuer à la transition agroécologique des zones agro-pastorales (restauration de la fertilité des sols par l'utilisation intensive de fumure organique) et donc à l'amélioration des rendements agricoles et des revenus issus des cultures. Au-delà des zones pastorales et agro-pastorales, l'enjeu de développement économique et social concerne l'ensemble de la région et de sa stabilité dans un contexte social et sécuritaire fragile.
- ▷ **enjeu en termes d'indépendance alimentaire par rapport au marché mondial.** Dans un contexte où la population et la consommation laitière vont fortement progresser au cours des prochaines années (doublement de la population d'ici 15-20 ans et consommation croissante de lait par habitant) et où la flambée des cours mondiaux de 2007-2008 a montré le risque pour les consommateurs d'une trop forte dépendance par rapport au marché mondial, il s'agit également d'un enjeu global de sécurité alimentaire.
- ▷ **enjeu en termes d'équilibre de la balance commerciale et d'économie de devises,**
- ▷ **enjeu en termes nutritionnels,** l'accroissement de la production laitière pouvant contribuer à une amélioration de la qualité du régime alimentaire des populations, et notamment des femmes enceintes et des jeunes enfants (apports de protéines, calcium, magnésium et vitamines).

L'exemple de la filière volailles nous montre l'intérêt, pour le développement d'une filière, de prix rémunérateurs pour les producteurs résultant d'une protection de fait du marché intérieur par rapport au marché mondial. Il nous renseigne également sur l'importance des habitudes alimentaires, lesquelles peuvent selon les cas, favoriser -comme dans le cas de la filière volaille- la consommation de produits locaux par rapport aux produits importés, ou au contraire la défavoriser. Les habitudes alimentaires sont le résultat de processus historiques. Elles évoluent au cours du temps et ne doivent pas être considérées comme une donnée figée. Des politiques adaptées peuvent donc favoriser des évolutions des habitudes alimentaires au profit de productions locales.

⁶⁰ Marchal P., Toussaint X., Riou Y., 2016,.

L'étude réalisée nous amène à recommander la mise en œuvre de politiques publiques en faveur du développement de la filière lait local **combinant quatre types d'interventions** :

5. **Appui à la structuration de la filière et concertation entre acteurs** : l'organisation des acteurs (producteurs et transformateurs) pour une meilleure coopération et pour pouvoir être associés aux décisions politiques constitue un enjeu central. Il s'agit de contribuer :a) au renforcement des organisations nationales d'éleveurs et à l'organisation des autres acteurs de la filière, b) à la concertation locale entre les acteurs des territoires, c) à la structuration interprofessionnelle au niveau national et le dialogue avec l'Etat.
6. **Appui technique et financier aux acteurs de la filière** : l'appui au développement de la filière locale est une nécessité pour que les mesures commerciales se traduisent effectivement par une meilleure couverture des besoins nationaux et une amélioration des revenus des acteurs de la filière. Il s'agit de contribuer à l'accroissement significatif des volumes de la production et de la transformation laitière au niveau des pays. L'appui devrait porter à la fois sur la production laitière, les dispositifs de collecte et la transformation, notamment par les minilaiteries. Il importe que le soutien public s'inscrive dans la durée, de façon à accompagner efficacement des changements techniques souvent complexes et progressifs - notamment au niveau des élevages. Compte tenu des enjeux de développement socio-économique des zones pastorales et agro-pastorales, il importe que le soutien public vise prioritairement les agricultures et élevages familiaux de ces territoires.
7. **Qualité et promotion des produits issus de la filière lait local** : dans les milieux urbains, mais aussi de plus en plus en milieu rural, des habitudes alimentaires favorables à la consommation de produits laitiers importés se sont souvent installées. La promotion des produits issus de la filière locale peut contribuer à ce que l'accroissement de la consommation laitière des années à venir se porte davantage vers les produits issus de la filière lait local et non des produits importés. Les interventions devraient viser à a) garantir une indication claire des ingrédients et notamment de la poudre de lait sur l'emballage et encadrer les images et noms utilisés sur les emballages et dans les messages publicitaires à la radio et à la télévision, b) créer et promouvoir un label « lait local » public au niveau des Etats ou de la CEDEAO pour faciliter le choix des consommateurs, c) promouvoir des produits à base de lait local dans les écoles en milieu urbain et rural et via des campagnes d'information grand public, et d) renforcer les associations de consommateurs.
8. **Amélioration de la compétitivité – prix des produits de la filière lait local**. Dans un contexte marqué par un marché mondial très volatile et dominé par des acteurs et des pays disposant d'importants avantages de compétitivité, il importe de prévoir des actions spécifiques pour améliorer la compétitivité-prix du lait et des produits laitiers locaux par rapport à la poudre de lait importée, et notamment la poudre de lait réengraissée en matières grasses végétales. Dans certains cas, l'amélioration de la compétitivité-prix du lait local pourra résulter à terme par une baisse du prix du lait local liée à l'augmentation des niveaux de production et de productivité. Cependant, d'une façon générale, une protection supplémentaire face aux importations à bas prix de poudre de lait, et notamment de poudre de lait réengraissée, nous apparaît comme une nécessité pour permettre aux actions directes de soutien à la filière lait local et de promotion de ses produits d'être pleinement efficaces. D'autres outils peuvent être utilisés en vue d'une amélioration de la compétitivité-prix et méritent d'être examinés et comparés. L'utilisation d'outils de politique commerciale nous apparaît plus efficace que la baisse de la TVA sur les produits laitiers autres que la poudre de lait. Elle permet aussi de dégager des recettes budgétaires pouvant être destinées à l'appui aux filières locales ou au soutien des consommateurs les plus vulnérables (compléments de revenus, bons d'achat). Une combinaison de la hausse du TEC et de la baisse de la TVA sur les produits laitiers permettrait également que l'effet soit compensé pour les consommateurs tout en améliorant la compétitivité du lait local par rapport à la poudre de lait.

Quelles politiques agricoles et commerciales européennes en faveur du lait local en Afrique de l'Ouest ?

Coordination Sud, qui réunit plus de 160 associations françaises de solidarité internationale a publié, en janvier 2018, une note intitulée : « *Politique agricole commune et Accords de partenariat économique : quelle cohérence avec le développement des agricultures familiales et paysannes du Sud ?* »⁶¹. Elle formule des recommandations générales, souvent applicables au cas spécifique de la filière lait local en Afrique de l'Ouest :

Fonder les politiques agricoles et commerciales françaises et européennes sur la souveraineté alimentaire

La **souveraineté alimentaire** désigne le droit des populations, de leurs pays ou unions, à définir leur politique agricole et alimentaire, sans nuire aux autres pays. La France doit promouvoir « une Europe de la sécurité et de la souveraineté alimentaires », comme le prône le Président de la République⁶².

La PAC après 2020 devrait se transformer en **politique agricole et alimentaire commune** (PAAC) durable et solidaire basée sur la souveraineté alimentaire, la réalisation du droit à l'alimentation, la rémunération juste des paysans, la préservation de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques. Cela signifie, par rapport aux agricultures familiales et paysannes du Sud, que la PAAC devrait avoir pour objectifs prioritaires de réduire la dépendance agricole et alimentaire européenne vis-à-vis des importations ainsi que de privilégier une consommation locale et durable en Europe et dans le monde.

La **politique commerciale européenne** des produits agricoles et agroalimentaires devrait être respectueuse de la souveraineté alimentaire des pays du Sud et, notamment, de leur droit de protéger leurs marchés. En outre, des règles contraignantes devraient interdire les importations agricoles et alimentaires dont la production ne respecte pas des conditions sociales et environnementales décentes, contrairement, notamment, aux conventions de l'Organisation internationale du travail et aux accords ou directives relatifs au climat, à la biodiversité, à la gouvernance foncière...

Garantir une PAAC post 2020 durable et solidaire

Conformément aux obligations de l'UE en matière de cohérence des politiques avec le développement, une **analyse d'impacts** devrait être réalisée avant l'adoption de la PAAC afin de mesurer ses conséquences sur le développement. Cette analyse devrait porter une attention spécifique aux impacts sur la sécurité alimentaire, sur l'accès aux ressources naturelles (en particulier, la terre) et sur les paysans des pays du Sud, notamment les paysannes. Cette analyse devrait associer dès l'élaboration des termes de références, les acteurs concernés en s'assurant d'une représentation équilibrée de chacun. Les impacts négatifs devront être corrigés.

Un **mécanisme de suivi des impacts sur le développement** devrait être mis en place dès le début de l'application de la PAAC. Il devrait associer les acteurs concernés en s'assurant d'une représentation équilibrée de chacun. Un mécanisme de plaintes devrait être créé pour les personnes et groupes qui s'estimeraient victimes d'un préjudice. Les impacts négatifs de la PAAC devront être corrigés.

⁶¹ <https://www.coordinationsud.org/document-ressource/pac-accords-de-partenariat-economique-coherence-developpement-agricultures-paysannes-sud/>

⁶² Cf notamment le discours d'E. Macron du 26 septembre 2017 : <http://www.elysee.fr/declarations/article/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique/>

Passer des APE aux Accords de partenariat pour le développement

Dès maintenant, l'UE devrait **cesser toute pression pour la conclusion d'APE** et donner la priorité au développement des pays ACP sur la réalisation des objectifs commerciaux des entreprises européennes. Concernant les APE déjà ratifiés, l'UE devrait **accepter de les réviser** afin de les mettre en cohérence avec le développement des pays ACP.

Dans le cadre des négociations de l'accord qui succèdera à celui de Cotonou, après 2020, son volet commercial devrait transformer les APE conclus, ceux dont les négociations se poursuivent ou sont suspendues, en **Accords de partenariat pour le développement**. L'UE devrait utiliser les possibilités – qui existent⁶³ – pour rétablir un système de préférences commerciales unilatéral, au bénéfice des seuls pays ACP.

⁶³ SOL, *Le comportement dolosif de l'UE pour extorquer la signature des APE*, 11 décembre 2016, <https://www.sol-asso.fr/analyses-politiques-agricoles-jacques-b/>

BIBLIOGRAPHIE

- Agritrade, *Le commerce laitier entre l'UE et l'Afrique évolue : réponses des entreprises européennes à l'abolition des quotas de production de lait*, Rapport à la une-septembre 2014, CTA, 2014
- Baldé M., Kane P.A, Mbaye M., 2014, *Les unités pastorales : une contribution à l'aménagement du territoire et à la gestion participative et durable des ressources naturelles*. <https://www.avsf.org/fr/posts/1657/full/les-unites-pastorales-une-contribution-a-l-amenagement-du-territoire-et-a-la-gestion-participative-et-durable-des-ressources-naturelles>
- Benkhala A., Broutin C., 2016, *Pour un soutien ambitieux à la filière « lait local » en Afrique de l'Ouest*, NPP °23, Gret http://www.gret.org/wp-content/uploads/VFR_PPD-23-Lait.pdf
- Berthelot J., *The EU feed subsidies to dairy products*, juillet 2012
- Bockel L., Tallec, F, *L'approche filière, Analyse fonctionnelle et identification des flux*, FAO, 2005, http://www.fao.org/docs/up/easypol/417/value_chain_analysis_flow_charts_043FR.pdf
- Broutin C., Levard L. et Benkahla A., *Note d'analyse de l'impact des politiques commerciales régionales sur la filière « lait local » en Afrique de l'Ouest*, GRET, 2015
- Broutin C., Duteurtre V., Tandia A., Touré B., François M., 2009, *Accroissement et diversification de l'offre de produits laitiers au Sénégal : la bataille industrielle du lait en poudre à Dakar et des mini-laiteries à la conquête des marchés des villes secondaires* in Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux, 2007, 60 (1-4).
- Bureau J.-C., Fontagné L., Jean S., *L'agriculture française à l'heure des choix*, Les notes du conseil d'analyse économique, n°27, décembre 2015.
- CDEAO-CSAO/OCDE, *La zone agroécologique fragile des pays du Sahel » atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Série environnement, 2006 <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38410487.pdf>
- CEDEAO, *Note d'orientation de l'étude de faisabilité de l'offensive régionale pour la promotion du lait local en Afrique de l'Ouest*, avril 2017
- CEDEAO, *Perspectives, orientations et ajustements de l'ECOWAP pour 2015*, Conférence internationale sur l'Agriculture en Afrique de l'Ouest – Forum global « Bilan ECOWAP+10 et Perspectives pour 2025, novembre 2015
- Chapon M. et Tourette Diop I., *Filière Lait Local en Afrique de l'Ouest, rôle des OPR, des petits et moyens éleveurs dans la pleine expression de son potentiel*, Acte de l'atelier tenu à Bamako du 15 au 17 septembre 2010, AVSF/VSF/VSFB/AOPP/ICD, 2011, <https://www.avsf.org/public/posts/647/filiere-local-lait-en-afrique-de-l-ouest-role-des-opr-des-petits-et-moyens-eleveurs-dans-la-pleine-expression-de-son-potentiel.pdf>
- Chatellier V., *Les grandes tendances du marché mondial du lait, Rencontres internationales sur le lait vecteur de développement*, Inra, mai 2017
- Choplin G., *L'industrie laitière européenne lorgne sur l'Afrique de l'Ouest*, Oxfam-Solidarité et SOS Faim, 2016
- Cniel, *L'économie laitière en chiffres –Edition 2017*
- Corniaux C., Duteurtre G., Broutin C. (coord.), 2014, *Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest : l'essor des mini-laiteries*, Karthala, Paris, 220 p.

- Corniaux C., *Etude relative à la formulation d'un programme d'actions détaillé de développement de la filière lait au sein de l'UEMOA*, Annexe 2 : Rapport Burkina Faso, CIRAD, 2013, https://agritrop.cirad.fr/571596/1/document_571596.pdf
- Corniaux C., *L'industrie laitière en Afrique de l'Ouest : histoire, stratégies et perspectives*, 2015 - https://agritrop.cirad.fr/575311/1/document_575311.pdf
- Corniaux C., *Situation et potentiel du secteur laitier au Burkina Faso* Rapport Burkina Faso CIRAD-Giz, 2017
- Corniaux C., Vatin F., Ancey V., *Lait en poudre importé versus production locale en Afrique de l'Ouest : vers un nouveau modèle industriel ?*, étude, 2012
- Diallo J., *Value chain and end market assessment-Poultry*, USAID REGIS-AG, 2016
- Diarra A. et al., *Echanges internationaux et développement de l'élevage laitier sénégalais. Etude comparative de trois simulations de politique économique*. Économie rurale n°335, mai-juin 2013
- Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles, *Annuaire des statistiques de l'élevage 2014*, Ministère des Ressources animales Burkina Faso, 2015, http://cns.bf/IMG/pdf/annuaire_2014_mra_vf.pdf
- Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles, *Annuaire des statistiques de l'élevage 2012*, Ministère des Ressources animales Burkina Faso, 2014, http://cns.bf/IMG/pdf/annuaire_2012_mra.pdf
- Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles, *Annuaire des statistiques de l'élevage 2011*, Ministère des Ressources animales Burkina Faso, 2012, http://cns.bf/IMG/pdf/mra_annuaire_statistique_2011_du_sous_secteur_de_l_elevage.pdf
- Duteurtre G., Corniaux C., *Etude relative à la formulation du programme d'actions détaillé de développement de la filière lait en zone UEMOA*, UEMOA/CIRAD, 2013, http://filiere-lait-niger.iram-fr.org/files/classified/Rapport_Final_CiRAD_etude_lait_UEMOA_VF_05_04_13.pdf
- Duteurtre G., Dièye P.N. et Dia D., *Ouverture des frontières et développement agricole dans les pays de l'UEMOA : l'impact des importations de volaille et de produits laitiers sur la production locale au Sénégal*, Institut Sénégalais de Recherche Agricoles, 2004, http://www.csa-be.org/IMG/pdf_senegal_etude_importations_agricoles_bame_lait_et_poulet.pdf
- FranceAgriMer, *La filière lait de vache – Bilan 2016*
- Gonin, A., 2016, *Les éleveurs face à la territorialisation des brousses : repenser le foncier pastoral en Afrique de l'Ouest*
- Gonin, A., *Les éleveurs face à la territorialisation des brousses : repenser le foncier pastoral en Afrique de l'Ouest*, *Annales de géographie*, vol. 707, no. 1, 2016, pp. 28-50.
- Gret, Apess, 2016, *Améliorer l'accès aux ressources pastorales : un défi pour les réformes en cours au Sénégal*, 4p.
- Gret, Apess, 2016, *Promouvoir l'élevage agropastoral au Sénégal*, 4 p.
- Gret, Apess, 2016, *Pour un soutien accru à l'élevage agropastoral au Burkina Faso*
- Iram, Karkara, VSF-B, AREN, RBM, *Promouvoir le lait local au Sahel. L'expérience des contre de collecte paysans multi-service au Niger*, 2014, http://filiere-lait-niger.iram-fr.org/files/classified/Promouvoir_le_lait_local_au_Sahel_enseignements_de_Nariindu.pdf
- Hermelin B., *La politique agricole de l'UEMOA : aspects institutionnels et politiques*, FAO, 2003
- Kondombo Salam R., *Revue du secteur avicole Burkina Faso*, FAO, 2007, <http://www.fao.org/3/a-ai376f.pdf>

Marchal P., Toussaint X., Riou Y., 2016, *Interprofessions – Lait : Cniel*, rapport 16054-1, CGAAER, Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et de la Forêt. 48 p.

Maty Adama L., *Compétitivité du lait local au Sénégal dans un contexte d'ouverture des marchés*, mémoire,, ANSD/ISRA, 2015

Ministère des ressources nationales, *Politique nationale de développement durable de l'élevage au Burkina Faso 2010-2025*, 2010, http://www.pasmep.org/docs/pndel_2010_2025.pdf

Parlement européen, *Règlement (UE) n°1308/2013 du parlement européen et du conseil, portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil*, Journal officiel de l'Union européenne, 2013, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R1308&from=fr>

Porogo A., *la politique fiscale de l'UEMOA et optimisation des recettes fiscales intérieures au Burkina Faso*, Mémoire de fin de cycle, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature Burkina Faso, 2009, http://www.memoireonline.com/07/09/2273/m_La-politique-fiscale-de-lUnion-Economique-et-Monetaire-Ouest-Africaine-UEMOA--et-optimisation-des.html

Rubin B., *Lait : le tour du monde des coûts de production*, Chambre d'Agriculture de Bretagne, 2012. Trust Fund for Food Security and Food Safety, Italian Contribution, *Etude sur l'élaboration du TEC appliqué aux produits agricoles et du mécanisme de sauvegarde spéciale pour l'UEMOA*, Project Report, UEMOA/FAO, <http://www.hubrral.org/IMG/pdf/EtudesurFINALUEMOATEC.pdf>

UEMOA, *Plan directeur des filières prioritaires, Compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA*, 2007, http://www.uemoa.int/sites/default/files/annexe/annexe_reglement06_plan_directeur_filiere_agricoles.pdf

UEMOA, *Réunion du Groupe de Travail du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE) sur le programme 2011-2012, Initiative de la commission de l'UEMOA en matière de sécurité alimentaire, de peuplement et de marché*, UEMOA, 2011, <https://www.oecd.org/fr/csao/themes/47427488.pdf>

Sites Web

ActuBurkina : <http://actuburkina.net/poulets-importes-frauduleusement-environ-2-tonnes-incinerees-a-ouagadougou/>

Agribusiness TV : <http://agribusinesstv.info/fr/au-pays-du-poulet-bicyclette/>

AVSF : <https://www.avsf.org/public/posts/665/developpement-de-l-aviculture-villageoise-en-afrique-de-l-ouest.pdf>

Burkina 24 : <https://burkina24.com/2015/02/25/le-ghana-interdit-les-importations-de-poulets-des-etats-unis/>

CIRAD : http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=583396

Collectif Stratégies Alimentaires : http://www.csa-be.org/IMG/pdf_Rapport_Filiere_FINAL.pdf

Guillaume Duteurtre : <http://agents.cirad.fr/index.php/Guillaume+DUTEURTRE>

Elevages Sans Frontières : <http://www.elevagessansfrontieres.org/burkina-du-poulet-a-la-bicyclette/>

FAOSTAT : <http://www.fao.org/faostat/fr/#home>

Trade Map : http://www.trademap.org/Product_SelCountry_TS.aspx?

ENTRETIENS GENERAUX REALISES ET PARTICIPANTS A L'ATELIER REGIONAL

Entretiens généraux

Anne Bernard

Jacques Berthelot, économiste

Gérard Choplin, économiste agricole

Christian Corniaux, chercheur, CIRAD

Pierre Demerlé

Guillaume Duteurtre, chercheur, CIRAD

Bio Soulé Goura, Hub Rural

Abdou Fall

André Pfimlin, économiste, spécialiste du secteur laitier

Un apport spécifique sur le régime fiscal du lait et des produits laitiers au Sénégal a été réalisé dans le cadre de l'étude par Abdou Aziz Daba Kébé, directeur du Centre d'études et de recherches sur l'ingénierie juridique et financière (CERIF).

Les personnes interviewées au Burkina Faso et au Sénégal sont indiquées en annexe de chacun des deux rapports-pays.

Participants à l'atelier régional (28 septembre 2017)

Nom	Prénom	Fonction et organisation
AMADOU	Hindatou	Responsable plaidoyer APESS
BA	Alarba	Représentante RBM Sénégal
BA	Mamadou	Coordinateur CRIPA Thiès APESS
BA	Ousmane Mody	Président bureau de région Dagana et 2 ^{ème} Vice-président APESS
BAMBA Gbaguidi	Solange	Chef de bureau PIAA/DIA/MEPA
CISSE	Momath	Vice-président ASCOSEN
CORNIAUX	Christian	Chercheur CIRAD ISRA
DIA	Moustapha	Président ADENA et point focal RBM
DIALLO	Adama Ibrahima	Président UMPL Burkina Faso
DIATTA	Lina Constance	DIA MEPA
DIAW	Bocar	Président FENAFILS
DIOUF SYLLA	Fatou S.	Chef de bureau PIL/DIA/MEPA
GUEYE	Saliou	Direction du commerce intérieur
KOURA	Adama	Trésorier RBM Burkina Faso
NDIAYE	Antoine	CU Mamelles Jaboot

Nom	Prénom	Fonction et organisation
NDIAYE	Khar	OXFAM
NDIAYE	Ousmane	Président comité ad hoc interprofession laitière
OUEDRAOGO	Léocadie Modeste	Secrétaire général IPROLAIT Burkina Faso
SECK	Djibril	Responsable collecte Siagro Kirène
SEINI	Mahamadou	ProFAB Hubrural Burkina Faso
SISSAO	Mariétou	MRAH DGDA Burkina Faso
TALL	Idrissa	Facilitateur plateforme innovation APSS
DE MIGUEL	IMMA	OXFAM
ERARD	Pascal	CFSI
LE MERRE	Etienne	ISF
LEVARD	Laurent	Gret
FAYE	Iba Mar	Gret
BROUTIN	Cécile	Gret
GOUDIABY	Marie Christine	Gret